

# **Coopération, projets communs, réseaux : les bibliothèques italiennes et la numérisation des fonds patrimoniaux**

**Muriel Hoareau**

Sous la direction de Laure Cédelle-Joubert  
Conservateur à la Bibliothèque Municipale de Nantes

**Résumé :**

La numérisation offre aux bibliothèques italiennes une possibilité nouvelle de conserver et valoriser leurs fonds patrimoniaux. Ce mémoire cherche à étudier les enjeux et les modalités de la coopération dans ce domaine, du partenariat entre quelques établissements à la coopération internationale, en passant par la constitution d'un réseau national.

Descripteurs :

Bibliothèques virtuelles

Numérisation\*\*Italie

Coopération entre bibliothèques\*\*Italie

**Abstract :**

Digitising ancient collections is a new tool of preservation and valorisation of cultural heritage for Italian Libraries. This study aims to release the purposes and methods of cooperation in this field, at different scales: collaboration between few institutions, national cultural policy, international network.

Keywords :

Virtual libraries

Digitisation of cultural heritage\*\*Italy

Cooperation\*\*Librairies

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

## ***Remerciements***

Je tiens à remercier Laure Cédelle-Joubert pour ses conseils avisés, ses indications enrichissantes et son suivi attentif de l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie l'ensemble du personnel de la Biblioteca Angelica, qui m'a accueillie durant le stage d'étude, et plus particulièrement Paola Paesano et Daniela Scialanga pour son aide précieuse. Je remercie également, pour leur cordialité et leur disponibilité tous les professionnels rencontrés au cours de l'étude des projets de numérisation menés par des bibliothèques romaines : Antonella Fischetti et Francesco Aliquanti à la Discoteca di Stato, Mme Andrioli à la Biblioteca Baldini, Paola Gioia et Maria Pia Critelli à la Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea, Mme Barbieri à l'ICCU.

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>PARTIE 1 : INITIATIVES DE PARTENARIATS PONCTUELS ET PROJETS DE NUMÉRISATION MENÉS EN COMMUN PAR DES BIBLIOTHÈQUES ITALIENNES : ÉTUDE DE CAS .....</b> | <b>12</b> |
| 1. LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION : ENTRE MISSIONS TRADITIONNELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS TECHNOLOGIQUES NOUVELLES.....    | 12        |
| 1.1. <i>Une intention initiale évidente : une « politique d’acquisition » de fonds numériques tournée vers l’usager.....</i>                             | <i>12</i> |
| 1.2. <i>Un projet commun qui prolonge ou réactualise les motifs et modalités habituels de la coopération.....</i>  | <i>16</i> |
| 1.3. <i>Des moyens de plus grande échelle au service d’une mise en valeur et d’une exploitation nouvelles des fonds.....</i>                             | <i>21</i> |
| 2. UNE ORGANISATION PLUS COMPLEXE ET PLUS RIGOUREUSE : MISE EN COMMUN DES RESSOURCES ET RÉALISATION CONCRÈTE DU PROJET .....                             | 23        |
| 2.1. <i>La programmation et la mise en œuvre concertées.....</i>   | <i>23</i> |
| 2.2. <i>L’acquisition des données : coordination logistique et harmonisation du traitement intellectuel des documents .....</i>                          | <i>25</i> |
| 2.3. <i>La constitution d’une base de données unique et l’accès mis à disposition du public ciblé.....</i>   | <i>28</i> |
| 3. RISQUES ET VALEUR AJOUTÉE DES PROJETS COMMUNS .....   | 31        |
| 3.1. <i>Les leçons à tirer de l’impact de l’organisation et de la programmation sur la réussite des projets .....</i>                                    | <i>31</i> |
| 3.2. <i>L’efficacité des projets : un bilan mitigé pour la bibliothèque .....</i>  | <i>34</i> |
| 3.3. <i>Apports à plus long terme et possibilités de développement .....</i>   | <i>37</i> |
| <b>PARTIE 2 : L’IMPULSION DONNÉE AUX PROGRAMMES DE NUMÉRISATION ET LEUR ORGANISATION À L’ÉCHELLE</b>   |           |

**NATIONALE : LA COOPÉRATION COMME PILIER D'UNE POLITIQUE CULTURELLE SOUCIEUSE DE COHÉRENCE .....40**

1. DU CATALOGUE COLLECTIF (SBN) À LA « BIBLIOTECA DIGITALE ITALIANA (BDI) » : COMMENT LA NUMÉRISATION DES COLLECTIONS CONFIRME ET RÉACTUALISE LA NÉCESSITÉ D'UN RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES ACTIF ..... 41

1.1. *La conception du projet BDI : une volonté de coordonner les initiatives individuelles des bibliothèques et de leur donner une direction commune..... 41*

1.2. *De la constitution d'un catalogue commun à une tentative de rassemblement des documents numériques : un objectif constant d'unification du réseau des bibliothèques italiennes ..... 45*

1.3. *Une collaboration rendue nécessaire par une double exigence : la rationalisation dans la gestion des ressources financières et la simplification de l'accès aux données ..... 50*

2. UNE COLLABORATION AUX OBJECTIFS REDÉFINIS : LA « NUMÉRISATION PARTAGÉE » AU SERVICE D'UNE MISE EN VALEUR PLUS DIRECTE DU PATRIMOINE NATIONAL ..... 52

2.1. *La définition de priorités nationales pour la mise en valeur du patrimoine des bibliothèques ..... 53*

2.2. *Les modalités d'accès direct aux ressources numériques via le portail « Internet culturale » ..... 54*

3. LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE COMME PROJET COMMUN ÉTENDU AUX DIFFÉRENTS ACTEURS DU PATRIMOINE : L'APPARITION DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES ? ..... 57

3.1. *Une coopération plus tenue entre les différents acteurs du patrimoine .. ..... 57*

3.2. *Le rôle joué par les bibliothèques dans le réseau constitué autour de la numérisation du patrimoine national ..... 58*

**PARTIE 3 : LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE « A POSTERIORI » : BILAN, CONDITIONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MISE EN COMMUN DU PATRIMOINE CULTUREL NUMÉRISÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE .....61**

|   |            |
|---|------------|
| 1. LE RÔLE ACTIF DE L'ITALIE DANS LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN VUE D'UN PATRIMOINE NUMÉRISÉ COMMUN .....                                      | 61         |
| 1.1. <i>La coordination du projet MINERVA</i> .....   | 61         |
| 1.2. <i>L'implication de l'Italie dans le faisceau des projets européens</i> .....  | 63         |
| 2. DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL À L'ACTIVITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE : LA PRISE DE CONSCIENCE DES EXIGENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE ..... | 65         |
| 2.1. <i>L'articulation entre les différents échelons de coopération</i> .....   | 65         |
| 2.2. <i>L'intégration au niveau national et l'application par les bibliothèques de standards et de normes internationaux</i> .....            | 66         |
| 3. BILAN COMPARATIF .....   | 68         |
| 3.1. <i>L'état d'avancement de la numérisation du patrimoine des bibliothèques en Italie</i> .....  | 68         |
| 3.2. <i>Les politiques culturelles de pays ayant des projets de numérisation comparables à ceux de l'Italie</i> .....                         | 72         |
| <b>CONCLUSION</b> .....   | <b>78</b>  |
| <b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....  | <b>81</b>  |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....  | <b>812</b> |
| <b>TABLE DES ANNEXES</b> .....  | <b>877</b> |

# Introduction

La numérisation et l'intensification du travail en réseau sont deux aspects de l'évolution de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication qui placent les bibliothèques face à des défis nouveaux, en modifiant les modalités selon lesquelles elles accomplissent leurs missions. La coopération entre établissements d'une part, la constitution de bibliothèques virtuelles – et notamment la numérisation de fonds anciens – de l'autre, sont actuellement des problématiques incontournables pour la profession. En Italie, elles ont d'autant plus d'importance que les bibliothèques disposent d'un riche patrimoine à conserver et mettre en valeur, et que la modernisation et l'unification du système des bibliothèques publiques est un enjeu de taille.

Ainsi que le montre une situation où coexistent deux bibliothèques « nationales centrales » et six autres bibliothèques « nationales », le paysage des bibliothèques italiennes reste éclaté, malgré l'unification de 1861. M.P. Calabresi déplore ainsi qu'« il n'y [ait] pas de tradition véritable, valide, de coopération entre bibliothèques en Italie »<sup>1</sup>. Aussi, les différentes tentatives de catalogue national unique, entreprises notamment par l'ICCU – l'Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane e per le Informazioni Bibliografiche créé en 1951 – se sont révélées laborieuses. Depuis une vingtaine d'années, néanmoins, l'Italie cherche à rattraper son retard dans les domaines de l'informatisation et du catalogage partagé, à travers le SBN (Servizio Bibliotecario Nazionale), réseau national promu par le Ministero per i Beni e le Attività Culturali (MiBAC)<sup>2</sup> qui relie désormais plus de 1 000 bibliothèques italiennes publiques et privées. Le projet de bibliothèque virtuelle nationale, la « Biblioteca Nazionale Italiana » (BDI), lancé par la Direction Générale des Bibliothèques et des Instituts culturels en 2000 s'inscrit dans la continuité de ce travail de coordination, en y incluant le volet de la numérisation.

---

<sup>1</sup> CALABRESI, Maria Patrizia, « Deux bibliothèques nationales centrales en Italie : coopération ou compétition bibliographique ? ». In : *66th IFLA Council and General Conference*, [en ligne] disponible sur : <http://www.ifla.org/IV/ifla66/papers/066-123.htm>. M.P. Calabresi est conservateur à la Bibliothèque Nationale Centrale de Rome.

Mais cette organisation au niveau national se superpose à des formes multiples de coopération qui se développent depuis une trentaine d'années en Italie ; par coopération, on entend ici le sens générique de l'action de travailler ensemble, des instruments et de l'organisation mis en oeuvre dans cet objectif. Cette définition large nous amène à nous intéresser à un ensemble de projets de numérisation impliquant au minimum deux institutions dont une bibliothèque italienne, et allant du niveau ponctuel de la collaboration, partage informel de compétences plus que de ressources, à celui du réseau – relation basée sur l'échange d'informations sa « circularité », et sa transparence, et qui permet à de nouveaux acteurs de s'ajouter sans modification de ses structures – et ce tant à l'échelle régionale qu'internationale, notamment européenne.

En revanche, on limitera le concept trop large de bibliothèque virtuelle à la constitution d'une partie des documents auxquels elle peut procurer un accès, à savoir la reproduction numérique de fonds à valeur patrimoniale. On prendra donc en considération des projets de numérisation qui, réalisés récemment ou encore en cours, ont cherché à reproduire, préserver et diffuser ce patrimoine culturel des bibliothèques italiennes. Il s'agit de documents présentant un intérêt par leur spécificité, leur rareté, leur intérêt pour la recherche, etc.: manuscrits, iconographie, cartes géographiques, partitions, périodiques historiques, fonds audiovisuels... Toutes les phases du projet seront prises en compte, de la conception à l'accès aux données par le public, en passant par les différentes étapes de la numérisation à proprement parler.

La difficulté à récolter des informations sur le sujet n'a pas tant été de travailler en italien – le vocabulaire technique et bibliothéconomique étant relativement transparent – que d'obtenir des informations mises à jour sur la numérisation, et des études exhaustives sur le thème de la coopération. Ce dernier, en effet, a été relativement peu étudié par la littérature professionnelle italienne, bien qu'il soit, depuis une trentaine d'années, un élément constitutif du fonctionnement des bibliothèques. A. Galluzzi, auteur du seul ouvrage récent proposant un tour

---

<sup>2</sup> le Ministère de la Culture italien, que l'on désignera par l'abréviation « MiBAC » dans la suite de l'exposé. Une liste d'abréviations a été dressée p. 81.

d'horizon complet du sujet<sup>3</sup>, tente d'expliquer ce « silence » par le fait que le phénomène est soit sous-évalué à l'échelle nationale, soit envisagé de façon uniquement « défensive », comme choix par défaut effectué pour faire face aux difficultés budgétaires.

Par ailleurs, si les manuels, ouvrages généraux et lignes directrices sont relativement nombreux sur la numérisation et la création de bibliothèques numériques, l'actualité des projets menés en Italie dans le domaine des fonds culturels reste relativement dispersée sur les sites, plus ou moins mis à jour, des différents établissements. Quant au site de l'ICCU, qui a pour fonction de centraliser ce type d'informations, il ne proposait guère, au moment de l'étude, de données actualisées au-delà du premier semestre 2003. En revanche, en ce qui concerne les réseaux et instruments de coordination d'envergure européenne ou internationale, l'information est plus dense et complète, étant notamment mise en ligne sur Internet de façon régulière par les instances concernées.

Il a fallu remédier à ces carences en effectuant des rencontres et entretiens avec des professionnels, tant à l'ICCU que dans différents établissements – la Biblioteca Angelica, lieu du stage d'étude, mais aussi des bibliothèques romaines de types variés, telles que la Bibliothèque Nationale Centrale de Rome, la Biblioteca di Storia Moderna et Contemporanea, la Discoteca di Stato, la Biblioteca Baldini, etc. Ces rencontres ont été d'autant plus fructueuses qu'elles ont permis d'obtenir des éléments plus généraux sur les politiques des établissements dans le domaine – les programmes n'impliquant que l'établissement en question constituant des données importantes pour établir des comparaisons.

Cette recherche d'informations « à la source », tout en procurant une vision plus proche de l'expérience et de la réalité des projets, a été d'autant plus nécessaire que les études croisant les deux aspects de la collaboration et de la numérisation en Italie sont quasi inexistantes.

Il s'agit donc ici d'envisager simultanément ces deux problématiques applicables aux projets et réalisations que l'on se propose d'étudier : en quoi les politiques de

---

<sup>3</sup> GALLUZI, Anna, *Biblioteche e cooperazione : modelli, strumenti, esperienze in Italia*, Milano, Editrice Bibliografica, 2004. (Coll. « Bibliografia e biblioteconomia », n°71). Toutes les citations de sources italiennes ont été traduites à l'occasion de ce mémoire.

numérisation des fonds patrimoniaux poursuivent ou redéfinissent-elles les missions et fonctions traditionnelles de la bibliothèque? Et quel peut être le rôle joué par la coopération dans cette perspective, entre formes habituelles de collaboration et nécessités nouvelles liées à cette évolution ?

Plus précisément, on s'attachera à étudier, dans le contexte italien, la réciprocité entre les exigences propres à tout projet de numérisation de fonds anciens et les possibilités offertes par la coopération : dans quelle mesure la création de bibliothèques virtuelles peuvent-elles inciter les bibliothèques italiennes à consolider ou développer les liens et réseaux qui les unissent déjà? Inversement, comment la coopération peut-elle devenir un instrument adapté à la réalisation des paradigmes et objectifs de la bibliothèque numérique? Permet-elle réellement de mieux atteindre les objectifs intrinsèques de la numérisation – diffuser, valoriser, préserver, aider et susciter la recherche...?

Concrètement, on cherchera à définir les modalités et l'efficacité de ces collaborations, et à évaluer le rôle joué par les politiques culturelles italiennes face aux enjeux propres à ces projets communs : quel est l'état d'avancement des projets italiens, et quelles sont leurs spécificités, eu égard aux particularités du système des bibliothèques dans le pays ?

Dans un premier temps, on étudiera un ensemble de projets relativement innovants, où une bibliothèque italienne s'associe à une ou plusieurs autres institutions dans le but de réaliser une base de données de documents numérisés. Il conviendra alors de s'interroger sur les particularités et l'efficacité de ce type de projet au regard des objectifs de toute politique de numérisation ; on tentera de dégager les apports de cette mise en commun de ressources au service d'un objectif unique, par comparaison à un projet mené par un seul établissement.

Dans un second temps, on replacera les projets de numérisation des bibliothèques italiennes dans le cadre plus large du réseau national déjà existant, en se demandant comment les efforts de coordination à l'échelle nationale sont conditionnés par les structures préexistantes et les priorités des politiques culturelles.

Enfin, on fera le bilan de la situation actuelle en s'interrogeant sur les développements possibles : les perspectives les plus engageantes ne seraient-elles pas celles de la recherche en commun d'un cadre général, qui permette la réalisation d'une bibliothèque virtuelle « a posteriori » ? La réflexion sur les bonnes pratiques, l'élaboration de standards peuvent être perçues comme une coordination en amont qui rend possible une harmonisation, voire une réunion ultérieure des ressources documentaires créées actuellement.

# **Partie 1 : Initiatives de partenariats ponctuels et projets de numérisation menés en commun par des bibliothèques italiennes : étude de cas**

Depuis la fin des années 1990, les projets de numérisation de fonds anciens se multiplient dans les bibliothèques italiennes ; inscrits dans la politique des établissements, ils visent à la conservation et/ou à la mise en valeur des collections patrimoniales. À côté de ces projets que l'on pourrait désormais qualifier de « classiques », certaines institutions se sont engagées dans des programmes qui dépassent le cadre de leur activité interne. C'est le cas d'une dizaine de projets réalisés récemment ou en cours, que l'on se propose d'étudier ici<sup>4</sup>. De telles initiatives supposent une prise de risques pour les établissements qui y participent, l'aspect partenarial introduisant des facteurs exogènes à prendre en compte, ainsi qu'une nécessité de suivi de projet accrue : quelles sont les modalités, mais aussi l'efficacité réelle de cette implication ?

## **1. Les objectifs de la coopération : entre missions traditionnelles de la bibliothèque et exploitation des possibilités technologiques nouvelles**

### **1.1. Une intention initiale évidente : une « politique d'acquisition » de fonds numériques tournée vers l'utilisateur**

La virtualité des bibliothèques numériques offre de nouvelles perspectives pour une activité incontournable de toute bibliothèque, celle qui vise à constituer des collections cohérentes pour l'utilisateur. Le marché des livres anciens, la répartition

---

<sup>4</sup> Certains de ces projets ont fait l'objet d'une étude plus approfondie grâce à une rencontre avec leur responsable lors du stage d'étude. Leur descriptif a été établi en annexe 1.

des fonds patrimoniaux liée à l'histoire des institutions culturelles, limitent les possibilités de développement de fonds à valeur patrimoniale. Les responsables de fonds anciens disposent de moins de flexibilité pour atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre d'une politique d'acquisition de fonds modernes : exigence de fonds thématiques, exhaustivité ou du moins pertinence sur un domaine donné, cohérence et sens donnés à la collection en cherchant à la rendre la plus « complète »...

#### 1.1.1 L'augmentation du patrimoine de la bibliothèque grâce à l'acquisition virtuelle

L'acquisition « réelle » d'ouvrages anciens qui pourraient compléter le fonds d'une bibliothèque est assez exceptionnelle. La création de ressources numériques devient donc pour la bibliothèque un moyen de mettre à disposition des lecteurs un nombre accru de documents dans ses domaines de spécialité. C'était l'objectif initial, malheureusement non atteint, du projet *Itinera per Indias Occidentales*. La Biblioteca Angelica dispose d'un fonds spécialisé sur la littérature de voyage et les cartes anciennes. La collaboration avec la Bibliothèque Nationale Jose Martí (BNJM) de Cuba était une occasion d'enrichir les sources consultables par les lecteurs sur ce sujet d'étude, en donnant accès à des documents se trouvant à Cuba. On perçoit aisément les bénéfices que peut retirer une bibliothèque de ce type d'opération : pour un budget de 51 000 €, le projet *Itinera per India Occidentales* a permis l'acquisition numérique de 200 documents. Une même somme n'aurait permis, sur le marché des ouvrages précieux, de n'acquérir qu'au plus quelques pièces, à supposer que des documents susceptibles d'intéresser la bibliothèque soient en vente. Cette comparaison se borne d'ailleurs à des considérations abstraites, puisqu'on ne peut pas mettre sur le même plan les fonds destinés à la numérisation dans le cadre d'une politique culturelle précise et l'acquisition exceptionnelle sur les deniers publics de pièces de collection<sup>5</sup>.

Les limites de l'acquisition réelle de documents anciens que la numérisation permet d'outrepasser vont au-delà de l'aspect financier. La *Discoteca di Stato*

---

<sup>5</sup> ce type d'acquisition qui sort du cadre du budget des bibliothèques d'État passe par l'intermédiaire d'une Commission spéciale du MiBAC et reste assez exceptionnelle

(DDS) collabore avec la RAI pour mettre à disposition de son public des archives audiovisuelles qu'elle ne possède pas, et dont les reproductions numériques complètent des collections musicales qui se veulent le plus exhaustives possibles à l'échelle nationale. La numérisation en coopération devient alors un moyen de remédier à des carences structurelles, à des failles administratives. La DDS pâtit en effet d'un statut manquant de cohérence : il n'existe pas encore en Italie de dépôt légal de l'audiovisuel<sup>6</sup> ; par ailleurs, l'établissement cherche depuis plusieurs années à créer un « Museo nazionale del Audiovisivo », institution inspirée de l'INA qui rassemblerait les collections audiovisuelles nationales. Aussi, la collaboration de la DDS avec les Archives de la RAI vise à mettre à disposition de son public des collections qu'il serait légitime qu'elle lui propose. Une première base de données a déjà été établie avec la RAI de Naples sur les archives de la chanson napolitaine (3 000 enregistrements consultables localement) ; cette collaboration se poursuit avec les différentes antennes régionales de la RAI, qui met ainsi à disposition de la DDS des archives qui ne sont pas consultables pour le moment.

#### 1.1.2 La complémentarité des fonds

Les fonds anciens d'une bibliothèque, et les lacunes ou les incohérences qu'il peut comporter, sont directement liés à son histoire. Le projet DIGIMA est ainsi né d'une volonté de reconstituer des collections physiquement disséminées : les deux collections rapprochées par cette base de données iconographique étaient initialement conservées à l'ancienne bibliothèque Vittor Emmanuele. Après la Première Guerre Mondiale, celle-ci a été démembrée : le fond archivistique est revenu à l'Istituto del Risorgimento, alors que la Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea (BSMC) s'est vu attribuer les livres et périodiques. Cette délimitation explique la complémentarité des fonds des deux institutions, et elle ne va pas sans quelques exceptions, qui justifient encore la collaboration. L'idée de DIGIMA est née lorsqu'une chercheuse en histoire de la photographie a retrouvé, dans des boîtes d'archives non cataloguées, des photos qui auraient du être localisées à l'Istituto del Risorgimento. La nécessité de recenser et mettre en

---

<sup>6</sup> loi en cours d'élaboration

valeur ces fonds méconnus est alors apparue ; leur numérisation et la constitution d'une base de données en a été l'instrument idéal.

Plus généralement, ce type de projet peut être l'occasion de créer une collection virtuelle qui complète et valorise les fonds de la bibliothèque en les incluant dans un contexte thématique ou historique significatif. C'est le cas d'un autre projet de la BSMC intitulé APIS (Archivio Periodici Italiani del Settecento), dont l'idée de départ a été étendue à l'échelle nationale. En 2001, la BSMC de Rome et la Bibliothèque Universitaire de Pise ont ainsi décidé de réaliser en commun une base de données consacrée à leurs collections de périodiques du 18<sup>e</sup> siècle. L'objectif initial était de créer un outil de recherche sur le Siècle des Lumières, en rassemblant des fonds complémentaires : périodiques littéraires couvrant l'ensemble de la période pour Pise, périodiques politiques concernant essentiellement la fin du siècle et la période révolutionnaire pour Rome.

#### 1.1.3 Un rapprochement fructueux pour la recherche et la valorisation des collections

APIS constitue un exemple de projet soucieux dès le départ de cibler son public. Pour l'ensemble des projets étudiés, l'utilisateur reste une priorité ; la coopération devient un moyen de favoriser l'accès aux ressources, de rendre les recherches plus efficaces, mais aussi d'apporter une valeur ajoutée d'ordre scientifique aux collections ainsi mises en valeur. Dans les exemples précédents, les bases de données créées évitent au lecteur de multiplier les recherches dans différents établissements. Elle permet surtout de fructueux rapprochements de contenus, la constitution d'un ensemble cohérent ayant pour but de faciliter le travail des chercheurs ou d'élargir leurs champs d'étude. DIGIMA offre ainsi de nouvelles possibilités de croisement entre sources éditoriales et archivistiques, une recherche thématique unique permettant d'accéder directement à des supports aussi différents que des journaux, des estampes, des cartes postales ou des illustrations de livres. Quant au projet ADM (Archivio Della Musica) mené en collaboration par la DDS, La Biblioteca Marciana de Venise et la Bibliothèque universitaire de Turin, il met en relation, de façon interactive, la reproduction numérique de partitions musicales manuscrites ou imprimées et leur exécution sonore au format MP3.

## **1.2. Un projet commun qui prolonge ou réactualise les motifs et modalités habituels de la coopération**

Les problèmes logistiques, techniques et financiers posés par la numérisation en font un enjeu de la coopération entre établissements, au même titre que d'autres activités qui nécessitent des moyens importants ou dont la portée dépasse le potentiel de la bibliothèque. Les intentions « classiques » de la coopération prévalent, mais la numérisation peut également être une opportunité de renforcer une collaboration ou de pallier des lacunes qui la justifiaient déjà. Pour la BSMC et l'Istituto del Risorgimento, par exemple, le projet DIGIMA est la nouvelle étape d'une association bien ancrée, mais aussi une façon innovante de la faire fructifier.

### 1.2.1 La mise en commun des ressources budgétaires, ou une opportunité de financement ?

A. Galluzzi<sup>7</sup> montre que la coopération est souvent perçue et définie, par défaut, comme un modèle économique permettant de coordonner et d'améliorer l'offre de services : elle en diminue les coûts ou est un argument en faveur d'un financement. Ce postulat doit être nuancé dans le cas de la numérisation.

#### L'absence d'économies d'échelle lors de la phase d'acquisition

Les économies d'échelle sont moins évidentes que dans d'autres champs de la coopération, par exemple le catalogage ou le PEB ; le point commun est que la concertation peut éviter les gaspillages d'un travail ou d'une dépense doubles, aspect sur lequel on reviendra en deuxième partie. De fait, dans les projets que l'on a étudiés, la baisse des coûts permise par une production de ressources numériques à plus grande échelle est rarement un objectif prioritaire, un argument concluant en faveur de la réalisation du projet. Au contraire, la plupart des projets menés en commun supposent des déplacements et des frais d'harmonisation (achat de logiciels identiques, etc.) qui ajoutent aux coûts d'un projet « classique ». Ainsi, pour le projet *Itinera per Indias Occidentales*, c'est un photographe italien qui a

---

<sup>7</sup> GALLUZI, Anna, *Biblioteche e cooperazione : modelli, strumenti, esperienze in Italia*, op. cit.

effectué la reproduction photographique des cartes cubaines, déplacement effectué avec l'ensemble de son matériel. Pour harmoniser les descriptions bibliographiques, on a décidé de fournir le logiciel Sebina à la BNJM et de confier la formation du personnel sur place à une bibliothécaire de la Région Emilie Romagne.

La coopération pourrait en revanche faire baisser les coûts d'exploitation et de maintenance d'une base de données unique, mais cet aspect est rarement pris en compte lors de la programmation et ne constitue donc pas un objectif à part entière. L'état d'avancement des projets étudiés ne permet pas, par ailleurs, de conclusions significatives sur ce point.

#### Un seul exemple de modèle économique : le projet Tesauro

Le projet Tesauro, projet de recherche et de développement d'une durée de trois ans faisant intervenir plusieurs entreprises privées et cofinancé par le Ministère de la Recherche, des Sciences et des Technologies au moyen des fonds ordinaires de soutien à la recherche industrielle, a été le seul à mettre véritablement en avant un modèle économique fondé sur la constitution d'un réseau. Le fonds numérisé au départ devait générer de nouvelles demandes de reproduction ; le patrimoine numérisé serait ainsi accru progressivement, à bas prix. Le modèle à régime prévoyait même des parts d'autofinancement pour les bibliothèques, à partir des droits de reproduction, de la circulation éditoriale des livres, et de la vente des services en ligne... Mais ces ambitions éditoriales qui devaient permettre aux bibliothèques publiques de réaliser des bénéfices sur leurs collections numériques mises en réseau sont restées sans suite, Tesauro restant un prototype qui n'a pas vraiment été commercialisé<sup>8</sup>.

#### Un argument pour obtenir un financement extraordinaire

Les projets qui n'impliquent que la bibliothèque sont généralement inscrits à la programmation annuelle de l'établissement, et financés sur la section réservée au

service qui en a la charge ; à la Biblioteca Angelica, la numérisation de l'*Erbario Cibo*, l'un des manuscrits les plus précieux de la bibliothèque, a ainsi été consigné au budget du Service Reproductions.

Les projets en collaboration, quant à eux, se distinguent du cadre de l'activité courante et des priorités de l'établissement ; ils font fréquemment l'objet d'un financement exceptionnel. Pour le projet *Itinera per Indias Occidentales*, le MiBAC a ainsi dégagé 51 645 €, par la Loi 120/96 « Dispositions urgentes pour la restauration, la conservation et la valorisation des biens culturels ».

La coopération, par son aspect innovant, ses objectifs originaux et ses coûts plus élevés, peut être un argument en faveur d'une subvention. C'est ainsi qu'en 1999, le projet DIGIMA a pu être mis en route grâce à une subvention du MiBAC.

Inversement, plusieurs projets expérimentaux offrent à la bibliothèque une opportunité de financement qui l'incite à numériser des ouvrages qu'elle n'avait pas forcément prévu de numériser en priorité. Lorsque le projet APIS a été étendu à l'échelle nationale, un appel d'offre commun a été effectué par l'ICCU et l'acquisition numérique des documents et la création des métadonnées ont été financées par le MiBAC : ceci a incité les bibliothèques contactées à collaborer. La Bibliothèque Baldini, quant à elle, a participé récemment à deux projets européens à valeur expérimentale, LAURIN et Touch & Turn<sup>9</sup>, qui lui ont permis de numériser certains documents sans faire intervenir son budget propre. Dans le cadre de LAURIN, un budget de 780 738 € a ainsi été attribué à la bibliothèque pour numériser le fonds Monelli, un dossier de 3 000 coupures de presse rassemblées par un journaliste italien de l'entre-deux-guerres. L'origine principale du financement a été la Communauté Européenne, mais le Fonds de rotation du Ministère est également intervenu pour l'achat du matériel informatique, à hauteur de 387 000 €.

Si l'aspect financier est incontournable dans les décisions prises par les bibliothèques de participer à un projet commun, il n'est en aucun cas un mobile pragmatique, unique, auquel se limiteraient ces initiatives.

---

<sup>8</sup> Le projet n'a pas été reconduit lorsqu'il est parvenu à son terme en 2002. Cela s'explique peut-être par son manque de viabilité économique immédiate, mais aussi par le fait que le soutien ministériel s'est retiré de ce type d'expérimentation ponctuelles au profit de la constitution d'une bibliothèque virtuelle nationale, la BDI (cf. 2<sup>e</sup> partie).

<sup>9</sup> TOUCH & TURN [en ligne]. Disponible sur : <http://www.touchandturn.com>

### 1.2.2 Motifs politiques

#### Politique d'établissement, relations publiques

On a vu précédemment que la numérisation pouvait être un thème fédérateur qui rapproche des établissements qui ont par ailleurs des raisons légitimes de collaborer, à l'image du partenariat entre la BSNC et l'Istituto del Risorgimento, ou entre la RAI et la DDS... La création de bases de données communes peut alors devenir un instrument de politique culturelle, ou une occasion d'ouvrir la bibliothèque à des relations extérieures, à travers le partage d'expériences et de compétences : des projets tels que LAURIN<sup>10</sup> permettent de créer des réseaux professionnels à l'échelle européenne, et y participer est, pour la Biblioteca Baldini, une occasion d'ouverture mais aussi une opération de communication.

#### Un exemple d'apport de compétences et de moyens à un pays plus défavorisé

Le projet *Itinera per Indias Occidentales* constitue l'exemple type d'un rapprochement entre deux établissements conditionné par des raisons politiques. Davantage qu'un projet scientifique conçu par les bibliothèques, il s'est agi en effet d'une coopération qui a appliqué une décision diplomatique. Le point de départ en a été, suite à la rencontre entre le ministère italien et le directeur de la BNJM lors de la fête du livre de Cuba, une « lettre d'intentions » souscrite en 1996 par la Direzione generale per i Beni Librari du MiBAC et la direction la Bibliothèque Nationale José Martí : « *La BNJM et la Direction du Livre énoncent l'intention d'établir une Convention de collaboration multiple. D'une part un échange de technologies [...], de l'autre un échange d'expérience dans l'objectif de l'Informatisation de la Cartothèque de la BNJM. Les deux institutions préciseront par voie de correspondance les formes et modalités de cet échange.* »<sup>11</sup> Étant donné l'adéquation entre ses fonds et ceux du partenaire cubain du projet, c'est à la Biblioteca Angelica qu'est revenue la charge de concrétiser cette idée, de mettre en application cette volonté politique.

---

<sup>10</sup> le titre exact de ce projet est : « LAURIN-LB5629/A, Libraries and Archives Collecting Newspaper Clippings Unified for their Integration into Networks ». cf. annexe 1.4

<sup>11</sup> source : archives du projet, mises à disposition par Mme Paesano, conservateur à la Biblioteca Angelica

Le projet a été entièrement financé par l'Italie, qui a fait don à la BNJM de l'équipement informatique nécessaire à l'acquisition<sup>12</sup>. La reproduction a également été effectuée à Cuba sur le budget attribué par le MiBAC ; la BNJM a été dotée, comme on l'a vu, du logiciel SEBINA employé pour le catalogage des données numérisées, et son personnel y a été formé. Les CD-Roms contenant les reproductions numériques des cartes géographiques possédées par la Biblioteca Angelica ont été données à la BNJM, et inversement. Ce projet a donc été un échange et une occasion de valorisation et d'enrichissement virtuel des fonds des deux bibliothèques ; mais il a aussi été une démarche de coopération à l'égard d'un pays qui dispose de peu de moyens pour conserver et promouvoir un patrimoine culturel riche. Il s'inscrit dans un ensemble d'actions menées à Cuba par l'UNESCO, la Communauté Européenne ou encore le Canada, dans le domaine du patrimoine architectural par exemple.

### 1.2.3 La coopération habituelle de la bibliothèque avec des partenaires extérieurs, appliquée à un nouveau domaine

La numérisation est un nouveau volet de la coopération entre bibliothèques, mais aussi avec des partenaires extérieurs appartenant à d'autres secteurs. Pour mener à bien ses missions, la bibliothèque s'associe, fréquemment, à des professionnels de l'édition ou de l'informatique, ou encore aux chercheurs qui constituent son lectorat. Il s'agit de mener à bien des missions liées, diffusion et mise en valeur d'une part, traitement scientifique et mise à disposition des collections pour la recherche de l'autre. Dans le cadre de la numérisation, cette collaboration est particulièrement justifiée par la technicité nécessaire et les coûts induits, ainsi que par le fait que tout projet donne l'occasion d'une mise en valeur nouvelle, d'une étude scientifique des fonds reproduits.

L'exploitation d'un fonds permise par la création d'une base de données numérique est un objectif qui incite la bibliothèque à s'adjoindre les compétences scientifiques des chercheurs qui la fréquentent. Une historienne de la photographie a ainsi contribué à la création de la base de données DIGIMA, une botaniste à celle qui indexe les échantillons numérisés de l'*Erbario Cibo*. En 2002, la Bibliothèque

---

<sup>12</sup> matériel composé d'un PC avec lecteur DVD, d'un moniteur 17'', d'un scanner, de CD Rom vierges

Nationale de Naples a mené à bien un projet de numérisation des papyrus d'Herculaneum, grâce à une collaboration étroite avec l'ISPART (Institute for the Study and Preservation of Ancient Religious Texts – Brigham Young University Provo). La contribution de cet institut de recherche a permis d'atteindre, outre l'objectif de conservation de documents extrêmement fragiles et précieux, celui d'optimisation de la lecture des textes au moyen de la technique des images multispectrales (MSI) maîtrisée par l'ISPART.

Le projet Tesauro a cherché à mettre en œuvre une collaboration entre des bibliothèques publiques (Bibliothèques Angelica, Nazionale Centrale di Roma, Nazionale Marciana, Nazionale Vittorio Emmanuele III) et des entreprises privées, principalement l'éditeur Liguori et l'entreprise Xerox. Cette dernière a fourni le logiciel et l'appareillage (Digibook) à chaque bibliothèque. Bien que ce projet n'ait pas donné de résultats probants, il est certain que la réunion de partenaires aux compétences complémentaires et le travail à une échelle plus grande que celle de la bibliothèque peut créer un environnement propice à l'expérimentation et au développement de produits nouveaux, dans la perspective d'améliorer constamment l'accessibilité aux documents et les services aux usagers.

### **1.3. Des moyens de plus grande échelle au service d'une mise en valeur et d'une exploitation nouvelles des fonds**

Un autre objectif traditionnel de la coopération est le partage de compétences et de moyens qui permet de dépasser le cadre de l'utilité immédiate de la seule bibliothèque, en la plaçant devant des problématiques plus générales, à plus long terme. Certains projets étudiés ici reposent sur une démarche expérimentale et/ou une recherche technologique qui tentent d'ébaucher des solutions transposables à d'autres bibliothèques.

#### **1.3.1 Traitement intellectuel des données informatisées et valeur ajoutée de la recherche assistée par ordinateur**

La numérisation de fonds anciens privilégie fréquemment le format image. Certains projets ont cependant pour objectif de créer un nouvel outil pour la recherche sur les textes, et expérimentent donc des modalités de conversion des

dossiers images en mode texte, au moyen d'un logiciel OCR. Les projets DEBORA<sup>13</sup> et Tesauro ont cherché à améliorer la conversion automatique des caractères typographiques de l'époque moderne – XVI<sup>e</sup> siècle pour l'un, XVII<sup>e</sup> pour le second – objectifs qui n'ont malheureusement pas été menés à terme<sup>14</sup>. Le projet le plus innovant en terme d'exploitation des potentiels de l'informatique pour le traitement automatique des ressources numérisées est probablement le projet LAURIN. Le but principal de la coopération entre plusieurs établissements européens a été d'établir une typologie des coupures de presse, pour un traitement intellectuel automatisé des extraits numérisés.

Le projet META-e, auquel participe actuellement la Biblioteca Baldini, a également pour objectif d'exploiter les documents numériques de façon à leur donner une valeur ajoutée par rapport à leur source « papier », et à faciliter le travail de catalogage des ressources. Le logiciel créé en collaboration, « doc Works/METAe Edition » analyse la structure et la disposition des documents et les transforme en fichiers XML. Il facilite ainsi grandement le travail de numérisation de textes imprimés au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.2 Modalités de lecture, interface utilisateur

La recherche d'une plus-value par rapport au support papier vaut également pour l'optimisation de la recherche bibliographique et de la consultation des sources numérisées par le lecteur. L'amélioration des modalités de recherche et l'interactivité sont dès lors des objectifs essentiels dans les expérimentations menées par les projets communs. Pour DIGIMA, une attention particulière a été portée à l'indexation, les différents champs ayant été conçus en fonction du profil de l'utilisateur ciblé. Le modèle créé devait ainsi pouvoir être repris et développé par d'autres institutions. Dans la cadre de LAURIN, la collaboration

---

<sup>13</sup> BARBEY, N., GUILLEMAIN, J., PÉOC'H, G., *La renaissance du livre ancien : bilan du projet DEBORA et perspectives d'avenir*, mémoire de recherche de DCB, ENSSIB : Villeurbanne, 2002.

<sup>14</sup> cet objectif fréquent dans des projets de numérisation de textes anciens a été traité pour la première fois en Italie il y a quelques années par le projet BAMBİ (Better Access to Manuscripts and Browsing of Images). Le projet, faisant partie du « UE Libraries Programme », est né d'une idée de l'Institut de linguistique et informatique du CNR de Pise, et a instauré une coopération entre celui-ci et la Bibliothèque Nationale de Rome, Pise research Consortium, l'INSA de Lyon, le Max Planck Institut de Francfort. Le projet cherchait à s'occuper de deux types d'utilisateurs : usagers de la bibliothèque et chercheurs spécialisés dans l'étude de manuscrits. Le logiciel permet de visualiser un fichier image, transcrire, d'annoter et indexer le texte, d'ouvrir de deux fenêtres avec texte transcrit et image, de faire des correspondances index- portion du document original à laquelle il se réfère, d'exporter des informations en SGML.

bibliothécaires et informaticiens a attaché une importance toute particulière au design et à l'ergonomie, afin de créer une interface conviviale pour le lecteur. Quant au projet Touch & Turn, il est entièrement fondé sur cette réflexion autour de la pratique de la lecture sur écran ; le logiciel développé par une entreprise suédoise avec la collaboration de bibliothèques européennes, dont la Bibliothèque Nationale Centrale de Rome et la Biblioteca Baldini, a pour but de permettre au lecteur de feuilleter virtuellement des ouvrages trop précieux pour être communiqués.

Il ne faut pas limiter la coopération à l'objectif concret d'économie de moyens, même s'il apparaît souvent et à juste titre comme une motivation première de l'établissement, comme dans d'autres domaines – catalogage partagé, PEB, logistique commune, etc. Dans le cas de la numérisation, la nouveauté du contexte technologique incite les bibliothèques à prendre des initiatives communes qui renouvèlent à la fois les pratiques professionnelles et les services offerts au public.

## **2. Une organisation plus complexe et plus rigoureuse : mise en commun des ressources et réalisation concrète du projet**

Pour atteindre les objectifs qu'il se définit, un projet de numérisation suppose une organisation concrète et une planification qui se complexifient lorsque la bibliothèque doit prendre en compte des partenaires extérieurs.

### **2.1. La programmation et la mise en œuvre concertées**

#### **2.1.1 L'organisation initiale et le partage des tâches**

Une fois la décision de participer au projet commun prise, les modalités de l'accord entre les différentes parties doivent être énoncées. Lorsqu'il s'agit d'une collaboration prédéfinie, proposée et coordonnée par une entité extérieure, la bibliothèque s'engage à remplir les conditions de sa participation : dans le cas de LAURIN par exemple, la bibliothèque a répondu favorablement à une lettre de l'Université d'Innsbruck présentant le projet. Des représentants de cette institution

chef de projet sont venus évaluer l'intérêt présenté par le fonds Monelli au vu de leurs objectifs, avant de donner leur accord. La Biblioteca Baldini s'est alors engagée, après avoir obtenu le soutien financier du Ministère, à réaliser la numérisation de son fonds et à participer aux groupes de travail.

Lorsqu'à l'inverse l'initiative ou l'organisation de la coopération relèvent directement des bibliothèques qui la mettent en œuvre, une convention émane des deux (ou plus) établissements impliqués. Pour *Itinera per Indias Occidentales*, une convention rédigée par les bibliothèques a transposé en termes plus concrets la lettre d'intention générale qui a donné l'envoi du projet. Elle stipulait les investissements consentis par les différents intervenants – fourniture du logiciel *Sebina Multimedia* pour la Région Emilie-Romagne, dépenses pour le logiciel, l'appareillage et l'acquisition des documents dans les deux bibliothèques pour la *Biblioteca Angelica*, etc. – mais également le partage des tâches : suivi informatique pour le fournisseur du logiciel, suivi de la reproduction de ses documents, et création des notices bibliographiques correspondantes pour chacune des deux bibliothèques.

#### Une bibliothèque pilote

Généralement, le partage des tâches n'est pas exactement symétrique, et une institution se voit attribuer le rôle de pilote du projet. On a vu que, dans le cas d'*Itinera*, la *Biblioteca Angelica* a fait office de coordinateur ; elle a également été à l'origine de nombreuses propositions de solutions, même si les décisions ont été prises collégalement et entérinées par le Ministère.

L'institution qui joue ce rôle de coordination est souvent celle qui a pris l'initiative du projet, mais aussi celle qui peut y consacrer le plus de compétences techniques et professionnelles. Pour réaliser *DIGIMA*, la *BSMC* a fait profiter à l'*Istituto del Risorgimento* de son expérience de traitement de l'information. Le prototype actuel de la base de données *ADM* a été réalisé à la *Discoteca di Stato (DDS)*, qui a centralisé les fichiers images créés par la *Biblioteca Marciana* et la *Biblioteca Nazionale Universitaria di Torino* à partir de leurs collections de musique écrite. Ce rôle central n'est pas tant lié au fait que l'idée du projet soit née à la *DDS*, qu'à des raisons techniques : d'une part, c'est elle qui a la charge des fichiers *MP3*,

élément actif de la base de données qui demande une technicité spécifique, difficilement maîtrisable par des bibliothèques plus accoutumées aux fichiers image ; de l'autre, elle comptait parmi ses collaborateurs des informaticiens en mesure de mettre au point un prototype à l'architecture complexe.

### 2.1.2 Le calendrier et le suivi commun du projet

La périodicité des contacts dépend évidemment de la nature du projet, et des besoins réciproques qu'il crée. Dans le cadre d'un projet qui demande peu d'implication de la part de la bibliothèque comme Touch & Turn, une réunion initiale a suffi à informer les différents participants et harmoniser leur action. Dans le cadre de relations bilatérales telles que celles instaurées par Itinera per Indias occidentales ou DIGIMA, il est normal qu'un contact informel ait été créé entre les différents acteurs tout au long du projet, en plus des réunions officielles. La première étape de ce suivi commun du projet est évidemment l'élaboration d'un calendrier unique, qui fixe des échéances contraignantes pour les parties. Celui-ci doit être d'autant plus rigoureux que les délais étant fonction de paramètres plus nombreux, les retards peuvent s'accumuler plus facilement que pour un projet n'impliquant qu'un seul établissement. Ainsi, les cartes de l'Angelica et de la BNJM ont été numérisées en 2000, alors que la lettre d'intention d'Itinera avait été écrite en 1996 ; mais la reproduction photographique a été effectuée avec efficacité en 6 jours dans chacune des bibliothèques, grâce à un planning rigoureux.

Le projet LAURIN constitue un exemple de programmation bien respectée : la collaboration a été menée de façon rythmée dans les délais fixés au départ, de mai 1998 à août 2000. Entre temps, ont eu lieu six réunions générales des participants, et une vingtaine de réunions rassemblant les techniciens des différents pays.

## **2.2. L'acquisition des données : coordination logistique et harmonisation du traitement intellectuel des documents**

Une bonne organisation préalable est nécessaire à la réussite de l'étape de numérisation proprement dite. La reproduction de documents localisés sur plusieurs sites, puis la création des métadonnées et des données bibliographiques

afférentes respectant des normes communes pose évidemment des problèmes logistiques spécifiques dans le cas de projets impliquant plusieurs établissements.

#### 2.2.1 Les décisions préalables à la numérisation proprement dite

L'une des premières étapes, une fois identifié le public visé, est la sélection du corpus concerné. Dans le cas d'ADM, le choix des compositeurs (Vivaldi, Alessandro et Benedetto Marcello) a déterminé la sélection des documents par les institutions, en fonction de la spécificité des supports. Dans le cas d'*Itinera per Indias occidentales*, cette activité de sélection a été une phase essentielle en début de projet. À partir des documents les plus précieux des deux bibliothèques, a été élaborée une liste la plus représentative possible des formes diverses que peut prendre le matériel cartographique ancien. La base de données se devait de contenir au moins deux reproductions, une pour chaque bibliothèque, de chacun de ces types de documents : globe, mappemonde, atlante, carte nautique, carte géographique, etc. Une liste de pièces a été élaborée de part et d'autre, puis dédoublée, car quelques œuvres possédées par les deux bibliothèques avaient été choisies des deux cotés.

En ce qui concerne les choix de catalogage et de métadonnées, la coopération incite à appliquer les standards internationaux : c'est ainsi que l'ISBD a été appliqué pour les notices dans le cas d'*Itinera per Indias occidentales*, Dublin Core pour les métadonnées des coupures de presse reproduites pour LAURIN...

Avant de commencer la phase de réalisation, l'élaboration du cahier des charges et l'appel d'offre doivent tenir compte de la spécificité d'un projet multipolaire. Une procédure unique facilite néanmoins le travail des bibliothèques participantes : si les conditions à exiger du prestataire sont définies en commun, la procédure administrative est souvent confiée à un seul organisme. Ainsi l'ICCU a effectué un appel d'offre européen pour les deux marchés générés par le projet APIS, à savoir la photographie numérique et la création de métadonnées. De même, ADM a donné lieu à un appel d'offre unique<sup>15</sup>. Dans le cas d'*Itinera per Indias occidentales*, c'est la Biblioteca Angelica qui s'est chargée de choisir le prestataire le plus adapté au

---

<sup>15</sup> cf. l'appel d'offre européen lancé dans le cadre d'ADM en annexe 2

projet, par une procédure de marché simplifiée où les propositions de trois entreprises ont été examinées.

La rédaction des cahiers des charges comme les choix effectués lors de l'examen des dossiers de consultation des entreprises tiennent largement compte des besoins particuliers d'un projet commun : mobilité des prestataires, souplesse et adaptabilité des solutions techniques proposées, etc.

### 2.2.2 La reproduction des originaux

Le scanning ou, plus fréquemment, la photographie numérique des fonds concernés, se fait dans chaque bibliothèque où ils sont localisés. Pour le projet *Itinera per Indias Occidentales*, le photographe a d'abord effectué à Rome les prises de vue des 100 documents de la Biblioteca Angelica. Le choix de commencer par la bibliothèque italienne était délibéré, dans l'intention de mieux anticiper les difficultés techniques et de limiter les imprévus à la Havane, où le planning prévoyait une semaine pour la prise de vue. Par ailleurs, il a été demandé à l'avance à la BNJM de communiquer au photographe les dimensions minimales et maximales des documents à reproduire. Le déroulement de cette opération à Cuba montre les limites d'une reproduction qui n'est pas organisée par la bibliothèque où elle a lieu : outre les difficultés rencontrées à la douane pour faire entrer le matériel, le photographe et son assistant ont du faire face à des problèmes d'adaptation aux normes locales (prises électriques, etc.) ; par ailleurs, la salle mise à disposition avait un plafond trop bas pour effectuer les prises de vues en hauteur des documents posés à plat.

Le cas d'APIS est une exception : face au nombre élevé de bibliothèques participantes, et au fait que pour certaines seuls quelques volumes devaient être reproduits, le travail de prise de vues a été organisé par pôles. Quelques centres régionaux ont été choisis ; l'entreprise GAP a installé son matériel informatique dans ces bibliothèques disposant de l'espace nécessaire. Les documents de toutes les bibliothèques environnantes ont été reproduits dans ces pôles, le transport et l'assurance étant sous la responsabilité de cette même entreprise. Ainsi, à Rome, les documents de la BSMC ont été photographiés à la Bibliothèque Nationale Centrale.

### 2.2.3 Descriptions bibliographiques et métadonnées

Les différents projets attribuent une importance inégale à la création et à la gestion des métadonnées. Cet aspect nécessaire à l'harmonisation est avant tout pris en compte par les projets nationaux ou européens. On a vu que dans le cas d'APIS, un marché spécial avait été constitué pour la création de métadonnées suivant Dublin Core. De même, les projets européens tels que LAURIN, et a fortiori Meta-e dont c'est l'objet même, définissent dès le départ les standards auxquels les bibliothèques participantes doivent se conformer, parmi lesquels Dublin Core<sup>16</sup>. en revanche, le Dublin Core a été jugé insuffisamment précis pour la description des données de la base ADM, pour laquelle on a préféré adopter l'UNIMARC.

L'harmonisation des normes bibliographiques appliquées est en revanche un élément incontournable de tous les projets. Dans le cas d'Itinera per Indias occidentales, il avait été prévu au départ d'homogénéiser le catalogue grâce à une conversion en UNIMARC des données enregistrées par chacune des deux bibliothèques sur son SIGB, puis leur intégration dans la base de donnée. Finalement, il a semblé moins coûteux et plus efficace de fournir directement le logiciel Sebina à la BNJM ; ainsi, les deux bibliothèques ont créé simultanément les 100 notices correspondant aux ressources électroniques, suivant le même protocole. Pour DIGIMA, ce problème d'harmonisation a été réglé à la source, puisque le catalogage de l'ensemble des documents numériques a été confié à une entreprise, ce qui garantissait dès le départ l'uniformité des notices<sup>17</sup>.

## 2.3. La constitution d'une base de données unique et l'accès mis à disposition du public ciblé

### 2.3.1 L'indexation

Comme pour le catalogage, l'indexation doit faire l'objet d'une réflexion commune ; celle-ci prend en compte le niveau de spécialisation du public auquel

---

<sup>16</sup> on reviendra sur cette prise en compte des standards internationaux par les bibliothèques italiennes en troisième partie.

<sup>17</sup> on a préalablement réalisé une fiche référence, commune à tous les documents, avec les éléments suivants : localisation, nom du fichier (relatif à l'image), n° d'inventaire, typologie, technique, dimensions, titre, titre de la série,

s'adresse prioritairement la base de données. Pour créer la base de données DIGIMA, un accès par sujet a été attribué aux documents selon les champs suivants : personnages et figures ; lieux ; événement ; animal et plante ; symboles et allégories ; objets. Cette possibilité de recherche par mots-clés constitue une valeur ajoutée certaine de toute base de données commune, puisqu'elle permet une recherche thématique selon des critères uniques sur des fonds différents.

Se pose néanmoins un problème pratique dans les situations où la base de données est multilingue. Pour *Itinera per Indias occidentales*, chaque bibliothèque a catalogué dans sa langue propre. Pour les mots-clés « sujet », il a été décidé d'attribuer à chaque carte les noms géographiques des lieux représentés, en créant un lien de renvoi des formes latines ou autres formes aujourd'hui inusitées, à la forme moderne du nom. Néanmoins, il avait été prévu au départ de créer un lexique de référence qui rende possible des renvois de l'italien à l'espagnol, et inversement. Étant donné l'état inachevé de la base de données, cet objectif n'a pas été atteint et l'indexation a été faite, pour les documents accessibles, à partir du répertoire géographique du LUI (*Lessico Universale Italiano*). La réalisation d'un thesaurus multilingue faisait également partie des objectifs de LAURIN, cas dans lequel cette démarche soucieuse de cohérence a abouti : si l'échelle internationale doit permettre de proposer des sources plus nombreuses au public de chaque bibliothèque participante, il faut également tenir compte des modalités d'accès particulières à chacun de ces publics.

### 2.3.2 L'unification de la base et la mise en consultation

Comme pour la programmation, plusieurs schémas sont possibles pour la dernière phase de production de la base de données. En général, l'un des acteurs rassemble et met en relation les ressources créées dans les différents pôles. C'est ainsi que la DDS a mis au point le prototype d'ADM, en établissant le lien entre les fichiers image des deux autres bibliothèques et les fichiers son créés dans ses locaux.

Une fois la base de données prête à être consultée, se pose encore la question des modalités de cette consultation. Celle-ci doit être possible au minimum localement

---

langue, état de conservation et données descriptives du support, avec une attention particulière à la présence de poinçons, annotations manuscrites, timbres postaux, dédicaces

dans les bibliothèques participantes ; la mise en ligne sur Internet est évidemment la solution qui offre la plus grande possibilité de diffusion et la plus grande commodité pour l'utilisateur, mais elle se heurte, comme pour tout projet, au problème du droit d'auteur. Une solution intermédiaire actuellement étudiée par la DDS est celle d'un réseau fermé, rendant possible l'accès local aux ressources numérisées sur l'ensemble des sites de ses partenaires (la RAI, les bibliothèques participant à ADM, etc.). En ce qui concerne le projet ADM, il a été décidé, pour ces mêmes raisons, de ne mettre en ligne que des extraits à basse définition. Par ailleurs, un certain nombre d'enregistrements sonores correspondant aux partitions des bibliothèques de Venise et de Turin ont été produits directement par la DDS, qui a organisé dans son auditorium des exécutions des œuvres de concernées. Devenant ainsi l'éditeur de l'œuvre, elle crée une situation qui rend plus aisée la gestion des droits d'interprétation. Mais l'Internet est avant tout considéré par les acteurs comme un moyen d'atteindre un objectif principal du projet, celui de favoriser l'accès aux ressources : le but est que l'utilisateur localise le document recherché.

Cela entraîne une situation paradoxale où ce n'est plus le contenu de la source numérisée mais la seule notice bibliographique qui est accessible. C'est le cas du projet DIGIMA : l'acquisition est terminée, la base de données complète, et le bureau des fonds iconographique procède actuellement aux corrections, à la finalisation de la base de données. Celle-ci sera bientôt consultable localement à la BSMC et à l'Institut d'Histoire Moderne ; en revanche, si l'accès en ligne aux notices bibliographiques est déjà possible, les images ne le seront pas tant que les questions de droit ne seront pas entièrement résolues.

### 2.3.3 La conservation et la maintenance

Généralement, chaque bibliothèque conserve, en plus des supports où sont reproduits ses documents, ceux des établissements partenaires. C'est ainsi que l'Angelica et la BNJM conservent chacune deux exemplaires de la série de 18 CD-Rom contenant l'ensemble des fichiers images à haute définition en format TIFF, et des 12 CD-Rom avec les compressions à l'échelle des fichiers TIFF en format

JPEG utilisables sur Internet. Chacune a par ailleurs les cent diapositives couleur 10x12 correspondant à ses ouvrages.

La maintenance et les éventuels développements et mises à jour ultérieurs de la base de données est un aspect souvent négligé dans la conception des projets ; celle-ci revient souvent, de fait, à l'institution qui s'est impliquée dans la mise en service de la base ou dans la coordination du travail commun.

Ces questions de l'accès et de la maintenance posent le problème de l'aboutissement des projets communs, qui rencontrent souvent davantage de difficultés pour leur réalisation que les projets d'établissement. Dès lors il faut s'interroger, au vu des résultats et de l'impact pour les bibliothèques et leurs publics, sur leur efficacité.

### **3. Risques et valeur ajoutée des projets communs**

L'analyse des résultats concrets de ces différents projets permet de dégager les points forts et les carences de la collaboration. Un tel bilan peut être effectué sur trois plans : la réussite en soi du projet, c'est-à-dire la réalisation des objectifs initiaux, les bénéfices qu'en retirent la bibliothèque et son public, et l'apport à plus long terme, les pistes ouvertes pour l'ensemble de la profession.

#### **3.1. Les leçons à tirer de l'impact de l'organisation et de la programmation sur la réussite des projets**

Que les résultats soient satisfaisants ou non pour les différents protagonistes, il est intéressant d'analyser les échecs ou les réussites pour tenter de dégager, a posteriori, les facteurs qui les déterminent.

##### **3.1.1 Un ensemble de facteurs extérieurs à la bibliothèque**

Étant donné la multiplication d'acteurs extérieurs, les bibliothèques sont soumises à des paramètres qui, distincts des opérations techniques de la numérisation, peuvent entraver le succès du projet. Les projets *Itinera per Indias occidentales* et *Illustrium Imagines* de la *Biblioteca Angelica* n'ont été que partiellement menés à terme à cause d'obstacles politiques... *Illustrium imagines* prévoyait à l'origine la

création d'une base iconographique à travers la collaboration de trois bibliothèques et de l'ICCU. La Biblioteca Palatina de Parme devait réaliser et développer un logiciel nommé Casta, servant au catalogage de documents numérisés par la Bibliothèque Nationale Marciana de Venise (cartes géographiques) et par l'Angelica (gravures de portraits illustrant les livres du fonds ancien). C'est un facteur politique qui a fait échouer ce projet : la région Emilie-Romagne a refusé qu'un logiciel concurrent de celui qu'elle a mis sur le marché et qui bénéficie d'un quasi monopole dans les bibliothèques italiennes soit développé par une bibliothèque de son territoire. Seule l'Angelica a réalisé les objectifs de départ, en créant une base de données locales de 7 000 images et 12 000 notices bibliographiques sur le logiciel CASTA, finalement réalisé par une entreprise privée sur commande du Ministère. La Marciana quant à elle s'est retirée en cours de projet, et poursuit indépendamment la réalisation de sa base de données « Geoweb », qui n'en est pas moins financée par le ministère. Selon les mots du conservateur chargée du projet à l'Angelica, « la Région a gagné sur l'État », ce qui expliquerait l'échec d'un projet à dimension nationale.

Dans un contexte tout à fait différent, c'est également une volonté politique et diplomatique qui a influé sur le déroulement d' *Itinera per Indias occidentales*. Si le programme a été impulsé par une volonté ministérielle, son absence de finalisation est également imputable, en partie, à l'évolution des relations diplomatiques entre l'Italie et Cuba, qui se sont distendues depuis 1996, date de lancement du projet. Ce désengagement du Ministère a ôté à la Biblioteca Angelica l'appui nécessaire pour réclamer auprès de la BNJM les notices bibliographiques que celle-ci s'était engagée à fournir. Cet abandon du projet aux dernières phases de sa réalisation s'explique aussi, probablement, par un changement de personnes intervenu des deux côtés (direction de la BNJM et coordinateur à la Direction du livre).

Il faut préciser que les projets communs, qui demandent à la bibliothèque une énergie et une participation qui sortent de ses obligations habituelles, sont souvent portés par quelques professionnels qui y consentent un investissement individuel important. C'est ainsi que le projet DIGIMA a été défendu depuis 1996 par Mme

Critelli, conservateur à la BSMC, qui en a eu l'initiative et continue à le suivre et à le promouvoir.

### 3.1.2 Le calendrier et le partage des tâches

Puisque la réussite du projet commun dépend largement des liens entre les différents acteurs, déterminer un calendrier relativement serré peut permettre de limiter les risques liés aux changements de personnes, de politiques d'établissement, de situation du marché, etc. La reproduction étant souvent réalisée par un prestataire de services, il est relativement facile d'en évaluer les délais et d'en déterminer le planning. En revanche, le traitement bibliographique des données est plus long, et souvent réalisé par les bibliothèques participantes. Or, leur personnel, pris par d'autres tâches, ne s'y consacre généralement qu'à temps partiel, ce qui rend les prévisions et le respect des délais plus aléatoires. Le manque de suivi et de délais clairs sur cette phase peut être un facteur de ralentissement et même, finalement, d'abandon du projet, comme dans le cas d'*Itinera per Indias occidentales*, où la base de données désormais gérée par l'Angelica ne comporte, finalement, que les reproductions des documents de cette bibliothèque, les fiches bibliographiques des fonds numérisés à la Havane n'ayant jamais été versées par la BNJM. Mais la part la plus négligée par les conventions reste peut-être celle qui stipule les modalités de la coopération une fois les données réunies. Aussi, la collaboration s'arrête-t-elle fréquemment à ce stade de finalisation, la conservation et la maintenance étant encore plus rarement spécifiés dans les accords de départ. Ce problème est généralement résolu lorsqu'une bibliothèque se charge de centraliser les données et de les valoriser : de fait la coopération s'estompe, les réalisations communes étant intégrées à l'activité d'un seul établissement, même si les autres participants peuvent continuer à en profiter. C'est ainsi que la DDS procède seule aux tests de la base ADM et sera probablement chargée de sa maintenance, puisqu'elle dispose, comme on l'a vu, des compétences nécessaires à cette tâche. De même, c'est à la BSMC que l'on procède aux tests et corrections de la base DIGIMA avant sa mise en consultation.

### 3.1.3 La communication et les contacts

La fréquence et la qualité des contacts, l'aisance de la communication entre les protagonistes, influent très probablement sur la réussite des projets. On a ainsi montré que, dans le cas de LAURIN, les multiples réunions avaient contribué à la réalisation du produit final conformément aux intentions de départ. Inversement, les difficultés de communication entre les professionnels italiens et leurs homologues cubains peut être l'un des éléments explicatifs de l'inachèvement du projet *Itinera per Indias occidentales*. La poste électronique, par exemple, d'utilisation simple et quotidienne à l'Angelica, était alors un instrument peu employé par la BNJM, qui ne possédait qu'un seul poste relié à Internet pour l'ensemble de son personnel. Par ailleurs, le conservateur en charge du projet à l'Angelica, Mme Paesano, déplore la rareté des rencontres réelles : celle-ci s'est rendu à Cuba avec le photographe pour effectuer les prises de vue, puis une bibliothécaire de la Région Emilie Romagne et un informaticien sont allés former leurs homologues à l'emploi du logiciel Sebina. Inversement, les responsables cubains du projet n'ont pas été accueillis en Italie, bien qu'une réunion d'harmonisation sur l'indexation et la création d'un lexique bilingue ait dû y avoir lieu. A ce propos, il faut dire que si l'aspect linguistique pose problème pour l'indexation, il n'est pas un obstacle pour les relations de travail dans un cadre international : pour *Itinera*, chacun s'est exprimé dans sa langue respective, les italiens comprenant l'espagnol et inversement ; pour les projets européens tels que LAURIN ou Meta-e, les échanges se font en anglais.

Si un ensemble d'éléments relatifs à l'organisation et à la logistique déterminent l'efficacité du projet en soi, il faut aussi s'interroger sur les résultats qu'en retirent les bibliothèques participantes.

## 3.2. L'efficacité des projets : un bilan mitigé pour la bibliothèque

L'objectif « quantitatif » est le plus fréquemment mené à bien : le bilan de la plupart des projets montre que le nombre de fichiers initialement prévu a été atteint, les fonds concernés acquis avec les métadonnées et/ou les notices bibliographiques afférents. Une fois cette opération technique effectuée, se pose

néanmoins le problème de l'accessibilité à ces données : les objectifs plus qualitatifs, et principalement ceux liés au public, sont remplis de façon inégale.

### 3.2.1 Véritables priorités en matière de numérisation

L'analyse des objectifs des projets communs montre qu'ils s'éloignent fréquemment des priorités de la bibliothèque. Dans le cas d'ITINERA par exemple, les documents ont été choisis en fonction des objectifs propres à la base (documents exemplaires qui fassent pendant à ceux de Cuba), et non d'objectifs de conservation ou de mise en valeur exhaustive du fonds géographique de la bibliothèque. L'aspect politique du projet, indéniable, l'éloigne un peu des préoccupations immédiates de la bibliothèque ; le choix-même du partenaire est significatif : si seul l'esprit pragmatique avait prévalu, l'Angelica aurait peut-être commencé par des partenariats plus faciles à mettre en œuvre d'un point de vue logistique, par exemple avec la Société Italienne de Géographie ou la Biblioteca Casanatense, situées à Rome.

La perspective d'une subvention peut inciter la bibliothèque à numériser des fonds qui n'étaient pas prioritaires : l'exigence de conservation, notamment, est rarement un objectif principal des projets communs, alors qu'il est souvent essentiel dans les projets d'établissement. C'est ainsi que l'accès à DIGIMA ne créera pas de restriction nouvelles quant à l'accès aux originaux. Le cas de la Baldini est plus flagrant : le choix des ouvrages numérisés pour Touch & Turn a été imposé par la thématique du projet – la littérature de voyage. Par ailleurs, la bibliothèque n'offre pas à ses propres lecteurs un accès à la base de données LAURIN, accès payant désormais géré par l'Université d'Innsbruck qui exploite le produit pour lequel elle a investi.

Ces projets communs de numérisation n'en restent pas moins une motivation, ils créent une occasion de mettre en valeur des fonds et peut catalyser notamment leur traitement informatique, domaine dans lequel les bibliothèques italiennes accusent un certain retard.

### 3.2.2 Un effet positif de la numérisation : l'accélération de la mise à jour du catalogue informatique de l'établissement

On a vu que plusieurs bases de données restaient inachevées, ne proposant au lecteur que la notice bibliographique du document dont il devrait pouvoir consulter

la reproduction. Ce paradoxe est révélateur d'un effet « secondaire » du projet de numérisation : en mettant l'accent sur la mise en valeur d'un fonds, il en améliore la visibilité et l'accès à travers la mise à jour des informations qui lui sont liées. C'est ainsi que dans le cas de DIGIMA, le traitement intellectuel des documents concernés n'avait jamais été fait : le projet a été l'occasion de rendre accessible des documents jusque là non répertoriés (cartes postales, affiches ...). Comme dans le cas de l'Erbario Cibo, la constitution de la base de donnée a permis de réaliser un véritable travail de catalogage et surtout d'indexation approfondi. Car si la numérisation peut-être l'occasion de mettre à jour le catalogue informatique sur un fonds donné, elle permet surtout d'en améliorer qualitativement l'accès grâce à un travail d'indexation spécialisé particulièrement fructueux pour les chercheurs. Cette prise en compte du public « légitime » de la bibliothèque est un critère d'évaluation pertinent quant au positionnement du projet commun vis-à-vis des priorités de la bibliothèque.

### 3.2.3 Une impulsion donnée à un projet qui peut être développé ultérieurement selon les impératifs propres à l'établissement

Les projets en partenariat de la BSMC sont assez proches de projets d'établissement « classiques » ; ils restent centrés sur l'utilisateur habituel de la bibliothèque, ce qui est probablement un facteur de leur efficacité.

Le cas d'APIS est intéressant, car il montre qu'un projet commun peut être une base qui est par la suite développée de façon indépendante par l'établissement, ce qui permet de combler les lacunes possibles d'une réalisation de large échelle – public moins ciblé, base de données moins détaillée... Le projet initial prévoyait en effet la numérisation d'environ 250 000 pages de périodiques, avec un objectif clairement orienté vers la recherche. Pour un budget identique de 400 000 €, ce sont finalement 450 000 pages qui sont reproduites - dont 95 000 appartenant à la BSMC- dans le cadre du projet national qui vise un public élargi. On perçoit aisément, dès lors, la perte qualitative induite dans le traitement des documents de la BSMC. L'élargissement du projet en augmente les coûts et le temps de réalisation ; l'acuité de la recherche bibliographique et la mise au point d'un logiciel de recherche pointu est alors moins prioritaire.

De fait, le niveau de description bibliographique s'arrête aux numéros des fascicules, qui ne sont pas dépouillés. Seule une recherche par année ou par titre de publication est possible<sup>18</sup>. Du point de vue de la BSMC, le réseau est perçu comme une opportunité : l'acquisition et la création de métadonnées sont faites par des prestataires extérieurs, sur un budget autre que celui de la bibliothèque. Cet avantage financier et organisationnel permet un gain de temps non négligeable : la prise en main par l'ICCU a permis d'effectuer ces opérations dans un laps de temps resserré<sup>19</sup>. Dans un deuxième temps, à partir de ce matériel fourni par l'instance centrale, la bibliothèque a l'intention d'approfondir les éléments permettant une recherche plus détaillée sur les sources de son propre fonds – ce qui est aisément envisageable grâce au format de métadonnées Dublin Core qui a été employé.

En conclusion, on peut dire que, à l'échelle de la bibliothèque, la situation du projet par rapport à ses lecteurs traditionnels et aux missions et politiques de l'établissement n'est pas toujours une évidence. Néanmoins, la coopération accélère le processus de numérisation des fonds anciens car elle permet, par son apport financier, une acquisition des données qui ne pèse pas sur le budget de l'établissement. A partir de ces résultats concrets, la bibliothèque conserve la possibilité d'exploiter les ressources créées dans une optique plus proche de ses missions et de son public. Cette impulsion donnée par le projet commun est particulièrement évidente dans le cas de la DDS : le prototype informatique réalisé dans le cadre d'ADM va désormais être employé pour mener à bien le plan de numérisation de l'ensemble des fonds audio de la discothèque.

### **3.3. Apports à plus long terme et possibilités de développement**

L'exemple d'ADM démontre que la collaboration, par l'addition des moyens et la synergie des compétences, peut être une expérience féconde qui apporte des

---

<sup>18</sup> toutefois, il y a une possibilité de recherche plein-texte dans les index, car un OCR des index des périodiques a été réalisé, avec un résultat relativement bon étant donné les particularités typographiques du 18<sup>e</sup> siècle

<sup>19</sup> 7 mois, de mai à décembre 2004. À titre de comparaison, la réalisation d'un DVD par la seule bibliothèque avec les moyens internes a pris 2 ans

solutions d'ordre général à la profession, et enclenche une dynamique qui peut s'étendre à d'autres partenaires.

### 3.3.1 Amorce d'une dynamique qui peut s'étendre, inciter d'autres bibliothèques à se lier au projet

On a étudié le cas de projets nés dans des bibliothèques telles que la BSMC ou la DDS et désormais étendus par l'intermédiaire de l'ICCU à l'ensemble du pays. Cependant, si les projets sont généralement conçus sur une architecture suffisamment souple pour être ouverts à d'autres partenaires, cette volonté d'élargissement reste souvent un vœu pieux. C'est ainsi que Itinera se posait comme « objectif final [...] l'élargissement de la base de données à travers l'adhésion d'autres bibliothèques européennes ou latino-américaines afin de sauvegarder et en même temps de valoriser le considérable patrimoine cartographique qu'elles conservent. » Cet objectif serait techniquement réalisable, mais le repli du projet sur la seule Biblioteca Angelica a mis fin, pour l'instant, à cette ambition. Dans le cas de DIGIMA, la responsable du projet a tout mis en œuvre, lors de l'appel d'offre, pour que le logiciel de gestion de la base de données adopté soit modifiable, flexible, que l'on puisse ultérieurement le développer et l'adapter aux standards en vigueur. Dès lors, le projet a mené à la réalisation d'un système informatique qui donne accès aux images et aux fiches relatives et veut constituer le point de départ d'un grand réservoir iconographique et rendre possible la connaissance et la valorisation de collections documentaires possédées par des institut divers, en permettant aux chercheurs, de manière interactive, de consulter sur l'écran des documents et éventuellement d'en obtenir la reproduction. De fait, l'interface est très conviviale et le logiciel de gestion (module de corrections notamment) très commode pour le bibliothécaire : les modifications sont simples à réaliser, automatiquement et immédiatement intégrées à la version en ligne. L'état d'avancement actuel du projet, en phase de finalisation, ne permet pas de savoir si il attirera effectivement d'autres établissements.

### 3.3.2 Valeur expérimentale et réalisations pouvant servir d'exemple à d'autres bibliothèques

Outre cette impulsion donnée à la mise en commun des contenus, le partage de moyens et de compétences peut avoir des résultats techniques concrets ; certains des projets étudiés ici ont donné lieu à des développements expérimentaux utiles à la communauté sur le long terme. D'un projet aux objectifs relativement traditionnels, le projet ADM est ainsi devenu un point de référence technologique en matière de gestion de système. Plusieurs projets ont dans leurs objectifs de départ le développement de logiciels qui exploitent les possibilités offertes par le traitement informatique des ressources numérisées. Dans le cas de LAURIN, cet objectif a été concrétisé par la réalisation d'un prototype très intéressant pour les bibliothèques qui possèdent parmi leurs collections des dossiers de presse importants.

Grâce au module Libclip développé par l'Université d'Innsbruck à cette occasion, les ciseaux et la colle traditionnellement utilisés sont remplacés par un logiciel qui édite des dossiers de presse numérisés. Les articles sont recopiés à partir de la source et restructurés sur une page standard ; un procédé d'analyse automatique de la disposition de la page génère alors des métadonnées (données bibliographiques telles que titre, sous-titre, auteur, nom du journal, date, etc.) ; les corrections manuelles sont nécessaires lorsque la disposition est inhabituelle, notamment pour les journaux anciens tels que ceux reproduits par la Baldini. Par ailleurs, l'OCR permet une recherche plein-texte et surtout l'indexation à partir d'un vocabulaire contrôlé, indexation semi-automatique contrôlée par un bibliothécaire).

L'ensemble des projets étudiés dans cette première partie ont le mérite d'être innovants, en cherchant à exploiter les potentiels de la bibliothèque numérique (cohérence des fonds indépendamment de leur localisation, plus grande accessibilité et communication des collections,...). Ils n'en restent pas moins des projets ponctuels aux résultats variables, car la numérisation « partagée » nécessite une logistique lourde et une organisation complexe qui constituent un risque pour sa réalisation complète.

## **Partie 2 : L'impulsion donnée aux programmes de numérisation et leur organisation à l'échelle nationale : la coopération comme pilier d'une politique culturelle soucieuse de cohérence**

La perspective à plus long terme de la constitution d'une bibliothèque numérique commune suppose une collaboration moins directe – mais qui peut s'avérer plus efficace – instituée à une échelle supérieure : il ne s'agit plus ici de partenariat à proprement parler, mais plutôt d'une participation à un programme plus large qui définit des règles et des directions collectives. En Italie, comme dans la plupart des pays européens, la politique actuelle en faveur de la numérisation du patrimoine culturel est conçue globalement : elle concerne aussi bien les bibliothèques que les archives, les musées, les monuments historiques, etc. L'étude de la politique nationale italienne restera focalisée sur l'activité des bibliothèques, tout en tenant compte du fait que cette approche transversale est, pour elles, une opportunité de collaboration nouvelle avec d'autres institutions culturelles.

## **1. Du catalogue collectif (SBN) à la « Biblioteca Digitale Italiana (BDI) » : comment la numérisation des collections confirme et réactualise la nécessité d'un réseau de bibliothèques actif**

### **1.1. La conception du projet BDI : une volonté de coordonner les initiatives individuelles des bibliothèques et de leur donner une direction commune**

#### 1.1.1 Historique de la constitution du projet

La conception de la BDI met l'accent dès l'origine sur la nécessité d'instaurer des lignes directrices qui fédèrent les différents établissements concernés par la numérisation des fonds culturels – les bibliothèques, mais aussi les musées, archives, etc.

En décembre 2000, le MiBAC a commandé une étude de faisabilité relative à la réalisation d'une bibliothèque numérique nationale. Il s'agissait d'établir un cadre de référence général qui permette d'élaborer un projet cohérent au regard des initiatives similaires d'autres pays<sup>20</sup>. Cette étude a donné naissance au projet « Biblioteca Digitale Italiana » (BDI), dont l'envoi officiel a été donné en février 2001, lors de la 3<sup>e</sup> Conférence des Bibliothèques de Padoue<sup>21</sup>. En 2003, une mise à jour de l'étude de faisabilité a permis de faire un bilan de la situation en Italie et à l'étranger, mais aussi de tenir compte des rapides évolutions technologiques intervenues en deux ans<sup>22</sup>.

La responsabilité du projet a été confiée à un Comité directeur composé de personnalités représentant différents secteurs – éducation, recherche, patrimoine, etc., et non les seules bibliothèques. C'est néanmoins un institut directement lié aux bibliothèques, l'ICCU, qui doit en assurer la réalisation concrète, à travers son rôle de coordinateur scientifique.

---

<sup>20</sup> « Une telle étude a pour but de donner au Ministère toutes les indications pour développer un tel projet, en en indiquant les bénéfices et les contraintes, les limites techniques et organisationnelles, les perspectives quant à la profession, aux services possibles, à la mise en valeur du patrimoine, à sa diffusion et, en définitive, à l'indication des grandes perspectives culturelles qu'un tel projet suppose et vers lesquelles il doit être orienté. » *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale [Étude de faisabilité de la BDI]*, p.5 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/BDI-SDF.pdf>

<sup>21</sup> III Conferenza Nazionale delle Biblioteche, Padova, febbraio 2001. Les actes du colloque sont disponibles en ligne sur : [http://www.librari.beniculturali.it/ospiti/Conf\\_naz3/Conf\\_naz3.htm](http://www.librari.beniculturali.it/ospiti/Conf_naz3/Conf_naz3.htm)

<sup>22</sup> *Aggiornamento allo Studio di Fattibilità (aprile 2003) [Mise à jour de l'étude de faisabilité- avril 2003]* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/aggdsfdbi.html>

Afin de définir les objectifs de la BDI, l'étude de faisabilité a envisagé toutes les problématiques relatives à la naissance et au développement d'une bibliothèque numérique en Italie. Cette analyse a pris en compte le contexte technologique, recensé les projets déjà réalisés en Italie et cherché à identifier parmi eux des exemples de bonnes pratiques ou des programmes pouvant être étendus à l'échelle nationale : c'est ainsi qu'il a été décidé d'élargir les projets APIS et ADMV<sup>23</sup>. Des institutions de référence ont été identifiées et chargées de traiter les thèmes auxquels elles avaient commencé à travailler ; elles devaient s'associer ultérieurement d'autres établissements et compétences : l'ICCU a été mandatée pour ses compétences en matière de standards de métadonnées, la DDS pour ses capacités spécifiques dans le champ des documents sonores, la Bibliothèque Nationale Centrale de Florence pour la conservation des ressources numériques et la méthodologie de la numérisation, la Biblioteca Nazionale Marciana de Venise pour la numérisation des fonds spéciaux (musique, cartes géographiques), et la Biblioteca Nazionale Braidense de Milan pour la numérisation des périodiques. Mais cette démarche soucieuse de développer la BDI en fonction des initiatives et réseaux déjà existants a également tenu compte de l'environnement international, et l'accent a été mis sur l'analyse des politiques menées par des pays européens et extra-européens (Etats-Unis, Australie...). Cette approche que l'on pourrait qualifier de « bench marking » a revêtu un triple intérêt : elle a permis d'identifier de bonnes pratiques éventuellement à reproduire ; elle a placé immédiatement le projet dans la perspective de l'adaptation aux standards déjà en vigueur et de l'interopérabilité ; enfin, elle a établi un état de l'art qui avait pour but d'éviter la mise en œuvre de politiques redondantes par rapport aux bibliothèques numériques déjà constituées hors de l'Italie. On peut donc dire que cette étude consciente des retards de l'Italie dans le domaine de la numérisation s'est inscrite, en quelque sorte, dans une démarche de coopération par défaut, puisqu'elle a cherché à positionner la BDI en fonction du réseau « de fait » constitué par les autres bibliothèques numériques nationales.

---

<sup>23</sup> cf. Première partie

### 1.1.2 Les principes généraux du projet BDI : objectifs initiaux et différents volets

#### Définition et implications techniques

Cette prise en compte de l'environnement est l'un des principes essentiels de la bibliothèque virtuelle telle qu'elle est définie par l'IFLA : « La bibliothèque numérique se situe nécessairement dans le contexte d'autres bibliothèques numériques ; ni plus ni moins que les autres bibliothèques, elle développe des services à l'intention de ses usagers. »<sup>24</sup> Cette définition a été retenue par le Comité directeur comme une base de la BDI ; elle a pour paradigmes l'importance donnée à la coopération<sup>25</sup> et une utilisation des technologies orientée vers cette priorité<sup>26</sup>.

Par définition, la BDI est donc une collection virtuelle de documents numériques utilisables au moyen de systèmes électroniques accessibles en ligne qui sont rassemblés et ordonnés de façon unique par une structure informatique à laquelle participent plusieurs institutions italiennes. L'architecture de la BDI doit donc reposer sur un certain nombre de fonctionnalités développées en direction des participants et des utilisateurs<sup>27</sup> et tenir compte du fait que les documents qui la composent sont de nature diverse<sup>28</sup>. Enfin, la BDI a été définie dès le départ selon « un modèle prévalant différent de celui d'une bibliothèque purement numérique, mais plutôt hybride, dans le sens où elle permet de conjuguer des modes habituels et des modes nouveaux de valoriser et produire l'information »<sup>29</sup>.

#### Objectifs principaux

Les objectifs définis au terme de l'étude de faisabilité ont déterminé l'orientation donnée à la BDI, bien qu'ils aient été pris en compte de façon plus ou moins

---

<sup>24</sup> « Definition and Purposes of a digital Library », définition de l' Association of Research Libraries, octobre 1995, reprise par l'IFLA et citée par l'étude de faisabilité de la BDI, *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale*, op. cit. p.14.

<sup>25</sup> la définition mentionne que la bibliothèque virtuelle « n'est pas une entité unique »

<sup>26</sup> « la BD nécessite des technologies permettant de relier les ressources de plusieurs bibliothèques par des services d'information », *ibid.*

<sup>27</sup> infrastructure en réseau, base de données bibliographique et métadonnées, dépôt numérique, stockage, interface et périphérique OPAC local et en ligne, Document management system, traitement d'image, graphisme, statistique, sécurisation...

<sup>28</sup> Ils peuvent intégrer des métadonnées de description ou de gestion, être en accès local ou à distance, être liés à d'autres données d'information (cours en ligne, pages web,...), avoir des formats différents (texte, audio, vidéo, image ...), être des documents numériques originaux (publications électroniques telles que CD Rom, sites web, ...), etc.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.7

prioritaire par la suite, et que l'avancement actuel de la BDI ne permette pas d'en évaluer la réalisation.

En tant que projet d'envergure nationale, la BDI s'adresse à un public vaste et indifférencié<sup>30</sup>, auquel elle doit proposer des services de qualité : quel que soit le niveau, le but ou la nature de sa recherche, celui-ci doit pouvoir accéder à l'information de la façon la plus simple et directe possible. Néanmoins, le choix des documents doit être déterminé par leur intérêt pour la recherche, qui constitue un critère de référence pour la constitution des collections de la BDI. Les fonds numérisés doivent être sélectionnés dans la perspective de l'unité des collections, de la valorisation de documents précieux qui correspondent à des centres d'intérêt larges pour la recherche, et répondent à une exigence de conservation. La pertinence de la numérisation des périodiques, notamment, est ainsi soulignée.

Les objectifs intègrent le contexte politique dans lequel doit se développer cette bibliothèque nationale virtuelle en mettant l'accent sur la mémoire locale : il est en effet spécifié que la BDI devra tenir compte de la particularité du terrain institutionnel et en particulier des régionalismes dans la solution adoptée, notamment en faisant d'initiatives locales réussies des points de référence.

### Synthèse du projet

Le projet de masse de la BDI définit tout d'abord un schéma d'organisation reposant sur une double structure de coordination : le Comité guide qui assure la conception théorique du projet d'une part, un organisme qui en assure le suivi et la réalisation<sup>31</sup> de l'autre. Le rapport préconise par ailleurs l'organisation d'une conférence nationale à récurrence régulière, bisannuelle par exemple.

Les structures de coordination doivent avoir un rôle de recommandation et de contrôle, mais aussi de conseil auprès des institutions participantes<sup>32</sup>. Déjà, les documents produits par le Comité guide proposent un volet opérationnel aux

---

<sup>30</sup> cf. Messina, Maurizio, « Fra catalogazione e digitalizzazione : il progetto ADMV », in *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana. Firenze, dicembre 2001* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/DOC/SeminarioBDI2001-Messina.doc> ; l'auteur y compare le projet ADM à l'American Memory.

<sup>31</sup> Ce rôle est revenu, de fait, à l'ICCU, choix discutable : s'il permet de profiter de l'expérience de cet institut en termes de coordination de réseau, la création d'une nouvelle structure aurait pu donner davantage de dynamisme et d'autonomie au projet. Par ailleurs, l'ICCU accumule les missions sans que les moyens humains et financiers mis à sa disposition ne soient augmentés en proportion.

bibliothèques concernées par les projets de numérisation de fonds anciens : ils font le bilan des recommandations de bonnes pratiques pour la numérisation à proprement parler<sup>33</sup>, et récapitulent les standards déjà en vigueur<sup>34</sup>, y compris pour les archives et les musées. L'uniformisation des pratiques et le respect d'un certain nombre de normes est en effet la première étape d'une approche collective de la numérisation du patrimoine culturel.

Enfin, le projet de masse propose un certain nombre d'axes et d'initiatives sur lesquels doit reposer le lancement de la BDI. Le premier volet est un programme coordonné de numérisation en format image des catalogues historiques des bibliothèques publiques italiennes. Deux types de collections patrimoniales seront ensuite numérisées en priorité, dans l'optique de constituer une bibliothèque virtuelle nationale la plus exhaustive possible sur des thèmes liés à l'histoire et à la culture du pays : les documents musicaux (manuscrits, imprimés, audiovisuels) et les publications périodiques. Enfin, l'accent est mis sur la communication ; la création d'un portail national est prévue, afin de rassembler l'ensemble des ressources numériques relatives au patrimoine italien.

Trois ans après le lancement de ce programme, on peut essayer d'en évaluer l'état d'avancement et les développements actuels.

## **1.2. De la constitution d'un catalogue commun à une tentative de rassemblement des documents numériques : un objectif constant d'unification du réseau des bibliothèques italiennes**

La numérisation des collections à valeur patrimoniale est un thème fédérateur qui justifie et donc renforce l'impératif de travail en réseau. Il s'agit de programmes d'ampleur : ils nécessitent la mise en oeuvre de moyens financiers, humains et technologiques, et visent à la constitution de bases de données utiles à l'utilisateur : on se retrouve donc dans une configuration que l'on peut comparer à celle qui a donné naissance à la constitution de catalogues communs.

---

<sup>33</sup> indications techniques pour chaque type de support, choix des techniques d'acquisition, de formats de reproduction, de conservation, etc....

<sup>34</sup> description bibliographique (ISBD, Marc), problèmes liés à l'identification des ressources (URN,DOI,URL,PURL,...), et surtout Dublin Core. Le rapport émet par ailleurs le souhait que certaines applications du projet expérimentent le FRBR.

Dans cette perspective, le volet numérique poursuit donc l'entreprise menée par l'ICCU depuis 1957 ; il est une étape supplémentaire dans la constitution du réseau des bibliothèques italiennes, entreprise d'autant plus légitime – mais de fait également plus complexe – que le système des bibliothèques italiennes présente, historiquement, relativement peu de cohésion.

### 1.2.1 Une continuité évidente

Bien que le lien sur l'OPAC SBN entre la notice bibliographique et la ressource numérique correspondante ne soit pas encore actif, et que le projet BDI construise ses premières étapes indépendamment de ce catalogue collectif italien, on peut dire que la BDI est une nouvelle étape dans le processus d'unification nationale du système des bibliothèques, à la suite des tentatives de Bibliographie nationale menées par les deux Bibliothèques Nationales Centrales puis par le SBN. Une même intention a présidé à la mise en œuvre de ces programmes successifs : assurer un accès unique à un patrimoine rassemblé au nom d'une appartenance nationale. Bien que l'idée d'une bibliothèque nationale numérique ne soit envisageable que sur le très long terme, la dénomination-même de « Biblioteca Digitale Italiana » semble faire référence à la possibilité de créer virtuellement la « Bibliothèque Nationale Italienne » qui n'existe pas... Le projet de numérisation des périodiques anciens s'inscrit ainsi dans une volonté de rassembler a posteriori une collection exhaustive de ce qui a été produit sur le territoire italien avant l'unification.

Parallèlement à cet aspect politique, le SBN est plus spécifiquement désigné par l'étude de faisabilité de la BDI comme un instrument de référence, en tant que « seule entité à réussir à enrayer les individualismes des bibliothèques »<sup>35</sup>. Le rapport de la BDI, après avoir déploré la dispersion des initiatives et ses répercussions contre-productives (gaspillage des deniers publics, état inachevé des

---

<sup>35</sup> *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale*, op. Cit., p.36. L'étude argumente ainsi en faveur de ce réseau : « c'est un système participatif, qui fédère déjà les bibliothèques, qui a une extension nationale ample, qui a développé des programmes et des initiatives dans un cadre de concertation inter institutionnel, qui a développé un mode de travail et un modèle décisionnel transversal tant au niveau géographique qu'institutionnel, qui a contribué à établir des rapports opérationnels entre des secteurs divers à l'intérieur du MiBAC même, qui a travaillé de façon efficace avec le secteur privé. » Par la suite, le Congrès de Florence, en 2003, a réaffirmé cet impératif de coopération : « la première aire d'intervention est d'induire une prise de conscience et développer les mécanismes de collaboration ».

projets), met l'accent sur la particularité du SBN dans le paysage italien, seule entité qui a permis un changement radical des mentalités des bibliothèques italiennes depuis une trentaine d'années en créant une « culture de la coopération »<sup>36</sup>.

En faisant l'historique du système SBN, A. Galuzzi établit un parallèle plus critique entre SBN et BDI, soulignant les faiblesses du catalogue collectif que la bibliothèque virtuelle devra s'efforcer d'éviter. Elle rappelle que lors de la conception du catalogue collectif en 1987, l'Italie était déjà en retard par rapport à plusieurs pays, ce qui l'avait amenée à profiter des expériences étrangères pour adopter, à l'époque, un système techniquement plus moderne et développé<sup>37</sup>. Ce système a néanmoins montré ses failles techniques par la suite<sup>38</sup> ; bien plus important, le SBN est un système relativement rigide qui laisse relativement peu d'autonomie et d'initiative aux différents participants. Aussi, A. Galuzzi propose-t-elle de privilégier pour la BDI un aspect non pas dirigiste mais fonctionnel, l'organe chargé de la coordination devant remplir une mission de service auprès des bibliothèques et institutions qui coopèrent dans le champ du numérique.

### 1.2.2 La priorité donnée à la numérisation des catalogues historiques

L'inscription de la BDI dans le prolongement du SBN est explicitement marquée par la réalisation du premier volet du projet, qui avait pour objectif la mise en ligne sur une plate-forme commune<sup>39</sup> des catalogues historiques des principales bibliothèques publiques. Lors de l'étude de faisabilité, il avait été observé que la numérisation des catalogues était fréquemment le point de départ d'une bibliothèque numérique nationale, notamment dans les pays germanophones. Selon L. Scala, cette solution est « intelligente et productive, outre le fait qu'elle est économique et facilement praticable »<sup>40</sup>, car l'accès aux informations descriptives

---

<sup>36</sup> *ibid.*

<sup>37</sup> Galluzzi, Anna, *Biblioteche e cooperazione : modelli, strumenti, esperienze in Italia*, op. cit. , p.108

<sup>38</sup> le SBN tente par exemple actuellement de modifier sa structure rigide en évaluant des pôles originaux à une architecture client-serveur plus souple

<sup>39</sup> Il ne s'agit pas véritablement d'un catalogue commun, puisque l'interrogation se fait distinctement pour chaque bibliothèque

<sup>40</sup> Scala, Luciano, « Dai cataloghi manoscritti alle immagini in rete. Orientamenti e scelte di metodo », in *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana. Firenze, dicembre 2001* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/DOC/SeminarioBDI2001-Scala.doc>

sur les fonds et leur localisation, y compris en vue de la reconstruction virtuelle de ces fonds, est l'élément prioritaire à tout projet de numérisation coordonné entre différentes structures. Dès lors, le choix de reproduction en mode image de ces catalogues a été effectué pour pallier de façon transitoire le retard dans la rétroconversion des catalogues historiques, afin de rendre accessible le plus vite possible l'immense information contenue sur ces supports papier.

Dans la mise en œuvre de la BDI, ce n'est pas tant cette priorité qui peut être remise en question, puisqu'elle vise le rattrapage d'un retard handicapant pour bâtir la bibliothèque numérique sur des bases saines, que les modalités de son exécution. Pour des raisons économiques, et afin de réaliser l'opération en un temps limité, il a été décidé de scanner les fichiers ou les catalogues à volume en format image, sans autre forme de conversion en mode texte par un OCR ou de rétroconversion manuelle complète. La conséquence en est un problème d'indexation – notamment pour les catalogues à volume<sup>41</sup> – et un manque de convivialité voire d'efficacité pour l'utilisateur.

Il n'en reste pas moins que cet axe de la BDI a été perçu comme un objectif stratégique du programme ; il visait à compléter l'entreprise du SBN en étendant l'accès à l'information bibliographique. La simplicité actuelle de l'interface publique est considérée comme une étape transitoire vers un format plus élaboré, « qui peut être atteint petit à petit en fonction des moyens, évolution rendue possible par l'aspect 'modulable' du projet. »<sup>42</sup> Pour l'instant, 171 catalogues historiques de 32 bibliothèques sont consultables, soit 5,8 M<sup>o</sup>s de fiches et 102 641 pages, sachant que l'objectif de départ était de reproduire 9 M<sup>o</sup>s de fiches et 150 000 pages de catalogues à volumes en un an, délai largement dépassé.

Mais il faut noter que cette première phase du projet désormais conclue<sup>43</sup> a été une étape importante dans l'organisation de la BDI par la mise en place des modalités de fonctionnement du réseau qu'elle a instauré. Les bibliothèques ont procédé au choix des catalogues, à l'acquisition en format image, à l'indexation (l'accès par mots-clés se fait essentiellement par nom d'auteur). La Direction du Livre a financé ces opérations, après avoir défini les modalités et les standards

---

<sup>41</sup> pour les fiches, une indexation sommaire par auteur a été effectuée

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> le catalogue est consultable en ligne sur : <http://catalogohistorici.bdi.sbn.it/code/index.asp>

d'acquisition et d'indexation. Un document intitulé : « Schéma de cahier des charges correspondant à la numérisation des catalogues manuscrits, à volume et par fiches, possédés par les bibliothèques publiques italiennes » a été distribué à toutes les entités participantes. Enfin, l'ICCU s'est chargé de la coordination des opérations, du rassemblement des données, et de la réalisation du catalogue en ligne.

Les choix techniques effectués pour cette opération de grande ampleur reflètent la politique d'unification à court terme promue par le Ministère : toutes les bibliothèques ont été pourvues du même logiciel, et une seule entreprise a été chargée de la mise en ligne des documents. Cette solution a évité dès le départ une acquisition hétérogène par les bibliothèques et un accès disséminé sur leurs sites propres, ce qui aurait favorisé un ensemble de solutions techniques disparates et une absence d'interopérabilité qui aurait signifié l'échec du projet.

### 1.2.3 L'impact de la numérisation sur l'informatisation des catalogues

Comme on l'a vu en première partie, les projets de numérisation peuvent avoir comme effet indirect l'accélération du catalogage informatique. Les programmes nationaux engagés dans le cadre de la BDI, au lieu de se superposer au chantier de la rétroconversion des catalogues, offrent en fait l'opportunité d'accomplir ces opérations pour les fonds qu'ils concernent. Comme le souligne un responsable du projet ADM<sup>44</sup>, on ne devrait pas, a priori, numériser des documents ou matériaux qui ne correspondent pas déjà à des notices bibliographiques standards, publiées et organisées sur un OPAC. Le problème est qu'en Italie, il a manqué une politique et une stratégie nationales de rétroconversion des catalogues. Cette situation est une entrave aux projets de numérisation à grande échelle, qui bénéficient d'importants investissements depuis quelques années. La réalisation de ces projets en dépit de cette situation peut donc être une solution paradoxale, le fait de réaliser une étape qui devrait être ultérieure à celle de la rétroconversion ayant un effet dynamisant pour rattraper les retards en ce domaine.

---

<sup>44</sup> Messina, Maurizio, « Fra catalogazione e digitalizzazione : il progetto ADMV », in *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana. Firenze, dicembre 2001*, op. cit.

Toutefois, se pose le problème de la « chaîne de production », l'acquisition ne prenant pas le même temps que le catalogage. Le conservateur chargé d'ADM à la Biblioteca Marciana montre ainsi que lors de la phase de test réalisée dans cette bibliothèque, 74 manuscrits d'Alessandro et Benedetto Marcello ont été numérisés, pour un total de 7 584 pages. L'acquisition s'est effectuée en une semaine ; en revanche, on conçoit aisément que le temps de catalogage de ces documents ne peut pas être aussi court, et que cette phase de travail de réajustement pèse sur la réalisation globale du projet.

### **1.3. Une collaboration rendue nécessaire par une double exigence : la rationalisation dans la gestion des ressources financières et la simplification de l'accès aux données**

Du point de vue de l'administration centrale, l'organisation de la numérisation poursuit des objectifs similaires à ceux qui prévalent dans le cas du catalogage partagé.

Le bilan de l'existant effectué en 2000 pour définir les contours de la BDI déplorait l'extrême fragmentation des initiatives, leur manque de coordination et les conséquences organisationnelles et financières de ces lacunes. Il mettait l'accent sur le fait que les quelques initiatives prises par les bibliothèques italiennes avaient pour objectif la valorisation de quelques collections particulières (musique, cartes géographiques...), au lieu de s'inscrire dans des projets de plus longue haleine, avec des finalités précises de mise en valeur systématique de champs entiers de la culture nationale.

Analysant ces projets, l'enquête affirme la nécessité de pallier les faiblesses que l'on a pu observer en première partie : « la plupart des projets des bibliothèques semblent obéir à la règle de l'incomplétude »<sup>45</sup>, c'est-à-dire que les coûts de manutention ne sont pas prévus, les services associés ne sont pas pris en compte, on ne considère pas a priori l'importance d'éléments tels que l'implémentation de métadonnées ou la conservation.

C'est dans le souci, entre autres, d'une meilleure utilisation des ressources financières permise par la complémentarité des forces individuelles que sont donc

---

<sup>45</sup> *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale [Étude de faisabilité de la BDI]*, op. cit., p.72.

réalisés les principaux volets de la BDI. Toutes les étapes d'un projet de numérisation sont concernés. C'est ainsi que le recensement des projets en cours<sup>46</sup> effectué par la BDI est un instrument d'information qui a pour but d'éviter la mise en œuvre de projets redondants.

La même préoccupation prévaut dans le cas de la base de données participative des périodiques anciens numérisés par les bibliothèques, également gérée par l'ICCU<sup>47</sup>. Dans ce cas précis, on mesure aisément le gaspillage de ressources qui pourrait avoir lieu si chaque bibliothèque agissait indépendamment, numérisant ses collections sans se préoccuper de savoir si d'autres projets d'établissement concernant les mêmes titres sont en cours. Mais cette complémentarité doit aller plus loin en débouchant sur un accès partagé aux ressources, ce qui est rendu possible par leur intégration systématique à la BDI. En allant plus loin dans cette logique, un tel projet pourrait même avoir des incidences sur la conservation des collections réelles ; certains professionnels envisagent en effet une solution radicale : une fois une collection numérisée, on pourrait éliminer tous les doubles possédés par les autres bibliothèques, en ne gardant qu'une ou deux copies originales. Ce type de raisonnement n'est pas près d'être approuvé par la majorité des bibliothèques, mais n'en est pas moins représentatif des débats suscités par les potentiels offerts par la bibliothèque numérique... Parmi ceux-ci, figure en bonne position le problème de la conservation des données numériques ; or, ainsi que l'a bien perçu l'étude de faisabilité de la BDI, c'est dans les domaine de la « post-production » des données numériques que la gestion nationale des programmes de numérisation a un rôle important à jouer, la politique culturelle s'inscrivant dans le long terme. Dès lors, l'échelon central peut apparaître comme le plus à même de subvenir aux nécessités de la conservation. Avec la numérisation sont créés de nouveaux objets, des biens ayant une valeur économique qui seront conservés et qui comporteront des coûts de gestion et de manutention continus. Une gestion et une maîtrise centrales de ces éléments, pour des collections d'intérêt national,

---

<sup>46</sup> ICCU-BDI-Censimento delle attività di digitalizzazione delle biblioteche pubbliche statali (répertoire national des projets de numérisation) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/censbidigit.html>. La dernière mise à jour de ce répertoire date cependant d'octobre 2003.

<sup>47</sup> Une interrogation par projet ou par titre de périodiques est déjà possible sur le site de l'ICCU : Interrogazione sui progetti di digitalizzazione delle pubblicazioni periodiche e sui periodici digitalizzati [en ligne], disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/dbper.htm>

semblent garantir une certaine efficacité organisationnelle et une rationalité budgétaire.

Cependant, il ne faut pas limiter une fois de plus la coopération à une préoccupation d'ordre exclusivement économique : il s'agit plus largement d'une gestion rationalisée de moyens et compétences – humaines, scientifiques, etc.<sup>48</sup> En outre, symétriquement à cette tentative de rationalisation dans la création de la bibliothèque virtuelle, se place le souci constant de l'accès proposé aux utilisateurs. Pour faciliter et simplifier l'accès de l'utilisateur aux ressources électroniques, l'unification nationale du patrimoine numérisé est un instrument contre la dispersion de l'information ; elle rend la recherche plus directe et efficace, quel qu'en soit le niveau.

Cette fonctionnalité de la bibliothèque numérique est d'autant plus intéressante que celle-ci propose un accès plus immédiat au patrimoine culturel que les catalogues collectifs.

## **2. Une collaboration aux objectifs redéfinis : la « numérisation partagée » au service d'une mise en valeur plus directe du patrimoine national**

Alors que la bibliographie nationale opère une promotion indirecte du patrimoine des bibliothèques en rendant possible l'accès à distance à des données sur les fonds disponibles, une bibliothèque numérique nationale permet de consulter directement, là aussi à distance, une reproduction du document recherché. Par parallélisme avec le catalogage partagé, on pourrait parler de « numérisation partagée » pour désigner les nouveaux mécanismes institués par la BDI. Ceux-ci sont des instruments au service d'une politique culturelle qui cherche à renouveler l'approche du patrimoine national italien.

---

<sup>48</sup> L'étude de faisabilité rappelle ainsi que « comme il l'a déjà été mentionné plusieurs fois, la coopération, entendue non au sens formel mais effectif, comme partage de compétences intellectuelles, organisationnelles et économiques orientées ensemble vers le projet de numérisation, est le facteur fondamental de la réussite partout dans le monde. » *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale [Étude de faisabilité de la BDI]*, op. cit., p.9.

### **2.1. La définition de priorités nationales pour la mise en valeur du patrimoine des bibliothèques**

Parmi les différents plans de numérisation impulsés par le projet BDI, seul celui concernant les catalogues historiques des bibliothèques a pour l'instant abouti. Les programmes relatifs aux périodiques et à la musique sont en cours de réalisation, avec une organisation et des objectifs qui se distinguent sensiblement du cadre auquel sont habitués les établissements participant au SBN. On constate tout d'abord que la structure de la coopération instaure des relations plus souples entre l'organe central qui coordonne les différentes activités et les institutions participantes. La structure par pôles régionaux du SBN ne serait pas pertinente dans le cas de la numérisation ; dès lors, l'aspect local ou régional, fréquemment niveau de référence pour les projets de coopération des bibliothèques, s'estompe au profit de l'échelle nationale.

Par ailleurs, les deux types de collections choisies pour inaugurer la bibliothèque virtuelle italienne s'inscrivent clairement dans une politique soucieuse de valoriser le patrimoine des régions, tout en transcendant les limites locales. La numérisation des périodiques anciens poursuit un objectif de promotion de la mémoire et de l'histoire italiennes. C'est dans la même optique que le projet de numérisation de la musique est mené, mais à travers une approche thématique plus originale de la culture nationale. Dans le cadre de la mise en valeur des documents de musique écrite du Moyen Age à l'époque moderne, ce programme se concentre sur une source de rayonnement de l'Italie à l'extérieur ; il rassemble autour d'un patrimoine plus consensuel que l'histoire qui reste, finalement, régionale, alors que la musique suscite plus facilement une association à l'identité nationale.

Le modèle de référence adopté a été le projet ADM, que l'on a étudié précédemment. Le prototype réalisé par celui-ci exploite les potentiels de la bibliothèque virtuelle, notamment par son aspect interactif qui met en relation des documents de natures différentes ; la version numérique permet une recherche de grande précision – zoom sur un manuscrit, ou encore isolement d'un extrait musical, par exemple. À partir de cette expérience née dans la région du Veneto, le programme d'ampleur nationale déploie une véritable politique d'acquisition pour numériser et rassembler un patrimoine très dispersé et relativement méconnu. Ce

réseau dénommé ReMI (Rete della Musica Italiana)<sup>49</sup>, en cours de formation, devrait permettre de réunir virtuellement les collections d'institutions très différentes, dont beaucoup sont actuellement peu accessibles. À côté de bibliothèques de tous types – dont une majorité de bibliothèques territoriales<sup>50</sup> – figurent en effet des académies, des conservatoires et plusieurs institutions ecclésiastiques, comme par exemple Saint-Jean de Latran ou l'église Santa Maria dei Angeli à Rome<sup>51</sup>...Chaque bibliothèque doit faire l'acquisition, l'implémentation des métadonnées selon le standard MAG Schéma, et créer une base de données locale accessible à distance via ReMI ; l'ICCU intervient pour aider les institutions qui n'ont pas de compétences en matière de gestion de l'information.

## **2.2. Les modalités d'accès direct aux ressources numériques via le portail « Internet culturale »**

L'accès au patrimoine numérisé, finalité du projet BDI, devrait prochainement être effectif grâce à la mise en place d'un portail unique dénommé « Internet Culturale ». Celui-ci, largement inspiré du portail français « Internet culturel » – désormais « culture.fr »<sup>52</sup>, devrait être mis en ligne en janvier 2005. Le portail « Internet culturale » fusionnera trois projets en cours: la BDI, « Network turistico culturale », et « My e-learning ». C'est l'ICCU qui se charge de sa réalisation : centralisation des informations, coordination, rédaction, édition, etc. Le budget attribué à ce projet est de 5,6 M<sup>o</sup>s d'€.

Il est prévu que l'accès aux ressources numériques se fera sous trois formes : grâce à un lien dans le catalogue SBN, par une recherche dans une base de données créée à partir d'un dépôt numérique proposé aux bibliothèques et institutions ne participant pas au SBN, ou encore à travers des parcours thématiques comparables à des expositions virtuelles.

---

<sup>49</sup> un portail est prévu, mais n'a pas encore été mis en ligne

<sup>50</sup> La Bibliothèque municipale de Pérouse, par exemple, valorise sa participation au projet sur son site : <http://portal.comune.perugia.it/canalepart.asp?id=2423>. Elle numérise actuellement des manuscrits de musique sacrée du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et des livrets de chœur provenant de l'Eglise Saint Dominique de Pérouse.

<sup>51</sup> La Rocca, Orazio, « Il Magnificat sbarca su Internet », in *La Repubblica*, Mercredi 14 Settembre 2004; à l'église Santa Maria dei Angeli sont numérisés des manuscrits inédits de Giovanni Pierluigi da Palestrina ; cf. le site de l'institution : [http://www.santamariadegliangeliroma.it/paginamastersing.html?codice\\_url=paolo\\_tarso&lingua=ITALIANO&ramo\\_ho](http://www.santamariadegliangeliroma.it/paginamastersing.html?codice_url=paolo_tarso&lingua=ITALIANO&ramo_ho)

<sup>52</sup> [www.culture.fr](http://www.culture.fr)

### 2.2.1 L'évolution de l'OPAC SBN

L'ICCU travaille à une mise à jour de l'OPAC SBN qui tienne compte de l'évolution des possibilités technologiques et améliore l'interface de consultation. L'objectif est de fusionner les deux versions actuellement consultables sur le site du catalogue collectif<sup>53</sup>, afin de proposer une interface unique optimisée aux usagers de l'Internet Culturale. Deux services sont en effet accessibles en ligne pour l'instant : l'« OPAC SBN » d'une part, qui permet surtout des recherches bibliographiques ponctuelles à travers une interrogation mots-clés/index, et « SBN on-line » de l'autre, qui propose des services plus pointus (localisation, statut du document, accès au service de PEB, etc.). L'« OPAC 2 » a l'avantage d'insérer un lien de la notice bibliographique à la ressource numérique, fonctionnalité que l'ICCU pense rendre active dans un an.

Une véritable bibliothèque numérique nationale devrait ainsi être opérationnelle, puisque l'utilisateur pourra accéder directement lors de sa recherche aux ressources numériques mises en ligne par les quelques 1 000 bibliothèques qui constituent le réseau – à condition qu'elles ne soient pas réservées à la consultation locale, en particulier pour des questions de droit.

### 2.2.2 Le dépôt numérique

Pour les bibliothèques et surtout pour les autres institutions concernées par la numérisation du patrimoine, qui ne font pas partie du SBN, l'ICCU va proposer, dès la mise en place du portail, un dépôt numérique qui alimentera une base de données à part. Il est difficile pour l'instant d'évaluer la portée de ce projet, puisque le dépôt est laissé à la libre initiative des établissements, l'ICCU ne pouvant que communiquer sur la visibilité conférée par ce versement. Celui-ci n'aura en effet aucun caractère obligatoire, il ne s'agit pas d'un dépôt légal, problème d'actualité traité à part par les Bibliothèques Nationales Centrales.

---

<sup>53</sup> <http://www.sbn.it>

### 2.2.3 Les parcours thématiques

A côté de ces deux accès aux sources d'information qui se veulent le plus large possibles et visent, sur le long terme, l'exhaustivité, les parcours thématiques qui seront proposés dès la mise en place du portail sont davantage orientés vers un public large. Il s'agit d'une mise en valeur du patrimoine national qui répond, par sa présentation et les contenus qu'elle propose, aux objectifs de diffusion de la culture tels qu'ils ont été définis par le projet BDI : elle tient compte, notamment, de l'aspect touristique, et met à disposition des ressources pédagogiques. Ces parcours sont pour l'instant des projets menés à l'échelle régionale, ce qui est un autre aspect sur lequel s'était focalisé le projet initial de BDI<sup>54</sup>. Pour l'instant, les thèmes qu'il est prévu d'aborder et dont la réalisation est plus ou moins avancée sont la musique, avec la Région Émilie-Romagne et la Casa della Musica de Parme, les sciences, par la région Toscane et le Musée de l'Histoire des sciences de Florence, la religion avec la région Piémont et la Conférence épiscopale, et un parcours littéraire proposé par la Sapienza, l'Université de Rome. La création de ces dossiers virtuels induit de nouveaux programmes de numérisation ou la valorisation de ressources numériques déjà créées ; autour de la documentation de thèmes communs, ils incitent à la collaboration entre des instituts de nature différente. Là encore, le virtuel se met au service d'un rapprochement fructueux : un patrimoine physiquement dispersé est mis à la disposition d'un large public, dans une intention de valorisation plus que de conservation.

Enfin, il faut noter que ces initiatives entreprises au niveau régional pour des raisons évidentes de cohérence mais aussi de faisabilité, pourront, à long terme, être développées à l'échelle nationale.

---

<sup>54</sup> Il faut d'ailleurs noter que le portail proposera des modalités d'interrogation par régions, ainsi que c'est le cas en France sur Culture.fr

### **3. La bibliothèque numérique comme projet commun étendu aux différents acteurs du patrimoine : l'apparition de nouvelles missions pour les bibliothèques ?**

Le projet de portail « Internet Culturelle », prolongement de la BDI, étend la coopération des bibliothèques à l'ensemble des acteurs du patrimoine. Mais il est intéressant de constater que c'est l'organe qui coordonne traditionnellement le système bibliothécaire qui a en charge d'agencer ce réseau élargi.

#### **3.1. Une coopération plus tenue entre les différents acteurs du patrimoine**

La numérisation, un thème fédérateur par nature

Bien que musées, archives et bibliothèques aient des rôles sociaux différents et soient gérés selon des pratiques professionnelles distinctes, ces différents types d'institutions remplissent des missions assez similaires de rassemblement, conservation et promotion de collections patrimoniales. Aussi ne faut-il pas s'étonner du fait que la numérisation des fonds culturels et leur rassemblement dans des bibliothèques virtuelles estompe les différences institutionnelles et rapprochent ces différentes entités sur ce qui fait le cœur de leurs objectifs. La numérisation permet en effet une dématérialisation du support ; dès lors, l'organisation et le traitement de l'information est possible indépendamment des établissements où sont localisés les documents. Les possibilités de croisement, de complémentarité (thématique, chronologique, etc.) entre les fonds offerts par la bibliothèque numérique et tels qu'on les a étudiés précédemment peuvent ainsi être démultipliées par la collaboration entre les différents acteurs du patrimoine. Néanmoins, l'objectif de mise en commun de contenus en est encore à un stade expérimental, à l'image des parcours thématiques proposés sur le portail Internet Culturelle. Il est pour l'instant impossible de mesurer l'impact de cette collaboration transversale en terme de réalisations concrètes. En revanche, la réflexion et le travail communs portent actuellement sur le contexte technologique mis en œuvre pour l'harmonisation des pratiques et une mise en commun ultérieure.

### Les pré-requis de la coopération

Le comité guide de la BDI, de composition volontairement transdisciplinaire, est une instance de communication entre les différents acteurs du secteur culturel. Ses congrès bisannuels sont une occasion d'échange et de discussion en complément des politiques et directives centrales émanant du MiBAC.

La perspective au long terme d'une bibliothèque virtuelle étendue à l'ensemble du patrimoine culturel accroît encore les nécessités de normalisation auxquelles sont déjà confrontées les bibliothèques : l'adoption d'une conduite commune doit en effet tenir compte de problématiques soulevées par chaque secteur : standards pour les dépôts électroniques provenant d'institutions variées pour les archives, respect de la vie privée, droits d'auteur et propriété intellectuelle ... Si, en général, les normes existent déjà, il faut s'accorder sur leur adoption et sur le développement de pratiques optimales eu égard aux objectifs communs ; par ailleurs, les solutions adoptées doivent être suffisamment flexibles pour rester valides à une échelle plus large ou plus réduite que celle fixée à l'origine.

La numérisation est donc dans ce domaine aussi un catalyseur, rendant plus systématiques des initiatives de rapprochement jusque là très ponctuelles. Le postulat de départ s'en trouve presque inversé : la numérisation, à l'origine objectif commun, deviendrait-t-elle *a contrario* un facteur de rapprochement, un thème fédérateur qui incite à une collaboration plus large entre les différents acteurs du patrimoine ?

Les fonds dédiés à la numérisation des fonds culturels permettent en effet de définir un socle de pratiques communes qui vont au-delà de la seule production de ressources numériques ou de la mise en fonction de plate-formes communes. Il s'agit de favoriser l'unicité de l'accès via l'implémentation de métadonnées suivant un modèle commun et la standardisation des instruments de recherche, mais aussi d'établir un réseau fondé sur une infrastructure collective.

### **3.2. Le rôle joué par les bibliothèques dans le réseau constitué autour de la numérisation du patrimoine national**

Une coopération entre bibliothèques qui fait figure d'exception en Italie

On remarque que l'impulsion de cette coopération entre établissements culturels en Italie est clairement donnée par le secteur des bibliothèques. Il faut dire que les « Beni librari » sont plutôt en avance en termes d'unification du réseau, malgré les failles que peut présenter le SBN : pour l'archéologie, les musées ou les monuments historiques, il n'existe pas de recensement national comparable au catalogue collectif, situation paradoxale eu égard à la richesse patrimoniale du pays. Il n'est donc pas étonnant que l'ICCU assure un rôle de coordination des projets, non seulement des bibliothèques, mais aussi de toutes les institutions susceptibles de produire des ressources numériques liées au patrimoine national.

#### Le rôle de coordination joué par l'ICCU

En tant qu'organe technique du ministère, l'ICCU met en œuvre les dispositions prévues par le projet BDI, et travaille à la concrétisation du portail « Internet Culturale ». L'institut joue un rôle de conseiller scientifique auprès des institutions en leur transmettant les directives ou recommandations du Ministère ; dans le cadre de la BDI et de l'Internet Culturale, il est un interlocuteur privilégié auprès de l'ensemble des établissements qui s'impliquent dans le projet, au-delà des bibliothèques qui constituent son champ d'action originel. Il facilite par ailleurs la communication entre les institutions, et assure de façon centralisée un certain nombre d'opérations techniques : appels d'offres uniques, regroupement et uniformisation des données, etc. La réalisation du portail Internet Culturale, ajoute une fonction éditoriale à ce rôle de centralisation des données.

Si l'ICCU voit ainsi ses missions originelles sensiblement modifiées, le rôle central qui lui est imparti n'en reste pas moins lié aux fonctions traditionnelles de la bibliothèque, qui se trouvent redessinées par la constitution d'une bibliothèque virtuelle nationale.

#### La gestion de l'information et l'accès facilité au patrimoine : le rôle des professionnels des bibliothèques à l'ère « virtuelle »

La bibliothèque virtuelle reprend en effet des missions traditionnelles des bibliothèques dans un contexte technologique nouveau : gestion de l'information et facilitation de son accès par le public, etc. Dans le domaine du patrimoine, elle

offre la possibilité de constituer des collections d'un type nouveau, au-delà des limites conventionnelles des établissements culturels.

Cette politique de numérisation et de valorisation du patrimoine numérisé fondée sur une coopération large ne se limite pas au plan national : elle est l'un des paradigmes des programmes actuels de numérisation du patrimoine européen. Or, l'Italie entend y participer activement, ce qui induit une interaction entre projets nationaux et européens : la perspective communautaire devient incontournable pour mieux comprendre les enjeux auxquels fait face le pays en termes de coopération et de numérisation<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Contexte européen très fort par rapport aux groupes de travail américains, anglo-saxons. A ce titre, comparaison portera plus sur ce niveau.

# **Partie 3 : La bibliothèque numérique « a posteriori » : bilan, conditions et perspectives pour une mise en commun du patrimoine culturel numérisé à l'échelle nationale et internationale**

La constitution du projet BDI montre bien que tout projet de numérisation soucieux d'une bonne utilisation des ressources doit prendre en compte le contexte, y compris international, dans lequel il se développe. Par « bibliothèque virtuelle a posteriori », on entend montrer que le respect d'un certain nombre de règles communes, la prise en compte pour chaque projet de la nécessité d'interopérabilité crée la possibilité, sur le long terme, d'une mise en commun fructueuse des collections patrimoniales virtuelles.

## **1. Le rôle actif de l'Italie dans la coopération européenne en vue d'un patrimoine numérisé commun**

Le Cinquième Programme Cadre de l'Union Européenne pose les critères et priorités d'une collaboration à l'échelle européenne, à travers une approche transversale qui concerne tous les types d'établissements à vocation patrimoniale<sup>56</sup>.

### **1.1. La coordination du projet MINERVA**

#### Présentation du projet et rôle de l'Italie

---

<sup>56</sup> Les objectifs sont sensiblement les mêmes qu'au niveau national : définir a priori des contenus à numériser ; assurer un accès intégré, développer les instruments et des standards non seulement pour l'échange des ressources informatives,

Le Ministère de la culture italien est le coordinateur de MINERVA (Ministerial Network for Valorizing Activities in Digitization), le principal programme européen concernant la numérisation du patrimoine culturel. MINERVA est l'instrument opérationnel du NRG, le Groupe des Représentants Nationaux nommés par chaque État-membre pour mettre en place cette coopération<sup>57</sup>. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative eEurope « une société de l'information pour tous », dont il constitue le volet dédié à la numérisation des contenus culturels. Visant à coordonner les politiques et les programmes des différents pays européens dans ce domaine, il a été lancé en avril 2001 à Lund, lors d'une réunion des représentants des pays membres qui a débouché sur les « Principes de Lund »<sup>58</sup> et un Plan d'action<sup>59</sup> censé les appliquer ; il prendra fin en 2004.

Ces principes mettent particulièrement en évidence le rôle que la numérisation des contenus culturels et scientifiques européens revêt pour « la promotion de la diversité, l'expression des identités culturelles, linguistiques et sociales différentes qui constituent une richesse à part entière de l'Europe ». Les principaux objectifs sont d'accroître la visibilité des activités en cours et de partager les expériences réalisées, de sélectionner, promouvoir et échanger les bonnes pratiques, d'adopter des standards communs et de s'orienter vers une plate-forme européenne de lignes directrices et de recommandations. Cette première harmonisation s'effectue dans la perspective à plus long terme d'une bibliothèque virtuelle européenne.

Le rôle de l'Italie dans ce travail commun est important puisque c'est le MiBAC qui coordonne le projet. Cette position lui permet d'impulser une dynamique dans le pays autour de la numérisation des fonds anciens : il rassemble, à travers les groupes de travail qu'il organise, des professionnels de différents secteurs (technologie, sciences de l'information, etc.) ; dans le même temps, il communique largement auprès des bibliothèques italiennes qui, étant dans son champ d'action

---

mais aussi pour faciliter l'accès à l'utilisateur ; créer de nouveaux services ; traiter ensemble la problématique des licences et droits d'auteur ; échanger sur les besoins et pratiques en termes de formation professionnelle.

<sup>57</sup> La coopération est formalisée à travers un document de mandat pour les membres, le ToR (Terms of Reference), approuvé officiellement dans la plupart des pays qui soutiennent le projet.

<sup>58</sup> *Le contenu européen sur les réseaux mondiaux : mécanismes de coordination pour programmes de numérisation. Les principes adoptés à Lund : conclusions de la réunion des experts du 4 avril 2001 à Lund (Suède) [en ligne]*. Disponible sur : [ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund\\_principles-fr.pdf](ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund_principles-fr.pdf)

<sup>59</sup> *Le contenu européen sur les réseaux mondiaux : mécanismes de coordination pour programmes de numérisation. Les principes adoptés à Lund : plan d'action relatif à la coordination des programmes et politiques de numérisation [en ligne]*. Disponible sur : [ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund\\_action\\_plan-fr.pdf](ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund_action_plan-fr.pdf)

institutionnel, sont informées des avancées de ce projet et des préconisations concrètes qui en émanent<sup>60</sup>.

#### Un exemple d'application expérimentale : MICHAEL

MINERVA a également des applications plus directes. Le projet MICHAEL (Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe)<sup>61</sup> dans lequel l'Italie s'est impliquée en est un exemple intéressant. Approuvé dans le cadre du programme eTen, ce projet « dérivé » de MINERVA est mené en commun par la France, le Royaume-Uni et l'Italie ; ces partenaires le réalisent à titre d'expérimentation, avec la perspective d'un élargissement ultérieur à d'autres pays. Il s'agit principalement de travailler sur les thèmes de l'interopérabilité et de l'inventaire du patrimoine culturel numérisé et de réaliser un prototype de portail unique développant de nouveaux services pour la mise en valeur et l'accès en ligne du patrimoine européen. Pour réaliser cette plate-forme technologique, l'équipe franco-italienne s'est basée sur le Catalogue des fonds culturels numérisés proposé en ligne sur le site du Ministère de la Culture français<sup>62</sup>.

### **1.2. L'implication de l'Italie dans le faisceau des projets européens**

À côté de ces collaborations où le Ministère de la Culture Italien s'implique largement, on relève un certain nombre d'initiatives européennes liées aux différentes problématiques de la numérisation, auxquels le pays est également associé, en tant que pays membre ayant un patrimoine extrêmement riche à valoriser.

#### Les projets de la Conférence Européenne des Bibliothèques Nationales (CENL)

Les Bibliothèques Nationales de Rome et Florence participent aux groupes de travail de la CENL, fondation qui a pour objectif de renforcer le rôle des

---

<sup>60</sup> L'équipe du MiBAC chargée du projet MINERVA était ainsi présente à la dernière édition de Bibliocom, le forum l'Association Italienne des Bibliothèques. Elle a donné une conférence faisant le bilan de l'activité de MINERVA de 2001 à 2004. *Seminario « Verso una piattaforma comune europea per la digitalizzazione dei contenuti culturali e scientifici »*, Roma, 27 ottobre 2004.

<sup>61</sup> MICHAEL : Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe [en ligne]. Disponible sur : <http://www.michael-culture.org>

<sup>62</sup> Numérisation du patrimoine culturel : catalogue [en ligne]. Disponible sur : [http://www.numérique.culture.fr/fr/f\\_02.htm](http://www.numérique.culture.fr/fr/f_02.htm)

bibliothèques nationales en Europe, en particulier dans leur rôle de conservation et promotion des patrimoines culturels nationaux. Aussi, le portail GABRIEL (Gateway and Bridge to Europe's National Libraries)<sup>63</sup> de la CENL accorde-t-il une place croissante à la mise en commun du patrimoine numérisé. La base de données Bibliotheca Universalis rassemble les collections d'une quinzaine d'institutions européennes et extra-européennes (Japon, Canada, Etats-Unis)<sup>64</sup> autour du thème des « échanges entre les peuples »<sup>65</sup>.

Parallèlement à cette mise en commun des ressources numériques via le portail Gabriel, le projet TEL (The European Library) envisage la constitution d'une véritable bibliothèque numérique européenne. Lié à l'organe de concertation de la CENL, TEL<sup>66</sup> est une « mesure d'accompagnement » sous l'égide du programme de la Commission Information Society Technologie (IST). Son objectif est la réalisation d'une infrastructure pour la mise en commun et l'accès aux principales collections numériques de bibliothèques nationales européennes. Huit pays sont concernés pour l'instant, dont l'Italie à travers la participation de la Bibliothèque Nationale Centrale de Florence. Basée sur les besoins des institutions participantes, TEL veut proposer une tentative d'harmonisation des problèmes législatifs et des traditions nationales des différents pays et le développement d'accords communs avec les éditeurs sur les questions de droits et de licences, ainsi que sur le commerce électronique. TEL a aussi l'objectif de permettre aux bibliothèques nationales qui n'ont pas encore développé leurs programmes d'accès aux ressources numériques d'en accélérer la mise en place.

#### Recherche et réflexions concertées sur l'environnement numérique

Les bibliothèques virtuelles suscitent depuis quelques années de nombreux débats auprès des professionnels de l'information ; plus largement, elles soulèvent des

---

<sup>63</sup> GABRIEL (Gateway and BRidge to Europe's National Libraries) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.kb.nl/gabriel/index.html>

<sup>64</sup> Bibliotheca Universalis – Project [en ligne]. Disponible sur : [http://www.bl.uk/gabriel/bibliotheca-universalis/en/bibliotheca\\_universalis\\_projet.htm](http://www.bl.uk/gabriel/bibliotheca-universalis/en/bibliotheca_universalis_projet.htm). Le projet a été lancé suite à une réunion du G7 à Naples, en 1994. cf. texte de l'accord en annexe 3.

<sup>65</sup> La Bibliothèque Nationale de Florence apporte sa contribution en numérisant des documents sur le thème du voyage en Italie « Viaggiatori britannici e francesi in Toscana nel XVIII° secolo »; les ressources ne sont pas consultables pour l'instant.

<sup>66</sup> TEL Project Website [en ligne]. Disponible sur : <http://www.europeanlibrary.org/>

enjeux auxquels les pouvoirs publics sont confrontés. Il n'est pas étonnant que plusieurs groupes de travail et de réflexion aient été créés dans le contexte de l'Union européenne. Financés par le Sixième Programme Cadre, ces projets envisagent, de façon complémentaire à MINERVA, des aspects plus ou moins directement liés à la numérisation du patrimoine des bibliothèques : EPOCH vise la publication d'un rapport joint sur les activités de numérisation en Europe<sup>67</sup>, , DELOS le développement des bibliothèques numériques<sup>68</sup>... On peut également citer le travail d'ERPANET (Electronic Resource Preservation and Access Network)<sup>69</sup>, auquel participe le Ministero per l'Università e la Ricerca, et qui traite de la conservation des ressources numériques, problème non résolu que ne peut négliger un pays où la numérisation à grande échelle du patrimoine culturel est en cours.

## **2. De l'environnement international à l'activité de la bibliothèque : la prise de conscience des exigences de la bibliothèque virtuelle**

La transposition au niveau national des pratiques et normes en vigueur revêt des enjeux politiques et économiques, puisque l'adaptabilité des ressources créées les rendent plus exploitables. L'adéquation des programmes à des caractéristiques techniques conscientes de l'environnement et des perspectives de constitution de bibliothèques virtuelles est donc un élément de rationalisation et de meilleure gestion des budgets.

### **2.1. L'articulation entre les différents échelons de coopération**

L'Italie inscrit clairement son activité dans le cadre européen. Les principes de Lund sont-ils fréquemment rappelés lors des séminaires de la BDI.

---

<sup>67</sup> <http://www.epoch-net.org>

<sup>68</sup> DELOS Network of Excellence on Digital Libraries [en ligne]. Disponible sur: <http://www.delos.info>

<sup>69</sup> <http://www.erpanet.org> . Ce projet a principalement pour objectif d'identifier et de faire connaître les sources d'information sur ce sujet en Europe, réaliser des études de cas d'organiser des ateliers de travail, inciter les compagnies de TIC et de logiciels à intégrer cette problématique dans leurs nouveaux produits, inciter à la recherche dans le domaine et à la création de standards utiles, réaliser un site Internet de référence sur ces questions...

Comme c'est fréquemment le cas pour les projets européens, les régions sont associées à la mise en œuvre des programmes : les régions italiennes ont donc participé activement aux actions et groupes de travail de MINERVA.

Malgré cette continuité entre les différents échelons où peut intervenir la coopération, la situation italienne peut paraître un peu paradoxale : une implication importante dans les programmes européens se juxtapose à un retard notable dans le domaine de la numérisation des fonds anciens. Le MiBAC s'est par exemple investi dans la réalisation du prototype MICHAEL, alors que le portail Internet Culturale n'est pas encore en service. On constate que le catalogue des fonds culturels numérisés développé à titre expérimental par MICHAEL<sup>70</sup> est davantage mis à jour, avec une interface plus conviviale que le répertoire des projets élaboré par l'ICCU.

Les expérimentations européennes peuvent avoir des répercussions positives sur les réalisations nationales, si une bonne transmission entre les deux niveaux d'intervention est assurée. Or, des lacunes apparaissent dans l'organisation de la complémentarité entre la BDI et MINERVA, qui sont gérés par des équipes différentes – l'ICCU d'une part, le Ministère de l'autre. Il y a une perméabilité possible entre les deux projets, mais pour l'instant les modalités d'un échange cohérent ne semblent pas avoir été définies consciemment, au risque d'un développement parallèle sans concertation, et d'un travail double.

Cependant, par définition, des réseaux sont superposables ; l'adaptation nationale aux orientations données par la communauté européenne est un exemple concret de cette concomitance possible.

## **2.2. L'intégration au niveau national et l'application par les bibliothèques de standards et de normes internationaux**

Les documents de référence à l'adresse des bibliothèques

Les bibliothèques qui entreprennent un projet de numérisation peuvent principalement se référer aux préconisations émanant de deux sources : MINERVA et l'ICCU.

---

<sup>70</sup> Catalogo dei fondi culturali digitalizzati [en ligne]. Disponible sur [http://vernier.gamsau.archi.fr:9000/sdx/IT\\_anum/index.xsp](http://vernier.gamsau.archi.fr:9000/sdx/IT_anum/index.xsp)

Ce dernier reprend des travaux des groupes de travail européens pour les transposer en fonction des pratiques en cours dans les établissements qu'elle conseille. L'ICCU élabore des documents pour communiquer ses recommandations : un guide a été rédigé sur les bonnes pratiques de numérisation et la création de métadonnées. Dans ce dernier domaine, un modèle de référence est proposé aux bibliothèques, le MAG Schema (Metadati Amministrativi Gestionali) ; il a été élaboré à partir du format XML, de l'Open Archive Information System (OAIS) et de METS (Metadata Encoding & Transmission Standard)<sup>71</sup>.

Le groupe de travail du MiBAC chargé de MINERVA publie aussi des documents directement adressés aux bibliothèques, avec un impact difficilement évaluable : le guide sur la qualité des sites Internet a ainsi été distribué à plus de 3 000 exemplaires dans le pays, sur demande des établissements. Ce thème concerne probablement davantage d'établissements que celui de la numérisation de fonds anciens ; un manuel sur ce sujet est disponible, source d'informations pour les professionnels qui peut donc compléter les conseils de l'ICCU<sup>72</sup>. Si une large communication est faite auprès des bibliothèques, le projet et ses réalisations n'en restent pas moins encore abstraits pour les établissements : ainsi, aucun responsable de projet rencontré lors de l'enquête effectuée dans la première partie ne le mentionne comme point de référence, contrairement à la BDI ou aux lignes directrices de l'ICCU. Il est vrai que MINERVA est avant tout un projet interministériel.

#### La prise en compte de ces recommandations par les bibliothèques italiennes

Comme on l'a vu, les projets de grande échelle sont davantage soucieux de l'applications de normes. Pour les documents numérisés dans le cadre de ReMI, la BDI impose le « MAG Schema » dont l'ICCU communique les modalités aux établissements. Pour ADM, une étude sur la base du « set » de la Library of

---

<sup>71</sup> Tous ces documents sont disponibles en ligne sur le site de l'ICCU: <http://www.iccu.sbn.it/standardBD.html>

<sup>72</sup> Ces documents sont disponibles en version papier et en ligne : *Quality principles for Cultural website : a hand book*. Version 13.03 (10 September 2004) [en ligne]. Disponible sur : [http://www.minervaeurope.org/publications/qualitycommentary/quality\\_commentary040913draft.pdf](http://www.minervaeurope.org/publications/qualitycommentary/quality_commentary040913draft.pdf) ; *Manuale di buone pratiche per la digitalizzazione del patrimonio culturale* [en ligne]. Disponible sur : <http://minervaeurope.org/publications/buonepratiche.htm>

Congress, et de Dublin Core a été effectuée pour définir les métadonnées à adopter, mais ces modèles, jugés insuffisamment précis par rapport aux sources à mettre en valeur, ont finalement été rejetés pour les données descriptives, au profit d'UNIMARC. À l'inverse, le projet GeoWeb, mené par la seule Biblioteca Marciana de Venise, utilise à la fois le Dublin Core Metadata Element Set 1.1 pour les métadonnées et des étiquettes UNIMARC<sup>73</sup>. Les projets européens que l'on a étudiés en première partie sont particulièrement attentifs, comme on l'a vu, à l'application de standards internationaux : LAURIN comptait ainsi parmi ses objectifs initiaux la compatibilité avec les standards internationaux et le développement d'un logiciel intégrant les standards Z.39.50 et ISO 9000-3, et les métadonnées ont été créées selon le Dublin Core ; de même, META-e a pris pour référence Dublin Core et Resource Description Framework (RDF).

### **3. Bilan comparatif**

L'Italie poursuit des objectifs communs avec les autres pays européens, et s'efforce d'appliquer les conditions d'une interopérabilité ; un bilan de la situation actuelle de la numérisation perçue comme enjeu de coopération peut permettre de resituer le pays dans ce contexte particulier de la constitution de bibliothèques virtuelles.

#### **3.1. L'état d'avancement de la numérisation du patrimoine des bibliothèques en Italie**

Il est difficile d'évaluer quantitativement les ressources numériques relatives au patrimoine culturel créées ces dernières années en Italie . Ce fait-même est significatif de la situation actuelle : malgré les objectifs de la BDI, l'information reste dispersée, et un panorama des initiatives indépendantes de chaque bibliothèque est encore impossible.

---

<sup>73</sup> En outre, 22 autres groupes de métadonnées relatifs au « traçage » intégral des opérations de reproduction et de numérisation sont implémentés. Par exemple, un lien peut être établi entre des reproductions de différent type (photographie, numérique...), de différents formats, etc.

### 3.1.1 Bilan actuel de la numérisation

Cet état de fait peut être expliqué par le poids relativement peu imposant de la BDI. Le financement en est assez faible – 5 M € pour trois ans en 2001-2003. Par conséquent, l'argument budgétaire n'est pas convaincant, seules les bibliothèques participant à la numérisation des catalogues historiques et au projet Rémi étant subventionnées. Il faut également rappeler l'importance de l'échelon régional dans l'organisation administrative du pays. Il justifie généralement la faiblesse des politiques centrales, et rend peu représentatif tout essai d'évaluation nationale, puisque comme dans d'autres domaines, la différence entre le nord et le sud de l'Italie se fait sentir dans le cas de la numérisation : les bibliothèques de la région Émilie-Romagne ou de la Vénétie sont ainsi très actives et entreprenantes dans la numérisation de leur patrimoine<sup>74</sup>, contrairement à celles de la Campanie, par exemple.

Les programmes ministériels-mêmes se caractérisent encore par une juxtaposition d'initiatives autonomes. On note en effet un parallélisme entre les programmes du Ministère de la Culture et ceux, moins nombreux, du Ministère de l'Éducation Nationale. Mais au sein-même du MiBAC, on relève des lacunes dans la coordination : l'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD), institut qui dépend du MiBAC et dont le rôle est complémentaire de celui de l'ICCU, propose ainsi une base de données iconographique en ligne, la « Fototeca Nazionale »<sup>75</sup> qui n'est mentionnée dans aucun répertoire de l'ICCU...

Si les bibliothèques d'Etat sont impliquées dans les projets nationaux de façon assez systématique par leur Ministère de tutelle, les autres institutions doivent être persuadées de l'intérêt de leur participation à la BDI et à l'« Internet Culturale » ; pour les inciter à participer, le Ministère n'a donc essentiellement pour instrument que la communication, l'intérêt direct pour l'établissement en termes d'organisation et d'économies étant moins évident que, par exemple, dans le cas du catalogage partagé.

---

<sup>74</sup> cf. projets étudiés en première partie : ADM qui est parti de la Vénétie, et pour l'Emilie-Romagne le logiciel SEBINA Multimedia utilisé pour Itinera.

<sup>75</sup> Cette importante base de données rassemble pourtant environ 80 000 fichiers images, provenant essentiellement des fonds de la Fototeca Nazionale et de l'Archivio di Fotografica storica Disponible sur : <http://fototeca.iccd.beniculturali.it/home.htm>

Le retard que l'on peut observer dans la numérisation des fonds anciens est d'ailleurs à mettre en rapport avec le retard du catalogue collectif : la rétroconversion des catalogues est un passif qui accapare des budgets qui pourraient être employés pour la numérisation. L'exemple de la BDI, qui a dû se concentrer en premier lieu sur les catalogues alors que son objectif est la mise en ligne de documents, est éloquent à ce sujet.

Ce choix de la priorité donnée à la numérisation au format image des catalogues historiques, sans rétroconversion, reste discutable. Seule cette première étape de la BDI est achevée ; les volets consacrés à la musique et aux périodiques sont encore en cours de réalisation : les différentes entités participantes sont en phase d'acquisition ou de catalogage des fonds à numériser, et il est impossible de donner une approximation de l'état d'avancement du projet. De façon plus générale, il reste difficile d'estimer le nombre de pages actuellement disponibles en ce qui concerne le patrimoine numérisé en consultation locale ou déjà en ligne sur les sites des différentes bibliothèques : il n'y a pas encore d'évaluation à l'échelle nationale, les statistiques restent dispersées entre les différentes bibliothèques d'Etat, universitaires, territoriales...

À cette échelle, les projets restent inégaux, soumis aux priorités et aux politiques propres à chaque établissement. Le répertoire des projets proposé par l'ICCU, qui pourrait pallier ce manque de centralisation de l'information en attendant une plate-forme commune, n'est pas mis à jour.

Il semble néanmoins que les projets en coopération, parmi lesquels ceux que l'on a étudiés, centralisés par l'ICCU ou non, aient permis une accélération dans la reproduction numérique de certains fonds, à défaut d'un accès opérationnel et large à ces ressources déjà créées.

### 3.1.2 Perspectives et problématiques

Quand bien même l'Italie ne serait pas en retard pour ce qui concerne l'acquisition des données, leur accès reste dispersé. Malgré tous les projets en cours depuis 2000, les seules données numériques centralisées auxquelles on puisse accéder sont celles qui proviennent du programme de numérisation des catalogues historiques. Bien que l'acquisition soit terminée dans de nombreuses institutions

participant à ReMI, parfois déjà consultables localement, le portail ReMI n'a toujours pas été mis en service. Ce problème de l'accès, de la diffusion et de la promotion apparaît en effet comme l'une des étapes essentielles de la numérisation des fonds patrimoniaux, à l'image de plusieurs projets étudiés en première partie, qui ne parachèvent pas encore les objectifs de départ, notamment en faveur du public visé.

Les catalogues informatiques, et notamment l'indice SBN, n'établissent pas encore de lien avec les éventuelles ressources numérisées. Le portail « Internet culturelle », lorsqu'il sera mis en place, n'aura pas entièrement résolu cette simplification de l'accès aux ressources numérisées qu'il cherche à proposer à l'utilisateur. L'information risque en effet de rester dispersée entre le dépôt numérique, le catalogue SBN, les parcours thématiques et les expositions virtuelles, avec des risques de recoupement et de dispersion qui ne garantissent pas une recherche unique et des résultats exhaustifs.

Au-delà de ces priorités – acquisition et accès – du programme national qui n'ont pas encore été entièrement concrétisées, des aspects et enjeux incontournables de la bibliothèque virtuelle restent en suspens, bien que l'étude de faisabilité ait mis l'accent sur leur nécessaire prise en compte : le développement de services nouveaux liés aux spécificités et aux potentialités de la bibliothèque numérique<sup>76</sup>, et la requalification professionnelle, l'adaptation des métiers de l'information à ce contexte nouveau sont notamment des éléments qui sont peu pris en compte pour l'instant.

Si l'on peut constater que les objectifs de la politique nationale concernant la numérisation des fonds patrimoniaux ne sont pas encore atteints, et qu'ils le seront probablement avec du retard sur le calendrier fixé, un panorama succinct de la situation de quelques autres pays confirme que l'Italie, nonobstant la richesse de son patrimoine culturel et les enjeux de la numérisation de celui-ci, propose pour l'instant des réalisations assez peu développées dans ce domaine.

---

<sup>76</sup> Le projet de masse prévoyait ainsi de « maximiser les potentialités de la bibliothèque numérique en optimisant les possibilités offertes au lecteur ; [l']évolution de la bibliothèque fournisseur d'informations à la bibliothèque fournisseur de services, succession de l'OPAC traditionnel. » *Studio di fattibilità per la realizzazione della Biblioteca Digitale*, op. cit. p.197.

### **3.2. Les politiques culturelles de pays ayant des projets de numérisation comparables à ceux de l'Italie**

Il s'agit de situer l'Italie par rapport à d'autres pays essentiellement européens en comparant les politiques, les moyens et les résultats liés à la coopération dans le domaine de la numérisation.

L'étude de faisabilité de la BDI avait pris en compte principalement trois exemples étrangers, jugés pertinents au regard de la situation italienne : l'Allemagne, dont la politique numérique repose sur des bases fédérales, avec quelques directives et un soutien financier provenant de l'organe central, par exemple les directives techniques ou la définition des standards à appliquer ; les pays Scandinaves, où une coordination politique supranationale permet de se positionner comme interlocuteur fort vis-à-vis des producteurs commerciaux d'édition numérique ; les Etats-Unis, où la Digital Library Federation, projet de très grande ampleur, regroupe quelques-unes des plus prestigieuses bibliothèques. Mais d'autres modèles peuvent être rapprochés du cas italien, notamment la France et le Royaume-Uni, qui constituent également des points de référence.

#### Priorités, fonds et aspects de la Culture nationale concernés, publics visés

Les priorités nationales reflètent les orientations de politiques culturelles élaborées en fonction de la nature du patrimoine à valoriser et du contexte socio-économique : en Italie, les projets BDI et Internet Culturale sont étroitement associés au secteur du tourisme culturel, source de revenus considérables ; en Angleterre, l'accent est mis sur les activités pédagogiques et l'e-learning ; en Allemagne, l'aspect patrimonial est beaucoup moins développé, dans les projets actuels de bibliothèques virtuelles, que les ressources liées aux sciences et techniques, au développement économique, etc.<sup>77</sup>

Le public cible diffère en conséquence ; si le choix des documents est en général déterminé par leur intérêt pour la recherche, un public large est souvent visé dans

---

<sup>77</sup> Le portail allemand d'information sur les bibliothèques numériques, le « Digital Library Forum » <http://www.dl-forum.de>, est réalisé par le Ministère de l'Éducation et de la Recherche, en coopération avec la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) l'Institut de recherche allemand. Cette fondation s'occupe par ailleurs de rassembler les bibliothèques numériques dispersées, à travers un portail construit à partir des fonds numérisés des bibliothèques spécialisées en sciences et sciences humaines et sociales. Die virtuelle Fachbibliothek («la bibliothèque virtuelle spécialisée»). Disponible sur : [http://www.virtuellefachbibliothek.de/dvf\\_partner\\_vifapff.htm](http://www.virtuellefachbibliothek.de/dvf_partner_vifapff.htm)

le cadre de politiques nationales soucieuses de démocratisation culturelle. Cet objectif est clairement énoncé dans le cas du portail britannique « Culture-online », qui entend employer l'Internet comme un nouvel instrument de diffusion de la connaissance et de la culture. De même, l' American Memory de la Library of Congress<sup>78</sup> vise un public large ; la page d'accueil de la base de données, qui propose une interface conviviale et des accès thématiques aux collections, est représentative de ces intentions.

Les spécificités culturelles du pays entrent évidemment en jeu dans la définition des priorités : à cet égard, la mise en avant d'une thématique culturelle commune comme le patrimoine musical en Italie est assez originale. Dans beaucoup de pays, la numérisation à l'échelle nationale s'articule autour de cette histoire commune, parfois à l'initiative de l'unique bibliothèque nationale : Australie, Etats-Unis, Espagne... Il est vrai qu'en Italie, la musique est un aspect culturel plus fédérateur que le thème d'une histoire nationale trop récente à côté de la mémoire régionale. Néanmoins, plusieurs pays ont, comme l'Italie, développé une coopération visant à rassembler des sources de l'histoire nationale, en particulier lorsque celles-ci justifient, par nature, une action concertée. La numérisation en réseau des collections de périodiques, notamment, fait l'objet de plusieurs programmes nationaux, notamment au Royaume-Uni. Le Joint Information Systems Committee Digitisation Programme (JISC) est basé sur une étude qui a pris en compte des éléments que l'on retrouve dans l'étude de faisabilité de la BDI : numérisation de documents qui présentent un intérêt large et pluridisciplinaire, à une échelle critique<sup>79</sup>, documents compatibles avec l'environnement d'information commun, et activités réalisées en fonction des standards en vigueur. Le projet est plus ambitieux que celui de numérisation de périodiques prévu par la BDI, l'ampleur des fonds numérisés<sup>80</sup> correspondant à un budget conséquent de 10M £, soit 15M €.

---

<sup>78</sup> American Memory from the Library of Congress [en ligne]. Disponible sur: <http://memory.loc.gov/ammem>

<sup>79</sup> c'est-à-dire que sans cette grande échelle, le projet aurait été impossible à réaliser (priorité très pragmatique qu'il est intéressant de relever)

<sup>80</sup> Journaux des bibliothèques, 1800-1900 ; Archives sonores de la British Library (20<sup>e</sup> siècle) ; Publications officielles (18-20<sup>e</sup> siècles), Wellcome Trust UK/US Medical Journals...

### Moyens et organisation

La comparaison des budgets consacrés à la numérisation est peu significative, dans la mesure où les sources de financement d'un projet sont multiples, et où les sommes allouées dépendent des objectifs fixés. A titre d'exemple, on peut tout de même mentionner le budget du projet britannique Culture-on-line pour 2003-2004: il consacre 13 M£ (20 M€), répartis entre 20 à 30 projets, contre 5M € pour Internet Culturelle pour 2003-2004.

La comparaison des sources de financement est intéressante : en Italie, comme en France, la participation du secteur privé ou des fondations aux programmes de numérisation est relativement rare. A l'inverse, ce recours est fréquent dans les pays anglo-saxons ou scandinaves ; citons par exemple le New Opportunities Found (NOF)-Digitising Programme<sup>81</sup>, programme de grande ampleur mené au Royaume-Uni grâce au fonds des recettes du Loto<sup>82</sup>. Nombre de bibliothèques ont bénéficié de ce programme pour la numérisation de leurs fonds patrimoniaux, figurant ainsi parmi les 149 projets soutenus. Un budget de 50 M£ (80M€) a été consacré à l'acquisition d'un million d'éléments, avec trois centres d'intérêt : enrichissement culturel, citoyenneté, auto-formation.

Un autre point de comparaison concernant la concrétisation des politiques culturelles concerne l'organisation administrative : échelon de coordination, rôles respectifs de l'échelon central et des régions, etc. On note que la Bibliothèque nationale est fréquemment la tête de réseau lorsque la numérisation tend à la création de bibliothèques virtuelles d'ampleur nationale. C'est le cas en France, à travers la collaboration entre la BnF et ses pôles associés ; pour Gallica, une coopération souvent déséquilibrée a été instaurée entre la BnF et des institutions de taille plus réduite qui complètent ses collections. Étant donné qu'en Italie il n'y a pas de Bibliothèque nationale unique, la coopération est davantage transversale : des institutions de taille comparable ou aux statuts très divers travaillent ensemble suivant des objectifs moins liés à l'exhaustivité du patrimoine national.

---

<sup>81</sup> Un portail très bien fait rassemble toutes les ressources créées. NEW OPPORTUNITIES FOUND – EnrichUK [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enrichuk.net>>

<sup>82</sup> Ces fonds qui proviennent de la loterie nationale sont utilisés pour des projets d'intérêt public, l'accent étant mis sur les populations désavantagées et l'amélioration de la qualité de vie.

En revanche, on trouve des similitudes dans la coordination ministérielle. C'est ainsi que la rationalisation de l'accès au patrimoine numérisé est limitée dans de nombreux pays par le fait que les bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux relèvent de tutelles différentes : en Italie comme en France, il y a souvent absence de concertation entre les programmes menés par le Ministère de l'Éducation nationale et ceux menés par le Ministère de la Culture.

La fonction de coordination et d'harmonisation remplie par le Ministère de tutelle se retrouve toutefois dans la plupart des pays, quelque soit l'organe ministériel qui s'en charge. Le Ministère de la culture propose ainsi des guides en ligne aux institutions qui s'engagent dans des projets de numérisation<sup>83</sup>. Dans quasiment tous les pays concernés par la numérisation des fonds anciens a été écrite une sorte de « charte du numérique » qui constitue un point de référence pour toute initiative prise, notamment par les bibliothèques. Cette déclaration d'intention met l'accent sur les objectifs principaux de la Bibliothèque numérique nationale. Ainsi, en Australie, la National Library of Australia a rédigé pour 2000-2004 une « Digitization policy ». Ce type de document unique n'a pas d'équivalent en Italie, malgré les différentes publications émanant de l'ICCU ou environnant la BDI.

Un autre aspect de la coopération administrative est la complémentarité entre l'État et les collectivités locales dans la prise en compte du patrimoine régional. On a vu que les particularités des régions était un élément incontournable de toute politique culturelle italienne. De même, au Royaume-Uni, la diversité culturelle du pays est prise en compte par des projets qui bénéficient d'une large visibilité au niveau national : « Culturenet Cymru »<sup>84</sup>, par exemple, cherche à promouvoir la culture du Pays de Galles. En France, le catalogue des fonds culturels numérisés propose un répertoire géographique ; l'État subventionne et incite à la numérisation du patrimoine régional via des appels à projet pour la numérisation des « fonds locaux d'intérêt national » .

---

<sup>83</sup> Le guide des bonnes pratiques élaboré dans le cadre du projet MINERVA est ainsi accessible à partir du site du Ministère. Guide des bonnes pratiques. [mars 2004]. [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/europe/documents/bonnes\\_pratiques.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/europe/documents/bonnes_pratiques.pdf)>.

<sup>84</sup> CululturenetCymru [en ligne]. Disponible sur : <<http://culturenetcymru.com>>

### Nombre de documents acquis

De même que pour les budgets, il est difficile d'évaluer et de comparer les résultats de ces politiques de numérisation. En France, depuis 1996, 652 fonds sont numérisés ou en cours de numérisation, conservés dans plus de 300 établissements culturels ; ils sont référencés dans le catalogue français des fonds culturels numérisés<sup>85</sup>. En Italie, un tel recensement pose problème, puisque, comme on l'a vu, aucun répertoire mis à jour n'est pour l'instant accessible. À défaut de comptabiliser les ressources créées, on peut donc tenter de comparer le référencement et l'accessibilité au niveau national des ressources.

### Accès via un portail en ligne

Dans la majeure partie des pays, la numérisation des fonds anciens entre souvent dans une logique plus vaste où l'accès à l'Internet est un nouvel instrument de diffusion de la connaissance et de diffusion de la culture. C'est pourquoi les documents numérisés, rassemblés à l'échelle nationale, font souvent partie ou servent de base à un projet plus vaste d'e-learning et de portail culturel national, comme en Italie.

Des portails du même type qu'« Internet Culturale » sont, dans la plupart des pays européens, en cours de réalisation ou déjà en fonctionnement. On a vu que l'Italie prenait exemple sur la France dans ce domaine<sup>86</sup> ; les Britanniques disposent déjà, également, d'un accès large à leur patrimoine via les ressources numériques grâce au très performant « culture on-line »<sup>87</sup>. Dans ce dernier cas, l'aspect pédagogique et la volonté de faire de cet outil un instrument de démocratisation culturelle est fortement marqué<sup>88</sup>. En revanche, des pays comme l'Allemagne ou l'Espagne ne

---

<sup>85</sup> *Version officielle du rapport d'étape français sur la politique de numérisation du patrimoine*. Disponible sur : <http://www.minervaeurope.org/structure/NRG/npp/france/policy.htm>

<sup>86</sup> culture.fr a été inauguré le 7 octobre 2003.

<sup>87</sup> <http://www.cultureonline.gov.uk/> « Le but de Culture on line est d'accroître l'accès la participation aux arts et la culture. Comme dans le cas des portails français et italiens, il rassemble les fichiers numériques reproduisant le patrimoine des musées, bibliothèques, monuments historiques, archives écrites et audiovisuelles, des documents sur les arts vivants et l'art numérique. »

<sup>88</sup> Rem : Il faut se méfier de l'illusion de l'« Internet démocratique », qui veut que l'accès en ligne va permettre une nouvelle phase de « démocratisation de la culture ». De même que pour les bibliothèques publiques, la gratuité ou l'accès à tous n'ont pas pour corollaire, l'apport immédiat d'un nouveau public. Aussi, après cette phase de promotion de portails culturels, etc., faudra-t-il prévoir les modes d'information sur leur existence, d'incitation à leur utilisation et surtout de formation des utilisateurs : ce n'est pas parce qu'il sait utiliser Internet que quelqu'un qui n'est jamais allé dans un musée aura un accès plus facile à l'œuvre- et l'envie d'y accéder.

disposent pas encore de tels instruments nationaux ; ainsi, pour la réalisation du programme Patrimonio.es<sup>89</sup> « Programme de numérisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel », une enquête pour définir les grands axes du projet n'a été lancée qu'en 2003, à partir de trois projets pilotes<sup>90</sup>.

La richesse de ces portails, les services qu'ils proposent, sont généralement révélateurs de l'état d'avancement de la numérisation, et de l'efficacité du rassemblement et de l'harmonisation des ressources. Au regard d'un certain nombre de pays européens, on ne peut qu'observer un certain retard de l'Italie. Cet environnement européen est par ailleurs le cadre de référence pertinent pour le pays, qui y inscrit clairement ses programmes nationaux et ses intentions de coopération internationale<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> [www.patrimonio.es](http://www.patrimonio.es) le site ne propose pour l'instant que des informations et pas d'accès à des données numérisées

<sup>90</sup> par la Filmoteca Espanola, Biblioteca Nacional et Museo Cerralbo

<sup>91</sup> D'autres pays européens se donnent un autre cadre de coopération internationale, à l'image du Royaume Uni, tourné vers des projets anglo-saxons comme le « Cultural Content Forum ».

## Conclusion

L'ensemble des projets que l'on a étudié s'inscrivent dans un contexte technologique qui place les bibliothèques face à deux évolutions liées : de nouveaux supports et modes de consultation des fonds d'une part, l'intensification des réseaux et de l'interopérabilité de l'autre.

Dès lors, les trois niveaux schématiques de coopération que l'on a envisagés trouvent leur légitimité. La création de base de données communes dès l'étape d'acquisition numérique des documents peut connaître un aboutissement à court terme, et répondre de façon concrète à des objectifs de la bibliothèque ou à des exigences de son public. Bien que la réussite en soit aléatoire, ce type de projet permet souvent de donner, à titre expérimental, des résultats utiles à l'ensemble de la profession.

Absolument incontournable, l'échelon de l'harmonisation nationale permet quant à lui d'apporter une rationalisation, une impulsion et un sens général à l'ensemble des initiatives des bibliothèques. Ce rôle essentiel est néanmoins compliqué, en Italie, par un certain nombre de carences et de retards spécifiques au système des bibliothèques. Il est complété par la coordination régionale, aspect que cette étude n'a pas approfondi, étant donné que la majorité des cas étudiés ont concerné des bibliothèques d'état relevant de la tutelle du MiBAC.

Quant à la collaboration qui vise, au sein de la communauté des professionnels de l'information et de la culture, à définir des standards et des lignes directrices, elle est indispensable dans la mesure où elle envisage, sur le plus long terme, une gestion et un accès normalisés au patrimoine numérisé. Elle permet par ailleurs de surmonter les difficultés organisationnelles liées à une coopération trop étroite, tout en laissant ouverte une mise en commun a posteriori des ressources. Le projet ADM, que l'on a étudié, est significatif de cette concomitance entre les différentes possibilités de travail commun. D'un projet local visant à mettre en valeur la musique vénitienne, ce modèle a été repris par l'ICCU pour avoir une portée nationale dans le cadre du projet ReMI, mettant en valeur un patrimoine culturel consensuel dans un pays historiquement peu unifié. Par ailleurs, il utilise des

standards de métadonnées internationaux ; par son aspect innovant, il pose et cherche à résoudre des problèmes relatifs à ces standards.

La coopération est considérée comme un moyen d'éviter les gaspillages et les incohérences. Mais elle ne doit pas être limitée à cet aspect pragmatique, plus particulièrement peut-être, dans le cas de numérisation de fonds anciens. Elle permet en effet à la bibliothèque, à travers la prise de recul pris sur la construction d'un fonds virtuel commun, de replacer au centre de son activité des valeurs constitutives telles que la place centrale donnée à l'utilisateur, la programmation continue, la recherche d'efficacité. Ces projets communs apportent une valeur ajoutée certaine à la mission première d'accès universel à la connaissance que se fixe la bibliothèque. Cependant, il ne faut pas céder, ainsi que l'écrivent A. Jacquesson et A. Rivier, aux « mythes de la bibliothèque numérique »<sup>92</sup>. De même que les règles de catalogage standardisées ne créent pas un catalogue unique universel, la numérisation concertée du patrimoine n'aboutira pas à une bibliothèque numérique exhaustive...

Les projets italiens, comme on l'a vu, pâtissent des retards pris dans d'autres domaines ; dès lors, ils encourent davantage le risque d'enlisement : construits sur des bases solides, leurs objectifs finaux restent parfois en suspens. La phase finale de tout projet de numérisation, celle qui donne l'accès aux données au public visé, reste encore insuffisamment pris en compte. Les problèmes d'exploitation des bases de données créées et de l'accès des chercheurs à leur contenu (modalités de recherche, interface, communication sur les produits disponibles, etc.) constituent des champs encore négligés, qu'il faudra prendre en compte pour les prochaines étapes. A titre d'exemple, le concept de « référence digitale », largement étudié par les bibliothèques anglo-saxonnes ces dernières années, ne fait pas encore partie des priorités de la BDI. Il n'en reste pas moins que la numérisation des fonds anciens

---

<sup>92</sup> « Mythe 3: Les bibliothèques numériques offriront un accès plus équitable, n'importe où et n'importe quand ». JACQUESSON, Alain et RIVIER, Alexis, *Bibliothèques et documents numériques*, Paris : Éditions du cercle de la Librairie, 1999. (Coll. « Bibliothèques »), p.357

est un moteur dans le processus de modernisation du système des bibliothèques dans le pays, un thème qui incite les établissements à l'ouverture, y compris vers d'autres secteurs que celui des bibliothèques.

## Liste des sigles et acronymes

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ADM (ADMV)</b> | Archivio della Musica (Veneta)  |
| <b>APIS</b>       | Archivio Periodici Italiani del Settecento  |
| <b>BDI</b>        | Biblioteca Digitale Italiana  |
| <b>BNCF</b>       | Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze  |
| <b>BNCR</b>       | Biblioteca Nazionale Centrale di Roma   |
| <b>BNF</b>        | Bibliothèque Nationale de France  |
| <b>BNJM</b>       | Biblioteca Naciònal Jose Martí  |
| <b>BSMC</b>       | Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea  |
| <b>DDS</b>        | Discoteca di Stato  |
| <b>ICCU</b>       | Istituto Centrale per il Catalogo Unico   |
| <b>ICCD</b>       | Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione   |
| <b>GABRIEL</b>    | Gateway and Bridge to Europe's National Libraries   |
| <b>ISPART</b>     | Institute for the Study and Preservation of Ancient Religious Texts   |
| <b>LAURIN</b>     | Libraries and Archives Collecting Newspaper Clippings Unified for their Integration into Networks ( <i>Union pour la mise en réseau des bibliothèques et archives conservant des dossiers de presse</i> ) |
| <b>MAG Schema</b> | Metadati Amministrativi Gestionali Schema ( <i>Schéma de métadonnées administratives et de gestion</i> )  |
| <b>MiBAC</b>      | Ministero per i Beni e le Attività Culturali ( <i>Ministère de la Culture italien</i> )   |
| <b>MICHAEL</b>    | Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe   |
| <b>MINERVA</b>    | Ministerial Network for Valorizing Activities in Digitization   |
| <b>OCR</b>        | Optical Character Recognition   |
| <b>ReMI</b>       | Rete della Musica Italiana ( <i>Réseau de la Musique Italienne</i> )  |
| <b>SBN</b>        | Servizio Bibliotecario Nazionale  |
| <b>TEL</b>        | The European Library  |

# Bibliographie

## Numérisation des fonds culturels

**AROT, Dominique**, La bibliothèque numérique patrimoniale : paradoxes, missions, typologie et évaluation. In : *Bibliothèques numériques*, cours INRIA, 9-13 octobre 2000, La Bresse, Paris : ABS Éditions, 2000, p. 11-51.

**BÉQUET, Gaëlle et CÉDELLE-JOUBERT, Laure**, Numérisation et patrimoine documentaire . In : *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, 2000.

**BERGAMIN, G.**, « Progetti di digitalizzazione : strumenti e obiettivi ». In: *Archivi & computer*, 12, Part 3, 2002, p.112-117.

**BLANC, Aurélie**, *Chaîne de numérisation et bibliothèque virtuelle : de l'acquisition des images à la consultation sur le web*. DESS Réseaux d'Information et Document Électronique. Villeurbanne : ENSSIB, 2004.

**BURESI, Charlette et CÉDELLE-JOUBERT, Laure (dir.)**, *Conduire un projet de numérisation*, Paris, Tec et Doc ; Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2002. (Coll. « La boîte à outils » ; 13).

**DALBÈRA, Jean-Pierre**, « Numériser le patrimoine culturel : un enjeu collectif ». In : *Culture et recherche*, n°77, mars-avril 2000 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/doc/index.html>> (page consultée le 20/08/04)

**DUCHEMIN, Pierre-Yves**, « La numérisation des documents cartographiques anciens : supports traditionnels et nouvelles technologies », in *Inspel* 36, n°1, 2002, p. 67-82 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fh-postdam.de/~IFLA/INSPTEL/02-1dupi.pdf>> (page consultée le 20/08/04).

**FALCHETTA, Piero**, « Guida breve alla digitalizzazione in biblioteca », in *Biblioteche oggi*, n°9, 2000, p.52.

**FALCHETTA, Piero**, « Digitalizzazione e catalogazione : quale rapporto ? », in *Biblioteche oggi*, n°4, 2000, p.44.

**FLEISCHHAUER, C.**, *Digital Historical Collections : Types, Elements, and Construction*, Washington : Library of Congress, National Digital Library Programme, 1996 [en ligne]. Disponible sur: <<http://lcweb2.loc.gov/ammem/elements.html>> (page consultée le 20/08/04).

**JACQUESSON, Alain et RIVIER, Alexis**, *Bibliothèques et documents numériques*, Paris : Éditions du cercle de la Librairie, 1999. (Coll. « Bibliothèques »)

**LUPOVICI, Catherine**, « L'information bibliographique des documents électroniques », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n°4, 1998.

**RIDI, Ricardo**, « La biblioteca virtuale come ipertesto », in *Biblioteche oggi*, n°4, 1996, p. 10-20.

**SALTARELLI, A., TAMMARO, A.M.**, *La biblioteca digitale*. Milano: Editrice Bibliografica, 2000 (coll. "Bibliografia e Biblioteconomia").

Système des bibliothèques italiennes, coopération et numérisation en Italie

**AGHEMO, Aurelio**, « Gli utenti della biblioteca digitale ». In : *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana*, décembre 2001, Firenze [**en ligne**]. Disponible sur :

<<http://www.iccu.sbn.it/DOC/SeminarioBDI2001-Aghemo.doc>> (consulté le 10/09/04)

**BARBERO, G. et PAOLINI, A.**, « La digitalizzazione dei manoscritti e il caso della Riccardiana ». In *Biblioteche oggi*, 22, 2004, p. 70-72.

**BARBEY, N., GUILLEMAIN, J., PÉOC'H, G.**, *La renaissance du livre ancien : bilan du projet DEBORA et perspectives d'avenir*, mémoire de recherche de DCB, ENSSIB : Villeurbanne, 2002.

**CALABRESI, Maria Patrizia**, « Deux bibliothèques nationales centrales en Italie : coopération ou compétition bibliographique ? ». In : *66th IFLA Council and General Conference*, 2000 [**en ligne**]. Disponible sur :

<<http://www.ifla.org/IV/ifla66/papers/066-123.htm>> (consulté le 10/07/04)

CODICE DEI BENI CULTURALI E DEL PAESAGGIO [Législation des bibliothèques] [**en ligne**]. Disponible sur : <<http://www.beniculturali.it/download/leggi/Codice2004.pdf> > (consulté le 12/09/04)

**GALLUZZI, Anna**, *Biblioteche e cooperazione : modelli, strumenti, esperienze in Italia*, Milano : Editrice Bibliografica, 2004. (Coll. « Bibliografia e biblioteconomia », n°71)

ICCU- Il progetto BDI- Biblioteca Digitale Italiana [**en ligne**]. Disponible sur:

< <http://www.iccu.sbn.it/bdi.html> > (consulté le 05/09/04)

ICCU-BDI-Censimento delle attività di digitalizzazione delle biblioteche pubbliche statali (répertoire national des projets de numérisation) [**en ligne**]. Disponible sur :

<<http://www.iccu.sbn.it/censbidigit.html>> (consulté le 10/11/04)

**LA ROCCA, Orazio**, « Il Magnificat sbarca su Internet ». In : *La Repubblica*, Martedì 14 Settembre 2004.

**LUNATI, Gabriele**, « Il progetto BDI e le prospettive del digitale ». In : *Costruire la conoscenza : nuove biblioteche dal progetto al servizio*, 6-7 dicembre 2001, Pisa, a cura di Alessandra Giovannini, Firenze, Pagnini e Martinelli editori ; Giunta Regionale Toscana, 2002, p.223-229.

**MANISCALCO, Fabio (dir.)**, *La tutela dei beni culturali in Italia , vol.1*, Napoli: Massa Editore, 2002. (coll. "Mediterraneum. Tutela e valorizzazione dei beni culturali ed ambientali")

**MESSINA, Maurizio**, « Fra catalogazione e digitalizzazione : il progetto ADMV ». In : *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana*, décembre 2001, Firenze [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.iccu.sbn.it/DOC/SeminarioBDI2001-Messina.doc>> (consulté le 10/09/04)

**MÜHLBERGER, Günter**, « Digitisation of Newspaper clippings: the LAURIN Project ». In: RLG Diginews: Volume 3, Number 6, December 15, 1999 [en ligne]. Disponible sur: <<http://rlg.org/preserv/diginews/diginews3-6.html>> (consulté le 08/11/04).

**SCALA, Luciano**, « Dai cataloghi manoscritti alle immagini in rete. Orientamenti e scelte di metodo ». In : *Seminario sulla Biblioteca Digitale Italiana*, décembre 2001, Firenze [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.iccu.sbn.it/DOC/SeminarioBDI2001-Scala.doc>> (consulté le 10/09/04)

## Projets européens

**CAFFO, Rosella**, « La digitalizzazione del patrimonio culturale in Europa ». In : *AIB notizie : newsletter dell'Associazione Italiana Biblioteche*, n°7, 2003, p.15.

**COLONELLI, Lairetta**, « Un tesoro online della civiltà europea ». In : *Corriere della sera*, 24/07/04.

GABRIEL (Gateway and BRIdge to Europe's National Libraries) [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.kb.nl/gabriel/index.html> > (consulté le 20/11/04)

Biblioteca Universalis – Project [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.bl.uk/gabriel/bibliotheca-universalis/en/bibliotheca\\_universalis\\_projet.htm](http://www.bl.uk/gabriel/bibliotheca-universalis/en/bibliotheca_universalis_projet.htm)> (consulté le 20/11/04)

MICHAEL : Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.michael-culture.org> > (consulté le 20/11/04)

**MINERVA WORKING GROUP 5**, *Manuale per la qualità dei siti web pubblici culturali. Versione finale – febbraio 2004* [en ligne]. Disponible sur :

<<http://www.minervaeurope.org/publications/qualitycriteria-i/indice0402.htm>> (consulté le 10/11/04)

**MINERVA WORKING GROUP 6**, *Manuale di buone pratiche per la digitalizzazione del patrimonio culturale* [en ligne]. Disponible sur : <<http://minervaeurope.org/publications/buonepratiche.htm>> (consulté le 10/11/04)

#### PRINCIPES DE LUND – eEUROPE

*Le contenu européen sur les réseaux mondiaux : mécanismes de coordination pour programmes de numérisation. Les principes adoptés à Lund : conclusions de la réunion des experts du 4 avril 2001 à Lund (Suède)* [en ligne]. Disponible sur : <[ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund\\_principles-fr.pdf](ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund_principles-fr.pdf)> (consulté le 27/09/04)

#### PLAN D’ACTION DE LUND– eEUROPE

*Le contenu européen sur les réseaux mondiaux : mécanismes de coordination pour programmes de numérisation. Les principes adoptés à Lund : plan d’action relatif à la coordination des programmes et politiques de numérisation* [en ligne]. Disponible sur : <[ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund\\_action\\_plan-fr.pdf](ftp://ftp.cordis.lu/pub/ist/docs/digicult/lund_action_plan-fr.pdf)> (consulté le 27/09/04)

TEL Project Website [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.europeanlibrary.org/>> (consulté le 20/11/04)

#### Programmes de numérisation d’autres pays

**DEMÉ, Agnès**, *État des lieux et perspectives de numérisation partagée : la politique documentaire de deux bibliothèques numériques, Gallica de la Bibliothèque nationale de France et Library Information Technology de l’Université du Michigan*, mémoire d’étude de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2004.

DEPARTMENT FOR CULTURE, MEDIA & SPORT – CULTURE ONLINE [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.cultureonline.gov.uk>> (consulté le 10/12/04)

LIBRARY OF CONGRESS – AMERICAN MEMORY FROM THE LIBRARY OF CONGRESS [en ligne]. Disponible sur: <<http://memory.loc.gov/ammem>> (consulté le 23/08/04)

MINERVA NRG – NATIONAL POLICY PROFILES [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.minervaeurope.org/structure/NRG/npp.htm>> (consulté le 18/10/04)

MINERVA – PROGRESS REPORT 2003 – MEMBER STATES NATIONAL REPORTS [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.minervaeurope.org/publications/globalreport/globalrepdf03/italia.pdf>> (consulté le 28/09/04)

MINISTÈRE DE LA CULTURE – NUMÉRISATION DU PATRIMOINE CULTUREL :  
CATALOGUE [en ligne]. Disponible sur :

<[http://www.numérique.culture.fr/fr/f\\_02.htm](http://www.numérique.culture.fr/fr/f_02.htm)> (consulté le 15/09/04)

NATIONAL LIBRARY OF AUSTRALIA – DIGITISATION POLICY 2000-2004 [en  
ligne]. Disponible sur : < <http://www.nla.gov.au/policy/digitisation.html> > (consulté le  
15/12/04)

NEW OPPORTUNITIES FOUND – EnrichUK [en ligne]. Disponible sur :  
<<http://www.enrichuk.net>>

*Patrimoine écrit et numérisation : quelle[s] politique[s] de conservation, de signalement  
et de diffusion pour le réseau français ?* Actes des 8<sup>e</sup> journées des pôles associés de la  
BnF, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2004, Paris [en ligne]. Disponible sur :

<<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>> (consulté le 14/12/04)

*Premières rencontres Numérisation et patrimoine.* Liris, Semaine du document  
numérique, 21, 22 et 23 juin 2004, La Rochelle, [en ligne]. Disponible sur:  
<<http://liris.cnrs.fr/NumPat>> (consulté le 08/12/04)

PROGRAMMA PATRIMONIO.ES – PROGRAMMA DE DIGITALIZACIÒN DEL  
PATRIMONIO CULTURAL, CIENTIFICO Y NATURAL [en ligne]. Disponible sur :  
< <http://patrimonio.red.es> > (consulté le 20/12/04)

**RACT, Patrice**, *La coopération entre établissements culturels dans le cadre d'un projet  
de numérisation*, mémoire d'étude de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2003.

*Vers un espace public numérique solidaire pour le patrimoine culturel.* Séminaire  
international d'experts organisé par les ministères des Affaires étrangères et de la Culture  
et de la Communication les 7 et 8 septembre 2001 [en ligne]. Disponible sur:

<<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/Soc-inf/e pn/Seminaire-fr.htm>> (consulté le  
15/07/04)

# Table des annexes

|  |             |
|--|-------------|
| <b>ANNEXE 1 : PROJETS DE COOPÉRATION ÉTUDIÉS AU COURS DU STAGE D'ÉTUDE .....</b> | <b>I</b>    |
| ANNEXE 1-1 : GUIDE D'ENTRETIEN .....   | II          |
| ANNEXE 1-2 : ITINERA PER INDIAS OCCIDENTALES .....                               | VIII        |
| ANNEXE 1.3 : ARCHIVIO DELLA MUSICA (ADM).....                                    | XIV         |
| ANNEXE 1.4 : LAURIN.....   | XVI         |
| ANNEXE 1.5 : DIGIMA.....   | XVIII       |
| ANNEXE 1.6 : APIS.....   | XX          |
| ANNEXE 1.7 : TESAURO .....   | XXIII       |
| <b>ANNEXE 2 : EXEMPLE D'APPEL D'OFFRE UNIQUE .....</b>                           | <b>XXVI</b> |
| <b>ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CONVENTION .....</b>                                    | <b>XXXI</b> |

## **Annexe 1 : projets de coopération étudiés au cours du stage d'étude**

Des entretiens ont été menés avec les responsables de ces projets, auxquels participent des bibliothèques romaines. Afin de mieux cerner les enjeux et les problèmes spécifiques de la coopération, un guide d'entretien a été établi.

## Annexe 1-1 : guide d'entretien

### Etude d'un projet de numérisation en coopération

#### *Progetto di digitalizzazione in cooperazione*<sup>93</sup>

Nom du projet :

URL :

Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) :

### 1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration / *protagoniste del progetto e tipo di collaborazione*

- bibliothèques impliquées / *biblioteche interessate*
- autres partenaires (publics ou privés)/ *altri enti privati o pubblici*
- inscription du projet dans un programme plus large, national ou international ( en particulier, liens avec la BDI et Minerva)/ *partecipazione del progetto a un programma nazionale o internazionale particolarmente legami con la BDI e con Minerva e progetti europei*
- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet/ *c'è stato una biblioteca « pilota » per il progetto, o tutte sono state uguali ?*
- répartition des rôles entre les établissements/ *ripartizione del lavoro tra i istituti (a l'inizio del progetto)*
- nature (éventuellement juridique) de l'accord ou du contrat, de la convention/ *tipo del' accordo, del contratto*

### 2. Descriptif du projet/ *Descrizione del progetto*

#### 2.1. Description/ *Descrizione*

- Origines du projet : qui a pris l'initiative ? d'où est venue l'idée ?/ *Origini del progetto : di chi è venuta l'iniziativa, l'idea ?*

---

<sup>93</sup> *titolo della relazione: "Cooperazione, Progetti comuni, rete: le biblioteche italiane e la digitalizzazione di loro raccolte", obiettivo del questionario: avere una visione alla scala della biblioteca*

- Description brève/ *Descrizione breve* :
- Fonds ou collections concernés ( notamment, points communs qui justifient le rapprochement)/ *Fondi, raccolte interessati: in particolare, punti in comune, complementarità*

## 2.2. Objectifs / *Obiettivi*

- Collections : préservation/ diffusion ? *Fondi : conservazione/ diffusione ?*
- Politique culturelle, projet d'établissement : comment ce projet se positionne t'il par rapport aux projets « classiques » - conservation, diffusion, reproduction etc. / *Posizionamento del progetto rispetto alla politica generale del istituto ( progetti tradizionali di conservazione, diffusione, riproduzione, etc. ?)*
- Scientifique/ *obiettivo scientifico*
- Bibliothéconomique et technologique/ *obiettivo in campo biblioteconomico e tecnologico*
- Public visé : grand public, chercheurs, activités pédagogiques ? s'agit-t il de conquérir un nouveau public ou d'offrir un nouveau service au public actuel ? vise-t on les lecteurs habituels et/ou un public plus large, notamment à distance, qui ne peut pas fréquenter « physiquement » la bibliothèque ? / *Pubblico mirato : per tutti, per studiosi, attività pedagogiche ? Si tratto di acquistare un nuovo pubblico o di proporre un nuovo servizio al pubblico attuale?*

## 3. Programmation et réalisation / *programmazione del progetto, realizzazione*

- Volume du fonds à numériser, nombre de documents numériques à créer/ *volume del materiale da digitalizzare, numero di documenti digitali da creare*
- Budget prévisionnel : part des différents acteurs, financement par la bibliothèque (sur quels crédits ?), subventions/ *Bilancio previsto, parte di ogni protagonista, sovvenzione, differenti capitoli di spese. Eventualmente bilancio definitivo*

- Éventuellement, budget définitif (Bilan des coûts réels induits) / *bilancio definitivo*:
  - o coût de la prestation extérieure ou investissements de la bibliothèque
  - o éventuellement, financements ou subventions extérieurs destinés à permettre la réalisation de projets communs
  - o tenter d'évaluer si la collaboration a entraîné des économies d'échelle, ou à l'inverse un surcoût
- Ressources « organisationnelles » : ressources humaines et répartition des tâches entre/dans les différentes institutions/ *risorse umane, organizzazione del lavoro tra e nelle biblioteche interessate*
  - o Répartition des tâches entre les acteurs au cours des différentes étapes

Organisation, gestion des ressources humaines au sein de la bibliothèque : nombre de personnes impliquées dans le projet, réorganisation de leur travail pour pouvoir se consacrer au projet, etc. (éventuellement, établir un organigramme)

- o gestion de la communication et des rapports avec les acteurs du projet extérieurs à la bibliothèque : fréquence et type des contacts (mode de communication, fréquence des réunions, etc.) Efficacité réelle de l'organisation et de la coopération ?/ *comunicazione tra i protagonisti, fattività del organizzazione commune*

- Calendrier : date de début et date de fin programmées, grandes étapes

(si le projet est fini : calendrier effectif)/ *calendario : date d'inizio e di fine, programmazione delle differente tappe (siil progetto è finito, calendario vero)*<sup>94</sup>

#### **4. Acquisition et création de la base de données**

- Rédaction du cahier des charges, déroulement de l'appel d'offre. Qui s'en est chargé ? / *Bando di gara, capitolato d'oneri. Chi l' ha fatto?*
- Choix des logiciels, des prestataires extérieurs/ *Scelta del Software e eventualmente delle ditte*

---

<sup>94</sup> succession, durée des stades : lancement, choix des documents, phase de test, acquisition, traitement des données (liens entre les fiches bibliographiques et les données acquises, indexation, etc.), élaboration définitive de la base de données avant mise en service publique (ergonomie, tests...)

- Réalisation technique de l'acquisition
  - o numérisation interne ou externe ? *la digitalizzazione è stata fatta a l'interno o fuori la biblioteca?*
  - o choix techniques liés au fonds à numériser : matériel (type de scanner,...), supports de sauvegarde... *tipo dell' attrezzatura, dell' apparecchiatura*
  - o format et support ( TIFF, etc./ Internet, CD-Rom,...)/ *formato e supporto*

établir la liste des contraintes techniques impliquées par la nécessité d'harmonisation avec les autres bibliothèques ou imposées par le coordonnateur du projet

Y a-t-il eu une aide technique extérieure ? (expertise du ministère, cahier des charges élaboré en commun avec d'autres bibliothèques,... ?) / *Quale erano le difficoltà e le costrizione legate a la necessità d'armonizzarsi con le altre biblioteche, o alle obbligazione del progetto ? C'è stato un aiuto fuori la biblioteca? (Ministero, altre biblioteche)*

## **5. La base de données : choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- gestion des documents/ *gestione del materiale*
  - o Choix du logiciel/ *software*
  - o Standards de métadonnées/ *Standard, metadati*
  - o Protocole d'interrogation, points d'accès et descripteurs ( auteur, etc.)/ *descrittori*
  - o éventuellement, difficultés d'harmonisation (notamment problème de la langue) / *eventualmente, difficoltà d'armonizzazione (in particolare problema della lingua)*
- Public visé et conséquences/ *pubblico mirato e conseguenze*
  - o Indexation, métadonnées, etc. : niveau de spécialisation des données sur le document : *livello di specializzazione dei dati sui documenti*
  - o Consultation sur place, diffusion via Internet? *Tipo d'accesso : interno, sull'Internet*

- o Facilité d'accès aux données, compétences requises de la part de l'utilisateur.../ *facilità d'accesso ai dati, competenza necessaria per l'utente ?*
- Gestion des droits/ *Gestione diritti* :
  - o Droits d'auteur sur les documents/ diritti d'autore sui documenti digitalizzati ?
  - o Droits d'accès, restrictions/ *diritti d'accesso, restrizione*
  - o Droits de reproduction, éventuellement type de protection adoptée/ diritti di riproduzione, eventualmente tipo di protezione adottata sulle immagini (watermarking, ecc.)

## 6. **Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur / *Valorizzazione, sfruttamento, diffusione...***

- Evaluation de l'impact de la bibliothèque virtuelle, de la base de données ou du document numérique réalisé auprès du public visé : selon quels critères, quelle méthode ?/ *Valutazione del progetto preso il pubblico : secondo quale criteri, quale metodi ?*
- satisfaction d'attentes du lectorat existant/ éventuellement, nouveaux lecteurs amenés grâce au projet/ *soddisfazione del pubblico attuale, delle esigenze de l'utente; ci sono stati nuovi lettori grazia al progetto?*
- nombres de lecteurs effectifs (selon le mode de comptage : nombre de visiteurs du site, etc.) ; le fait que plusieurs bibliothèques soient impliquées a-t-il induit un public plus nombreux ?/ *numero di lettori reali ? sicome parecchie biblioteche erano interessate, c'è stato un pubblico più numeroso ?*
- Communication autour du projet, comment l'a-t on fait connaître au public ? Publicité, etc./ *Comunicazione, come il progetto si fa conoscere al pubblico ?*

## 7. Evaluation du projet, bilan et perspectives/ *Valutazione, bilancio, prospettive*

le projet a-t-il donné lieu à une évaluation ? *il progetto e stato valutato ?*

- intérêt de la participation à la BDI/ *apporto della partecipazione alla BDI*

Dans quels domaines cette participation a-t-elle été bénéfique ? (financement, aide technique, promotion et communication, etc.) En quoi la participation a-t-elle pu constituer, au contraire, une contrainte? Avis personnel sur ce projet national ?/ *In quale campo la partecipazione è stata benefica ? al contrario, una costrizione? Parere sul progetto nazionale?*

- Evaluation à l'échelle de la bibliothèque/ *valutazione alla scala della biblioteca*
  - o cohérence avec les autres projets de l'établissement/ *coerenza coi altri progetti dell'istituto*
  - o effets réels en fonction de la politique scientifique de l'établissement (conservation, diffusion, contribution à la recherche- préciser dans quels domaines)/ *risultati effettivi secondo la politica scientifica dell'istituto (conservazione, diffusione, contributo alla ricerca- in quale campo ?)*
  - o visibilité de la bibliothèque/ *visibilità della biblioteca*
  - o implication du personnel/ *partecipazione del personale*
  - o efficacité en termes d'investissement/ *efficienza dell'investimento*
- à l'échelle du réseau constitué par le projet/ *alla scala della rete costituita dal progetto*
  - o poursuite du projet, nouveaux projets communs?
  - o le projet a-t-il attiré de nouveaux partenaires désireux de collaborer à l'entreprise ? Extension possible du projet à de nouveaux partenaires/ *A quale biblioteche ad esempio sarebbe interessante di estendere il progetto?*
- Apport du projet à la recherche (dans quels domaines)/ *effeti per la ricerca*
- Apport de cette expérience par rapport à la création de bibliothèques numériques en général ?/ *effeti nel campo delle biblioteche digitale in generale ?*

## **Annexe 1-2 : Itinera per Indias Occidentales**

URL : <http://minerva.akros.it/itinera>

**Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) :** Mme Paesano, conservateur à la Biblioteca Angelica

### **1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration**

- bibliothèques impliquées : Bibliothèque Nationale José Martí (BNJM) de Cuba, Biblioteca Angelica de Rome

- autres partenaires (publics ou privés) : l’Istituto per i beni artistici, culturali e naturali de la Région Émilie-Romagne, qui a mis à disposition des deux bibliothèques le logiciel Sebina Multimedia

- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : Biblioteca Angelica

- nature (éventuellement juridique) de l’accord ou du contrat, de la convention : en 1996, une « lettre d’intentions », souscrite par la « Direzione generale per i Beni Librari del Ministero per i Beni e le Attività Culturali et par la Bibliothèque Nationale José Martí. Par la suite, une convention a été signée entre les deux bibliothèques et la région Émilie-Romagne. La convention stipulait les conditions suivantes pour les différentes parties :  
Biblioteca Angelica : dépenses pour le logiciel, pour l’appareillage, pour l’acquisition des documents dans les deux bibliothèques ; suivi de la reproduction de ses documents, et création des notices bibliographiques correspondantes ; Région Emilie-Romagne : fourniture du logiciel Selbina Multimedia, suivi informatique ; BNJM : suivi de la reproduction de ses documents, et création des notices bibliographiques correspondantes. La BNJM a reçu en don l’équipement, l’infrastructure nécessaires (PC, imprimante, logiciels, etc.)

### **2. Descriptif du projet**

- Origines du projet :

D'une rencontre entre le ministère italien et le directeur de la BNJM lors de la fête du livre de Cuba qui mettait à l'honneur Italo Calvino naît une idée de collaboration. Etant donné ses fonds spécialisés de cartes géographiques concernant les Indes occidentales, la Biblioteca Angelica a été choisie pour mettre en application cette volonté politique et diplomatique de créer un lien entre les deux pays, concrétiser cette idée.

- Fonds ou collections concernés : Cartes et relations de voyages concernant le territoire latino-américain, du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

- Objectifs : « créer en commun une banque de données multimédia, consultable sur Internet, de cartes et de relations de voyages concernant le territoire latino-américain, afin de donner une impulsion à la mise en valeur du patrimoine cartographique qui, par sa qualité et sa variété, est particulièrement riche dans les fonds des deux bibliothèques » ; « Créer un produit multimédia capable d'être accru ultérieurement grâce à l'adhésion d'autres bibliothèques. Le but est de développer la base de données afin de couvrir, dans un projet à venir, quelques problématiques significatives inhérentes aux fonds spéciaux dont il est question, et d'offrir au public un produit spécialisé et exhaustif » ; « partager la technologie, les expériences technologiques et professionnelles, pour travailler sur des thèmes d'intérêt commun dans le domaine des bibliothèques. »

### **3. Programmation et réalisation**

- Budget prévisionnel :

Projet financé par le Ministero per i Beni e le Attività culturali, loi 120/96 « Dispositions urgentes pour la restauration, la conservation et la valorisation des biens culturels », 100M<sup>°</sup>s de liras soit 51 645 €.

- Planning :

1996 : Lettre d'intention. Départ du projet seulement en juillet 2000.

Calendrier prévisionnel : avant décembre 2000 : envoi par Cuba à l'Angelica de 150 notices bibliographiques ; avant jan 2001 : intégration sur Microisis et conversion en format Unimarc de 50% de ce matériel bibliographique ; février 2001 : conversion du reste. Solution abandonnée par la suite, on a préféré fournir le même logiciel aux deux entités.

Calendrier réel de l'acquisition : Janvier 2001 : 6 jours à l'Angelica, puis phase d'acquisition à la BNJM.

On a cherché à faire coïncider l'expédition du matériel informatique et la reproduction numérique avec la phase de reproduction digitale à Cuba, mais l'entrée de ce matériel dans le pays a créé un décalage dans ce calendrier prévisionnel.

Mai 2001 conclusion de la phase d'acquisition avec la réalisation de la numérisation des documents de la BNJM. Par la suite, en 2001-2002, les deux bibliothèques devaient cataloguer leur données indépendamment. Les ressources de l'Angelica ont été mises en ligne en 2003 ; la BNJM n'a jamais envoyé ses notices.

- Communication : par e-mail essentiellement. P. Paesano déplore le fait qu'il n'y ait eu, finalement, que deux rencontres entre les protagonistes italiens et leurs homologues Cubains (une semaine lors de l'acquisition à Cuba, où se sont rendus P. Paesano, le photographe et son assistant), et une semaine un peu après, où la directrice de l'Angelica a présenté le produit à Cuba, et lors de laquelle une bibliothécaire de la Région Émilie-Romagne a formé les bibliothécaires cubains au catalogage dans logiciel Sebina multimédia, et un informaticien de la société Akros a formé un homologue cubain à la gestion et à la manutention de ce logiciel. Il aurait fallu que les responsables du projet à Cuba viennent en Italie. Notamment, il a manqué une session de travail pour l'harmonisation de l'indexation et des mots-clés, etc. Même entre interlocuteurs italiens, une seule rencontre de tous lors de l'acquisition à l'Angelica.

Langue : correspondance dans les langues respectives, faciles à lire. Sur place, une bibliothécaire cubaine savait parler italien, et l'assistant du photographe espagnol.

#### **4. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Sélection des documents : cette activité de sélection a constitué une phase essentielle en début de projet. Il s'est agi de constituer, à partir des documents les plus précieux des deux bibliothèques, une liste la plus représentative possible des formes diverses que peut prendre le matériel cartographique ancien. La base de données se devait de contenir au moins une reproduction de chacun de ces types de documents : globe, mappemonde, atlante, carte nautique, carte géographique (en feuillets détachés ou en volumes, en plusieurs feuillets ou en feuillets contenant plusieurs cartes, imprimées ou

manuscrites...). De même pour la littérature de voyage : monographies, dépouillements de monographies, périodiques, frontispices, gravures...

- Mise en œuvre de l'acquisition: Choix de l'entreprise pour les photographies : consultation de 3 entreprises. Attention portée au choix des documents ; élaboration d'une liste de pièces de part et d'autre, puis dédoublement ( quelques œuvres possédées par les 2 bibliothèques aient été choisies des deux cotés). Travail du photographe : prises de vues photographiques, par au- dessus avec les document posé à plat. Appareil digital Hasselblad, relié à un PC, donc moniteur permettant contrôle de l'image dès la prise de vue (gain de temps). Difficultés techniques : adaptation aux formats tous différents des cartes et autres documents, il a fallu à chaque fois ajuster les mesures. A Cuba : difficultés à faire entrer le matériel (problèmes de douane), et problèmes d'adaptation aux normes locales (prises électriques, etc.) ; plafond trop bas ! Personnel : un photographe privé secondé d'un assistant. Organisation : acquisition effectuée d'abord à l'Angelica, afin de pouvoir prévoir des difficultés techniques, de « roder » le travail avant de l'effectuer dans un environnement inconnu.

- Format et support :

Produit final: 18 CD-Roms contenant les fichiers images en format TIFF, à haute définition, d'un poids moyen de 100Mb. 12 CD-Roms avec les compressions à l'échelle des fichiers TIFF 24 Mega en format JPEG 50K utilisables sur Internet.

Au total : 4 copies, 2 pour chaque bibliothèque. (+ 100 diapositives couleur 10x12).

- Choix du logiciel : à l'origine, on avait prévu une homogénéisation des catalogues grâce à une conversion des données des catalogues des deux bibliothèques en UNIMARC, puis leur intégration dans la base de donnée. Mais cela s'est avéré plus coûteux que de fournir directement le logiciel Sebina à la BNJM (ce qui a supposé une formation du personnel effectuée par quelqu'un de la Région Emilie Romagne). Le logiciel SEBINA multimedia permet, à partir d'une interrogation sur l'OPAC, un lien entre notice bibliographique et fichier image.

- Catalogage : selon les standards internationaux (ISBD CM, etc.) ; le logiciel Sebina est en UNIMARC. Langue de catalogage : celle de l'œuvre pour le pavé ISBD, celle du catalogueur pour la description.

- Indexation : Pour les mots-clés « sujet », il a été décidé d'attribuer à chaque carte les noms géographiques des lieux représentés, en créant un lien de renvoi des formes latines ou autres formes aujourd'hui inusitées, à la forme moderne du nom. Par ailleurs, étant donné que les langues de la description bibliographique sont l'Italien et l'Espagnol, il faudra définir la langue de référence et créer également des renvois. En attendant, on s'est basé sur le répertoire géographique du LUI ( Lessico Universale Italiano).

- Conservation : De retour en Italie, le photographe a fait des CD-Roms de fichiers image, avec trois définitions différentes (haute, basse, moyenne). Chaque bibliothèque a eu deux copies de chaque, soit 4x3 au total.

- La base de données actuellement consultable localement et sur Internet, ne contient que les 100 documents de l'Angelica. La recherche se fait au moyen des requêtes suivantes : titre/ auteur/ lieu / date de publication/ nom géographique, selon les standards de description internationale (ISBD-CM et ISBD-A). Le lien multimédia permet d'afficher en ligne la carte décrite, à une résolution moyenne-basse (300-500 KB en format compressé Jpeg) avec la possibilité d'agrandissement des détails. En consultation locale, il est possible de consulter les images avec une haute définition ( format TIFF, avec un poids moyen de 100 MB).

## **5. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

- Etat actuel de la base de données : Cuba n'a envoyé que quelques fiches bibliographiques, seuls les fichiers images sont en possession de l'Angelica. Le projet reste en suspens, tous les développements ultérieurs à l'acquisition, et qui demeurent les plus importants, puisqu'ils sont liés à l'usage de la base de donnée, n'ont pas été faits, notamment le travail d'indexation uniformisé (mots clés et harmonisation linguistique, etc.). Or, il sont la condition sine qua non d'un accès efficace aux documents reproduits. De plus, le projet reste relativement confidentiel. Il sera peut être mieux mis en valeur avec le nouveau site de la Biblioteca Angelica, qui devrait bientôt être mis en service, et qui proposera un lien avec « Itineras ». Pour l'instant, un dépliant distribué aux lecteurs de l'Angelica les informe de l'existence de la base ITINERA.

- Aspect innovant du projet à l'époque : il y avait encore peu de cartothèques virtuelles à haute définition.

- L'échec partiel du projet, l'abandon de fait de son aspect coopératif, rend caduque l'objectif initial d' « élargissement de la base de données à travers l'adhésion d'autres bibliothèques européennes ou latino américaines afin de sauvegarder et en même temps de valoriser le considérable patrimoine cartographique conservé par les bibliothèques. »

- En conclusion, P.Paesano insiste sur les difficultés de communication, étant donné les conditions matérielles de travail à Cuba (un poste de consultation des mails pour toute la bibliothèque, etc.)

Itinera a été l'occasion de valorisation et d'enrichissement virtuel des fonds de l'Angelica, projet scientifique, et en même temps opération de coopération à l'égard d'un pays qui dispose de peu de moyens pour conserver et promouvoir son patrimoine culturel ( cf. autres projets architecturaux, etc., menés par l'UNESCO, la communauté européenne, le Canada, etc.).

### **Annexe 1.3 : Archivio Della Musica (ADM)**

URL : <http://193.205.1.21:8080/admv/> (site provisoire)

**Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) :** Francesco Aquilanti, Discoteca di Stato (DDS)

#### **1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration**

- bibliothèques impliquées : Discoteca di Stato, Bibliothèque Nationale Universitaire di Torino, Bibliothèque Nationale Marciana de Venise.
- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : ICCU, DDS.

#### **2. Descriptif du projet**

- Origines du projet : né en 1997, le projet Archivio della Musica Veneta del Settecento (ADMV) est devenu ADM lors de son extension à un projet national.
- Fonds ou collections concernés : musique manuscrite et imprimée, documents sonores relatifs à l'œuvre de Vivaldi et Alessandro et Benedetto Marcello.
- Objectifs : mise en valeur du patrimoine musical. Réalisation d'un prototype de base de donnée interactive mettant en relation les notices bibliographiques, les fichiers images et les enregistrements sonores.

#### **3. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Sélection des documents : 65 volumes de partitions d'Alessandro et Benedetto Marcello à la Marciana, 27 volumes de Vivaldi (soit 7786 pages) à la Bibliothèque de Turin, et les enregistrements correspondants à la DDS.

- Mise en œuvre de l'acquisition: chaque bibliothèque a réalisé la reproduction numérique (photographie). La DDS a fait exécuter les partitions et organisé des enregistrements dans son auditorium, pour faciliter la gestion du droit d'auteur.

- Format et support :

TIFF et JPEG à différents niveaux de résolution.

- Catalogage, indexation, métadonnées :

UNIMARC pour les métadonnées descriptives, MAG Schéma pour les métadonnées administratives et de gestion.

La base de données actuellement consultable est un prototype. C'est la DDS qui se charge de son élaboration, après avoir rassemblé les ressources créées à Turin et à Venise.

#### **4. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

Le prototype réalisé par la DDS est en train de devenir un modèle de référence : la Discoteca va employer le produit qu'elle a développé pour la numérisation de l'intégralité de ses fonds (250 000 documents). L'ICCU va également reprendre ce modèle pour la gestion des données acquises dans le cadre du projet ReMI.

## **Annexe 1.4 : LAURIN**

« LAURIN-LB5629/A, Libraries and Archives Collecting Newspaper Clippings Unified for their Integration into Networks »

URL : <http://laurin.uibk.ac.at>

Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) : Mme Martinoli (Biblioteca Baldini-Rome)

### **1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration**

- bibliothèques et partenaires impliqués : Université d’Innsbruck, Centre Documentació Política (Barcelone), Innsbrucker Zeitungsarchiv IZA (Innsbruck), Univesität Marburg – Literaturvermittlung (Marburg), Nasjonalbibliotek Oslo Branch (Oslo), Nasjonalbibliotekavdelinga i Rana (Mo i Rana) ; Biblioteca Statale A. Baldini (Rome), Pressarkivet Uppsala Universitetsbibliotek (Uppsala).

- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : Université d’Innsbruck.

### **2. Descriptif du projet**

- Fonds ou collections concernés : dossiers de presse et coupures de journaux européens, de 1920 à 1984, appartenant aux collections de bibliothèques ou d’archives. A la Baldini, il s’agissait du fonds Monelli, un dossier de presse ayant appartenu à un journaliste et contenant des coupures de journaux italiens des années 1920-30.

- Objectifs : Conservation et la valorisation du patrimoine documentaire historique ; élaboration d’une typologie des coupures de presse ; développement d’un logiciel intégré aux standards Z39.50 et ISO 9000-3 ; mise à disposition d’une interface conviviale pour la recherche et création d’un support multilingue dérivé de l’intégration en ligne d’un thésaurus ; création d’un réseau entre sept bibliothèques et archives conservant des journaux et coupures de presse ; opération de transformation de l’archivage des coupures de journaux de l’ « analogique » au « numérique ».

### **3. Programmation et réalisation**

- Budget : financement par le Quatrième programme cadre de l'Union Européenne (« Telematics for Libraries ») et par les différents acteurs du projet. A la Baldini : 780.738€, provenant à moitié du Fonds de rotation du MiBAC.
- Planning : Prise de contact en 1997, accords préliminaires en octobre 1997. Envoi du projet en mai 98. Fin du projet en août 2000, selon les délais fixés par le calendrier prévisionnel.
- Communication : 6 réunions rassemblant les bibliothèques concernées ont été organisées. La langue de travail était l'anglais.

### **4. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Sélection des documents : l'Université d'Innsbruck avait envoyé une lettre à l'ensemble des bibliothèques italiennes, et des responsables du projets sont venus voir le fonds de la Baldini pour en évaluer la correspondance avec le projet.
- Mise en œuvre de l'acquisition: chaque établissement a scanné ses coupures de presse.
- Format et support : TIFF
- Catalogage, indexation : standard de métadonnées : Dublin Core.
- Conservation : c'est l'Université d'Innsbruck qui conserve l'ensemble des données.

### **5. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

Désormais, la consultation de la base de données LAURIN est un service payant car Innsbruck a investi des fonds importants dans cette recherche technologique. La Baldini ne garde qu'une base de données locales sur son propre fonds, qu'elle n'a pas encore mise en consultation locale. Mme Andrioli pense néanmoins qu'il s'est agi d'une expérience professionnelle et d'un partage de compétences intéressant pour la Biblioteca Baldini, qui n'a pas eu à s'impliquer financièrement ( l'acquisition du matériel informatique a été cofinancée par le fonds de rotation du ministère et par la communauté européenne.)

## **Annexe 1.5 : DIGIMA**

URL : <http://195.110.135.43/mind/index.html>

**Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) :** Mme Critelli (Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea – Rome)

### **1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration**

- Bibliothèques et partenaires impliqués : Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea (BSMC), Istituto del Risorgimento (Rome)
- Bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : BSMC

### **2. Descriptif du projet**

- Fonds ou collections concernés : Iconographie sur l'Europe et l'Afrique, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle.
- Origines du projet et objectifs : l'idée d'origine a été de reconstituer un fonds unique morcelé par l'histoire administrative, avec comme objectif principal de faciliter et rendre possible des développements nouveaux dans le travail des chercheurs : recherches avec plus de croisements possibles, accès direct à l'ensemble des sources iconographiques sur un sujet donné.

### **3. Programmation et réalisation**

- Budget : 116.202,81€. Origine du financement: subvention du MiBAC.
- Planning : l'idée du projet a été lancée en 96-97. En 99-2000, un financement du ministère a permis son démarrage. Actuellement, la BSMC procède aux dernières corrections avant la mise en consultation locale.

#### **4. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Mise en œuvre de l'acquisition: entreprises extérieures pour l'acquisition et le catalogage des données, rassemblées ensuite par la BSMC.
- Format et support : TIFF, JPEG. Consultation locale puis mise en ligne.
- Catalogage : effectué par une entreprise externe
- Indexation : effectuée avec l'aide d'une chercheuse en histoire de la photographie. Les mots-clés permettent une recherche thématique approfondie (par exemple par objet, lieu, plante, etc.
- Conservation : sur DVD à la BSMC.

La base de données réalisée compte 4613 images, correspondant à 856 dessins et aquarelles, 2310 photos, 270 cartes postales, 1179 gravures et lithographies, etc. Pour l'instant, seules les notices bibliographiques sont consultables, localement et en ligne. Les formats images seront accessibles localement dans les deux institutions très prochainement. En revanche, la mise en ligne est soumise au règlement définitif des problèmes de droits d'auteur.

#### **5. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

La responsable du projet a tout mis en œuvre, lors de l'appel d'offre, pour avoir un logiciel de gestion de la base de données qui soit modifiable, flexible, que l'on puisse développer ultérieurement et adapter aux standards en vigueur. De fait, l'interface est très conviviale et le logiciel de gestion (module de corrections notamment) très commode pour le bibliothécaire : les modifications sont simples à réaliser, et automatiquement et immédiatement intégrées à la version en ligne. Toutes les conditions sont donc réunies pour que de nouveaux partenaires rejoignent le projet, ce qui concrétiserait l'un de ses objectifs initial de constituer «le point de départ d'un grand réservoir iconographique ».

Par ailleurs, le produit réalisé est un outil de recherche très performant pour le public visé, c'est-à-dire les lecteurs actuels des deux institutions.

## **Annexe 1.6 : APIS**

**URL** : pas d'accès en ligne pour le moment

**Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée)** : Paola Gioia, Biblioteca di Storia Moderna e Contemporanea (BSMC)

### **1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration**

- bibliothèques impliquées : BSMC et Bibliothèque Universitaire de Pise, puis une vingtaine de bibliothèques italiennes
- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : ICCU

### **2. Descriptif du projet**

- Origines du projet : idée de la BSMC, reprise et étendue par l'ICCU lors de sa présentation à un séminaire BDI.
- Fonds ou collections concernés : collections de périodiques du 18<sup>e</sup> siècle. Le projet initial tenait compte de la complémentarité des fonds : périodiques littéraires couvrant l'ensemble de la période pour Pise, périodiques politiques concernant essentiellement la fin du siècle et notamment la période révolutionnaire pour Rome. Par la suite, il a été élargi à toutes les collections périodiques « pré-unitaires ».
- Objectifs : au départ, le projet visait essentiellement les chercheurs. Le public a été élargi, et l'objectif est devenu celui d'une numérisation exhaustive du patrimoine constitué par les périodiques d'Ancien Régime.

### **3. Programmation et réalisation**

- Budget: 400 000 €.

- Planning : accord entre la BSMC et la Bibliothèque universitaire de Pise en 2001. Reprise du projet par l'ICCU en 2003. L'acquisition et l'implémentation des métadonnées par les entreprises est en cours d'achèvement.

- Communication : assurée par l'ICCU auprès de chaque entité participante.

#### **4. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Sélection des documents : en fonction des lacunes des plus grandes collections (c'est-à-dire celles des deux bibliothèques de départ et de la Bibliothèque Nationale Centrale de Rome)

- Mise en œuvre de l'acquisition:

L'ICCU a effectué un appel d'offre européen, avec deux marchés différents : acquisition digitale (photo) et création des métadonnées.

On a choisi quelques centres régionaux où opérer l'acquisition. Dans ces bibliothèques disposant de l'espace nécessaire, l'entreprise installe le matériel nécessaire, et reproduit les documents de toutes les bibliothèques « environnantes ». Ainsi, à Rome, la BSMC a envoyé ses documents, assurés par l'entreprise en fonction du montant déclaré ( l'entreprise s'occupe également du transport), à la Bibliothèque Nationale Centrale. Ce système est plus pratique, car dans certaines bibliothèques, il ne s'agit que de quelques volumes (ceux qui manquent pour les collections d'autres bibliothèques).

- Format et support :

Conservation au format TIFF pour l'ICCU ; format compressé JPEG pour les bibliothèques.

- Catalogage et indexation :

Format de métadonnées : Dublin Core. Le niveau de description bibliographique s'arrête aux numéros des fascicules, qui ne sont pas dépouillés. Recherche par titres. Possibilité de recherche plein-texte dans l'index, car un OCR des index des périodiques a été réalisé, avec un résultat relativement bon étant donné les particularités typographiques du 18<sup>e</sup> siècle

La base de données n'est pas encore consultable.

## **5. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

Si l'extension du projet a permis une acquisition beaucoup plus importante, et la création de ressources exhaustives, elle a également impliqué une perte de qualité dans la description des documents et les possibilités de recherche. L'utilisation de formats de métadonnées modulables rend néanmoins possible, ultérieurement, une exploitation plus approfondie des ressources par chaque bibliothèque.

## Annexe 1.7 : Tesauro

URL : [www.retetesauro.net](http://www.retetesauro.net)

Responsable actuel à la bibliothèque (personne interrogée) : Fiametta Terlizzi

### 1. Acteurs du projet et éventuellement nature de leur collaboration

- bibliothèques impliquées :

Biblioteca Angelica (Rome), Biblioteca Nazionale Centrale di Roma, Biblioteca Nazionale Marciana (Venise), Biblioteca Nazionale Vittorio Emmanuele III (Napoli)

- bibliothèque « pilote » ou responsable de la coordination du projet : Le promoteur du projet est la maison d'édition Liguori de Naples.

- autres partenaires (publics ou privés) : Ministère de la Recherche ; Xerox.

### 2. Descriptif du projet

- Fonds ou collections concernés :

Le projet, dont le nom s'inspire d'Emanuele Tesauro, l'un des intellectuels les plus représentatifs du 17<sup>e</sup> siècle, a comme corpus, objet d'expérimentation, les éditions du XVII<sup>e</sup> siècle conservées dans les 4 bibliothèques partenaires, soit 200 ouvrages sélectionnés par ces établissements.

La période a été choisie pour diverses raisons d'ordre culturel, et en raison du processus de standardisation des formes typographiques et éditoriales, qui à cette époque commençait à être significative.

- Mode de fonctionnement prévu :

à chaque fois qu'un usager, à travers Internet- et en particulier à travers l'OPAC SBN- demande un print/ work on demand (déchargement ou impression à la demande) d'un texte ou de quelque livre du domaine public dans l'une des bibliothèques du réseau « Tesauro », on réalise un fichier image au moyen de l'appareillage et du logiciel Xerox. Ainsi, il existe une superposition d'accès au livre : celui-ci reste de propriété publique, sur un serveur accessible via le SBN, et fait en même temps partie d'une bibliothèque

virtuelle TESAURO, qui offre une vaste gamme de services Print/work on demand. Ce corpus de livres électroniques accessibles en ligne ou imprimables peut être développé à travers une logique Bottom up, à la demande de l'utilisateur.

- Objectifs : recherche et développement en réseau pour le livre ancien.

Réaliser une procédure standard pour la numérisation, la conservation, la valorisation, la mise à disposition en ligne, et la disponibilité « impression à la demande » de textes tombés dans le domaine public et conservés par des bibliothèques publiques.

Résoudre les problèmes de la transcription automatique en OCR des documents imprimés anciens, à partir du 17<sup>e</sup> siècle.

Conceptualiser et réaliser une procédure standard pour différents travaux à la demande sur le texte des livres numérisés.

Réaliser une gamme de services de recherche sur le patrimoine textuel numérisé.

Construire- à travers un processus de formation adéquat et qualifié- de nouveaux profils professionnels, afin d'opérer dans le secteur des bibliothèques et de l'édition avec des compétences technologiques adéquates.

### **3. Programmation et réalisation**

Budget prévisionnel, planning:

Cofinancé dans le cadre du PARNASO – programme du MURST pour l'innovation technologique dans les entreprises du secteur des Biens Culturels – au moyen des fonds ordinaires de soutien à la recherche industrielle, TESAURO a été un projet de recherche et de développement d'une durée de trois ans, de 1999 à 2002.

### **4. Acquisition et création de la base de données ; choix scientifiques et bibliothéconomiques, contraintes**

- Sélection des documents : en fonction du thème du projet (éditions du 17<sup>e</sup> siècle)

- Mise en œuvre de l'acquisition:

Xerox a prêté des Digibook aux bibliothèques, qui ont scanné leurs documents. Ce matériel a finalement été donné aux établissements. Un certain nombre de documents sélectionnés ont été scannés, puis le projet prévoyait de numériser les sources en fonction de la demande.

- Catalogage : les ressources numérisées devaient figurer au catalogue SBN, aucun catalogage supplémentaire n'a donc été nécessaire.

## **5. Exploitation de la base de données créée, diffusion et mise en valeur ; Evaluation du projet, bilan et perspectives**

Etat actuel de la base de données : le site « Retetesauro » n'est pas mis à jour. La recherche sur le catalogue des fonds numérisés est possible ; l'accès aux ressources est payant. Les bibliothèques qui ont participé au projet ne bénéficient pas d'un accès gratuit pour leurs lecteurs.

En conclusion, Mme Terlizzi pense que ce projet a été inefficace ; les données acquises risquent de ne jamais apparaître sur le SBN. Entre temps est né le projet BDI, qui a englobé ce type d'expériences ponctuelles. Tesauro ne sera probablement pas repris ou prolongé. Le conservateur regrette l'inachèvement de l'intention initiale de faire un lexique sur le Seicento, et du travail d'OCR sur éditions du 17<sup>e</sup>, aspects scientifiques malheureusement été abandonné.

## **Annexe 2 : Exemple d'appel d'offre unique**

On reproduit ici l'appel d'offre européen lancé par les trois bibliothèques participant à ADM.

Source : BANDO DI GARA ADMV. – BIBLIOTECA MARCIANA [**en ligne**].

Disponible sur : < <http://www.marciana.venezia.sbn.it/ADMVbando.html> >

(consulté le 02/02/05)

## Biblioteca Nazionale Marciana Venezia

---

### Progetto di Archivio Digitale della Musica Veneta (ADMV)

#### **BANDO DI GARA PER LA REALIZZAZIONE DI UN SISTEMA DI INFORMATION RETRIEVAL PER L'ACCESSO INTEGRATO AGLI ARCHIVI DIGITALI ADMV**

(La seguente numerazione segue lo schema dell'allegato 4, C) del D. Lgs. 25.02.2000, n. 65).

1. **Ente appaltante:** Ministero per i Beni e le Attività culturali - Biblioteca Nazionale Marciana, San Marco 7, I 30124 VENEZIA. Tel.: 041-5208788, fax: 041-5238803.
2. **Categorie di servizio e descrizione:** Categoria di servizio: 7, Servizi informatici e affini. Numero CPC: 84100. CPV: 72500000
  - A. Realizzazione di un sistema di Information Retrieval, disponibile in rete, per l'accesso integrato alle banche dati catalografiche ed agli oggetti digitali presso ciascuno dei tre partner del progetto, secondo il capitolato tecnico che sarà allegato all'invito
  - B. Fornitura di un servizio di manutenzione evolutiva relativa alle specifiche necessità di ciascuno dei tre partner del progetto, secondo le linee generali indicate nel capitolato tecnico che sarà allegato all'invitoL'importo a base d'asta è di lire 580.000.000 IVA compresa, pari ad euro 299.545.
3. **Luoghi di esecuzione:** Biblioteca Nazionale Universitaria di Torino (Torino); Discoteca di Stato (Roma); Biblioteca Nazionale Marciana (Venezia).
- 4b. **Riferimento a disposizioni legislative:** D. Lgs. 17.03.1995, n. 157 (Attuazione della Direttiva 92/50/CEE in materia di appalti pubblici di servizi); D. Lgs. 25.02.2000, n. 65 (Attuazione delle Direttive 97/52/CE e 98/4/CE, che modificano ed integrano, rispettivamente, le Direttive 92/50/CEE, in materia di appalti pubblici di servizi, e 93/98/CEE, limitatamente ai concorsi di progettazione).
- 4c. **Obbligo di menzionare i nomi e le qualifiche del personale:** Sarà richiesto alle imprese invitate di indicare qualifiche professionali e curricula delle persone incaricate del servizio.

6. **Numero previsto delle imprese:** L'invito a presentare offerta sarà inviato a non più di dieci imprese. Si procederà all'invito anche in presenza di una sola domanda di partecipazione, nell'esclusivo interesse dell'Amministrazione.
8. **Termine ultimo per il completamento del servizio:** mesi 6 a partire dalla data della stipula del contratto.
9. **Forma giuridica del raggruppamento di imprese (RTI):** è consentita la partecipazione di raggruppamenti temporanei di imprese (art. 11 D. Lgs. 157/95, sostituito dall'art. 9 D. Lgs. 65/00). Il raggruppamento dovrà presentare pena esclusione, unitamente alla domanda sottoscritta da tutti i partecipanti al RTI, copia autentica del mandato associativo o una dichiarazione firmata dai rappresentanti delle imprese attestante l'intento di costituirsi in RTI. Da tale mandato o dichiarazione dovranno risultare chiaramente il nome dell'impresa capogruppo e i motivi della costituzione del RTI.
- 10b. **Termine ultimo per la presentazione delle domande di partecipazione:** la domanda di partecipazione scritta su carta legale e sottoscritta dal legale rappresentante con firma autenticata, dovrà pervenire a mezzo posta o recapito diretto, pena esclusione, entro le ore 12 del 37. giorno di calendario successivo alla pubblicazione del presente bando nella Gazzetta Ufficiale delle Comunità Europee. Qualora questo giorno fosse festivo, il termine è prorogato alle ore 12 del primo giorno lavorativo italiano utile. Sulla busta dovrà figurare la seguente dicitura: "Richiesta di partecipazione alla licitazione privata per la realizzazione di un sistema di IR per l'accesso agli archivi ADMV".
- 10c. **Indirizzo per la spedizione postale o il recapito diretto:** Biblioteca Nazionale Marciana, San Marco 7, 30124 VENEZIA.
- 10d. **Lingua di presentazione delle domande:** italiano.
11. **Termine per l'invio degli inviti a presentare offerte:** gli inviti saranno spediti entro 10 giorni dalla data di cui al punto 10b.
12. **Cauzione:** alle imprese che verranno invitate a presentare offerta sarà richiesta una cauzione provvisoria di lire 20.000.000.
13. **Condizioni minime:** Le domande dovranno essere accompagnate dalla seguente documentazione, con data non antecedente a sei mesi dalla data di pubblicazione del bando:
- A. certificazione di cui all'art. 15, primo comma del D.lgs. 157/95, sostituito dall'art. 12 del D.Lgs. 65/00.
  - B. idonea documentazione attestante l'insussistenza delle condizioni di esclusione dalla partecipazione alle gare di cui all'art. 12, primo comma

documenti di cui alle lettere A) e B) possono essere prodotti in autocertificazione. Le autocertificazioni potranno essere verificate dall'Amministrazione.

C. :

1. dichiarazione bancaria attestante la solida capacità finanziaria ed economica dell'impresa
2. copia dei bilanci o degli estratti dei bilanci dell'impresa, relativi agli anni 1998, 1999, 2000
3. dichiarazione concernente il fatturato globale d'impresa .

D. dichiarazione concernente l'importo complessivo relativo a realizzazione di servizi uguali a quelli oggetto di questa licitazione ("Sviluppo, fornitura e manutenzione evolutiva di applicativi di Information Retrieval") per gli esercizi 1998, 1999, 2000 Tale importo complessivo non dovrà essere inferiore a lire 1.000.000.000 nel triennio Al fine di definire la graduatoria delle dieci imprese cui inviare gli inviti, sarà attribuito a tale dichiarazione un punteggio massimo di 40 punti su 100.

E. Elenco dei principali servizi prestati negli anni 1998, 1999, 2000 nell'area "Sviluppo, fornitura e manutenzione evolutiva di applicativi di Information Retrieval", con specificazione dell'impresa esecutrice (in caso di RTI o di imprese che dichiarino di volersi riunire), del tipo di attività, destinatari, durata, importi fino al raggiungimento del limite minimo nel triennio stabilito in D). Il tutto da certificarsi con idonee referenze ai sensi dell'art. 14 del D.Lgs. 157/95 in caso di aggiudicazione. Al fine di definire la graduatoria delle dieci imprese cui inviare gli inviti, sarà attribuito a tale elenco un punteggio massimo di 60 punti su 100.

Nel caso di RTI o di imprese che dichiarino di volersi riunire i certificati e le dichiarazioni di cui ai punti A), B), C)1., C)2., C)3., dovranno essere presentati da ciascun partecipante al raggruppamento; l'importo complessivo di cui al punto D) e l'elenco di cui al punto E) si intendono cumulabili, ma, relativamente all'importo, ciascuna impresa deve possederne almeno il 25%, comunque in misura tale che il RTI copra il 100% dei requisiti.

Tutti i documenti menzionati, se redatti originariamente in una lingua straniera, dovranno avere allegata una traduzione in lingua italiana certificata "conforme al testo straniero" rilasciata dalla competente rappresentanza diplomatica o consolare ovvero da un traduttore ufficiale.

14. **Criteri di aggiudicazione:** Licitazione privata: D. Lgs. 157/95, D. Lgs. 65/00. I criteri di aggiudicazione saranno precisati nell'invito e comunque si atterranno al criterio dell'offerta economicamente più vantaggiosa.
15. **Divieto di subappalto:** Non è consentito il subappalto

**17. Data di invio del bando all'Ufficio delle pubblicazioni ufficiali delle Comunità Europee: 24.02.2001**

---

Questo bando è stato pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale delle Comunità Europee  
in data 7 marzo 2001.

Per informazioni: [messina@marciana.venezia.sbn.it](mailto:messina@marciana.venezia.sbn.it)

## **Annexe 3 : Exemple de convention**

Accord signé par les Bibliothèques Nationales participant à la Biblioteca Universalis

Source : BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE DI FIRENZE – Progetti della Bibliotheca Nazionale Centrale di Firenze – Bibliotheca Universalis [**en ligne**].  
Disponible sur : <[http://www.bncf.firenze.sbn.it/progetti/Bib\\_uni/Univ0.htm](http://www.bncf.firenze.sbn.it/progetti/Bib_uni/Univ0.htm)> (consulté le 5/12/2005)

# BIBLIOTHECA UNIVERSALIS

## ACCORD DE COOPERATION

---

### 1. PREAMBULE

**Bibliotheca Universalis** est née de l'initiative des dirigeants des pays du G7 qui, au sommet de Naples en juillet 1994, ont souligné la nécessité de développer la société de l'information.

Il a ainsi été reconnu qu'une implication des bibliothèques est indispensable afin de conférer une dimension culturelle visible à la société de l'information. Garanties de l'accès et de la sauvegarde du patrimoine national, les bibliothèques nationales ont donc un rôle des plus importants à jouer dans les services et les produits à fournir dans la société de l'information.

Une coopération internationale accrue dans le domaine des bibliothèques numériques fournira le cadre requis pour donner accès aux oeuvres principales du patrimoine culturel et scientifique mondial - textes, images, son - tout en favorisant le dialogue culturel par-delà les frontières et améliorer les services rendus aux utilisateurs.

Cette coopération internationale permettra une prise de conscience croissante par le public du rôle vital joué par les infrastructures d'information du 21ème siècle en faveur de l'accès aux ressources culturelles des bibliothèques dans le respect des diversités culturelles et de la pluralité linguistique

### 2. OBJECTIFS

Les signataires du présent accord de coopération s'engagent à oeuvrer pour offrir l'accès le plus étendu aux fonds numérisés des bibliothèques nationales grâce aux moyens de communication multimédias. Le patrimoine numérisé dans le cadre de **Bibliotheca Universalis** s'appuie sur des documents du domaine public ou sur des accords négociés avec les détenteurs des droits.

Ce travail en commun a pour objet de:

- coordonner les efforts des institutions dans un cadre de coopération internationale,
- donner un accès gratuit sur les réseaux électroniques au patrimoine numérisé par les bibliothèques,
- mettre en oeuvre des protocoles d'interopérabilité des systèmes pour faciliter à l'utilisateur final l'accès aux collections numérisées,
- créer un contenu numérisé commun sous forme d'images, de textes, de sons autour du thème "Echanges entre les peuples".

### 3. DOMAINES DE COOPERATION

Les domaines de coopération comprendront

- l'échange d'information sur les programmes de numérisation et les activités menées par les partenaires (documents numérisés ou en cours, projets de développement,...)
- les critères de choix des collections à numériser dans la thématique retenue afin d'atteindre une masse critique d'informations de nature à attirer un large public,
- la normalisation internationale portant sur les protocoles d'interopérabilité, de formats, de recherche et d'extraction, d'interfaces d'accès et de multilinguisme.

#### 4. FONCTIONNEMENT

La mise en oeuvre des termes de cet accord s'appuiera sur un comité de direction formé des directeurs des bibliothèques signataires ou de leurs représentants, dont le président sera désigné par les membres pour une durée de trois ans. Le secrétariat sera assuré par la Présidence. Les domaines clés de coopération seront traités par des groupes de travail ad hoc et au sein de réseaux de coopération existants. Des procédures de travail seront définies par le comité de direction. Les organismes signataires pourront rechercher des financements externes pour développer **Bibliotheca Universalis**.

#### 5. ACTIONS

Les organismes signataires s'engagent à :

- échanger leurs expériences (colloques, publications..) et à rendre visibles leurs actions sur le site Web de **Bibliotheca Universalis** (hébergé par GABRIEL),
- coordonner tout ou partie de leurs politiques de numérisation au plan international afin de développer progressivement **Bibliotheca Universalis**,
- contribuer à la constitution et au développement de **Bibliotheca Universalis** par la numérisation de documents liés au thème retenu dans la première phase "Echanges entre les peuples". Chaque partenaire décidera soit de contribuer spécifiquement au projet soit de sélectionner des parties du programme de numérisation déjà engagé par son institution, sur la base de ses financements propres,

participer à la mise en réseau des collections numérisées pour **Bibliotheca Universalis**.

- promouvoir des partenariats entre les secteurs publics et privés et avec les organisations internationales (CDNL, CENL, Commission européenne, ICA,IFLA, ISO, UNESCO,...)
- informer régulièrement les associations professionnelles de l'état d'avancement du programme.

#### 6. PARTICIPATION

Cet accord de coopération est ouvert à toute bibliothèque nationale, engagée dans un programme de numérisation de ses collections patrimoniales. Sur décision du comité de direction, d'autres organisations (par exemple l'UNESCO, la Commission européenne, le "Digital Library Program") pourront être associées aux travaux de **Bibliotheca Universalis**.

## 7. DUREE

Cet accord de coopération est signé pour une période initiale de trois ans (1999-2001), à l'issue de laquelle ses termes et objectifs pourront être révisés par les organismes signataires après examen des résultats obtenus.

### Organismes signataires

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Allemagne</b></li> </ul> <p>Die Deutsche Bibliothek</p>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pays-Bas</b></li> </ul> <p>Koninklijke Bibliothek</p>      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Belgique</b></li> </ul> <p>Bibliothèque Royale de Belgique</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Portugal</b></li> </ul> <p>Biblioteca Nacional</p>         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b></li> </ul> <p>Bibliothèque nationale du Canada</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>République Tchèque</b></li> </ul> <p>Narodni Knihovna</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espagne</b></li> <li>• <b>Biblioteca Nacional</b></li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Royaume-Uni</b></li> </ul> <p>The British Library</p>      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Japon</b></li> </ul> <p>National Diet Library</p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suisse</b></li> </ul> <p>Bibliothèque nationale suisse</p> |

Signature

Nom et titre

• **Etats-Unis**  
Library of Congress

• **France**  
Bibliothèque nationale de France



LE PRÉSIDENT  
de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE de FRANCE  
Jean-Pierre ANGREMY

• **Italie**  
Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze

IL DIRETTORE  
Della Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze

